

**KONINKLIJKE ACADEMIE  
VOOR OVERZEESSE  
WETENSCHAPPEN**

Onder de Hoge Bescherming van de Koning

**MEDEDELINGEN  
DER ZITTINGEN**

Driemaandelijkse publikatie

**JAARBOEK - 1970 - ANNUAIRE**

**ACADÉMIE ROYALE  
DES SCIENCES  
D'OUTRE-MER**

Sous la Haute Protection du Roi

**BULLETIN  
DES SÉANCES**

Publication trimestrielle

1970 - 1

300 F

#### BERICHT AAN DE AUTEURS

De K.A.O.W. publiceert de studies waarvan de wetenschappelijke waarde door de betrokken Klasse erkend werd, op verslag van één of meerdere harer leden (zie het Algemeen Reglement in het Jaarboek, afl. 1 van elke jaargang van de *Mededelingen der Zittingen*).

De werken die minder dan 32 bladzijden beslaan worden in de *Mededelingen* gepubliceerd, terwijl omvangrijker werken in de verzameling der *Verhandelingen* opgenomen worden.

De handschriften dienen ingestuurd naar de Secretarie, 80A, Livornostraat, Brussel 5. Ze zullen rekening houden met de richtlijnen samengevat in de „Richtlijnen voor de indiening van handschriften” (zie *Meded.* 1964, 1467-1469, 1475), waarvan een overdruk op eenvoudige aanvraag bij de Secretarie kan bekomen worden.

#### AVIS AUX AUTEURS

L'ARSOM publie les études dont la valeur scientifique a été reconnue par la Classe intéressée sur rapport d'un ou plusieurs de ses membres (voir Règlement général dans l'Annuaire, fasc. 1 de chaque année du *Bulletin des Séances*).

Les travaux de moins de 32 pages sont publiés dans le *Bulletin*, tandis que les travaux plus importants prennent place dans la collection des *Mémoires*.

Les manuscrits doivent être adressés au Secrétariat, 80A, rue de Livourne, à Bruxelles 5. Ils seront conformes aux instructions consignées dans les « Directives pour la présentation des manuscrits » (voir *Bull.* 1964, 1466-1468, 1474), dont un tirage à part peut être obtenu au Secrétariat sur simple demande.

Abonnement 1970 (4 num.): 1 100 F

Livornostraat, 80 A  
1050 BRUSSEL (België)  
Postrek. nr. 244.01 K.A.O.W., 1050 Brussel

Rue de Livourne, 80 A  
1050 BRUXELLES (Belgique)  
C.C.P. n° 244.01 ARSOM, 1050 Bruxelles

**KONINKLIJKE ACADEMIE  
VOOR OVERZESE  
WETENSCHAPPEN**

Onder de Hoge Bescherming van de Koning

**MEDEDELINGEN  
DER ZITTINGEN**

Driemaandelijkse publikatie

**JAARBOEK - 1970 - ANNUAIRE**

**ACADÉMIE ROYALE  
DES SCIENCES  
D'OUTRE-MER**

Sous la Haute Protection du Roi

**BULLETIN  
DES SÉANCES**

Publication trimestrielle

1970 - 1

**TABLEAU**

**VAN DE ACADEMIE**

**DE L'ACADÉMIE**

**DE KONING**

**LE ROI**

HOGHE BESCHERMER

HAUT PROTECTEUR

**P. EVRARD**

VOORZITTER 1970

PRÉSIDENT 1970

**P. STANER**

VASTE SECRETARIS

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

**E.-J. DEVROEY**

EREVASTE SECRETARIS

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL HONORAIRE

**Koninklijke Academie  
voor Overzeese  
Wetenschappen**

**Académie royale  
des  
Sciences d'Outre-Mer**

Hoge Koninklijke Bescherming

Haute Protection Royale

STATUTEN\*

STATUTS\*

**BOUDEWIJN  
KONING DER BELGEN**

**BAUDOIN  
ROI DES BELGES**

Aan allen die nu zijn en hierna  
wezen zullen, Onze Groet.

A tous, présents et à venir, Salut.

Gelet op artikel 29 van de  
Grondwet;

Vu l'article 29 de la Constitu-  
tion;

Gelet op het koninklijk besluit  
van 30 mei 1961 tot verdeling van  
de ministeriële bevoegdheden in  
Afrikaanse zaken;

Vu l'arrêté royal du 30 mai  
1961 relatif à la répartition des  
attributions ministérielles en ma-  
tières d'affaires africaines;

Gelet op het koninklijk besluit  
van 17 september 1962 houdende  
overbrenging van de Koninklijke  
Academie voor Overzeese Weten-  
schappen naar het Ministerie van  
Nationale Opvoeding en Cultuur  
op datum van 1 oktober 1962;

Vu l'arrêté royal du 17 septem-  
bre 1962 rattachant l'Académie  
royale des Sciences d'Outre-Mer  
au Ministère de l'Education natio-  
nale et de la Culture à la date du  
1<sup>er</sup> octobre 1962;

Willende een nieuwe blijk ge-  
ven van het groot belang dat Wij  
hechten aan de Koninklijke Aca-  
demie voor Overzeese Weten-  
schappen;

Voulant marquer le grand inté-  
rêt que Nous portons à l'Acadé-  
mie royale des Sciences d'Outre-  
Mer;

Overwegende dat de werkzaam-  
heden van de Academie tot alle  
overzeese gebieden dienen uitge-  
breid te worden meer bepaald tot

Considérant qu'il importe  
d'étendre les travaux de l'Acadé-  
mie à toutes les régions d'outre-  
mer et spécialement à celles dont

\* *Staatsblad* van 16 december 1964,  
blz. 12 930.

\* *Moniteur* du 16 décembre 1964,  
p. 12 930.

de streken waarvan de ontwikkeling bijzondere problemen stelt;

Gelet op de aan de Regering voor te leggen conclusies en voorstellen die in de plenaire vergadering van de drie klassen van bedoelde Academie zijn uitgewerkt;

Gelet op de wet van 23 december 1946 houdende instelling van een Raad van State, inzonderheid op artikel 2, tweede lid;

Gelet op de dringende noodzakelijkheid;

Op de voordracht van Onze Minister van Nationale Opvoeding en Cultuur,

HEBBEN WIJ BESLOTEN EN BESLUITEN WIJ:

**Artikel 1.** — De Koning is de Hoge Beschermer van de Academie.

**Artikel 2.** — De statuten van de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen, gevoegd bij dit besluit worden goedgekeurd.

**Artikel 3.** — Het koninklijk besluit van 3 juni 1955 houdende de statuten van de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen gewijzigd bij de koninklijke besluiten van 8 december 1959 en 30 juni 1961, wordt opgeheven.

**Artikel 4.** — Onze Minister van Nationale Opvoeding en Cultuur is belast met de uitvoering van dit besluit.

*Gegeven te Brussel, 17.1.1964.*

le développement suscite des problèmes particuliers;

Vu les conclusions et propositions à soumettre au Gouvernement décidées en séance plénière des trois Classes de ladite Académie;

Vu la loi du 23 décembre 1946 portant création d'un Conseil d'Etat et notamment l'article 2, alinéa 2;

Vu l'urgence;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Culture,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

**Article 1er.** — Le Roi est le Haut Protecteur de l'Académie.

**Article 2.** — Les statuts de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, annexés au présent arrêté, sont approuvés.

**Article 3.** — L'arrêté royal du 3 juin 1955 portant les Statuts de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, modifié par les arrêtés royaux des 8 décembre 1959 et 30 juin 1961, est abrogé.

**Article 4.** — Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*Donné à Bruxelles le 17.1.1964.*

(get.) BAUDOUIN (s.)

**Koninklijke Academie  
voor Overzeese  
Wetenschappen**

STATUTEN

**Artikel 1.** — De Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen heeft als opdracht, tot de vooruitgang der wetenschappelijke kennis van de overzeese streken bij te dragen, meer bepaald van die waarvan de ontwikkeling bijzondere vraagstukken stelt.

Zij adviseert over alle vraagpunten die haar worden voorgelegd door de Minister van wie zij afhangt.

De zetel van de Academie is te Brussel gevestigd.

**Artikel 2.** — De Academie is in drie Klassen ingedeeld.

De eerste, *Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen* genaamd, houdt zich meer in het bijzonder bezig met de vraagstukken van geschiedenis, vergelijken-de wetgeving, economie, culturele antropologie, etnologie, sociologie, linguïstiek, literatuur, kunst, oudheidkunde en missiologie.

De tweede, *Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen* genaamd, houdt zich meer in het bijzonder bezig met de vraagstukken van aardrijkskunde, geofysica, aardkunde, pedologie, plantkunde, dierkunde, scheikunde en natuurkunde, delfstoffenleer, menselijke en diergeneeskunde, landbouwkun-

**Académie royale  
des  
Sciences d'Outre-Mer**

STATUTS

**Article 1.** — L'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer a pour mission de contribuer au progrès de la connaissance scientifique des régions d'outre-mer, et notamment de celles dont le développement suscite des problèmes particuliers.

Elle donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par le Ministre dont elle relève.

Le siège de l'Académie est établi à Bruxelles.

**Article 2.** — L'Académie est divisée en trois Classes.

La première Classe, dénommée *Classe des Sciences morales et politiques*, s'occupe spécialement des questions d'histoire, de législation comparée, d'économie, d'anthropologie culturelle, d'ethnologie, de sociologie, de linguistique, de littérature, d'art, d'archéologie et de missiologie.

La deuxième Classe, dénommée *Classe des Sciences naturelles et médicales*, s'occupe spécialement des questions de géographie, de géophysique, de géologie, de pédologie, de botanique, de zoologie, de chimie et de physique, de minéralogie, de médecine humaine et vétérinaire, d'agronomie,

de, alsook met de toepassing van deze disciplines.

De derde, *Klasse voor Technische Wetenschappen* genaamd, houdt zich meer in het bijzonder bezig met vraagstukken van vervoer en verkeersmiddelen, energie, burgerlijke bouwkunde, ontginning der mijnen, metallurgie, materieel, huisvesting en stedenbouw.

**Artikel 3.** — Elke Klasse bestaat uit vijftien leden van Belgische nationaliteit.

Bovendien kunnen in elke Klasse opgenomen worden:

1. **Ereleden**;
2. Vijfentwintig Belgische of vreemde geassocieerden, die in België verblijven;
3. Twintig Belgische of vreemde correspondenten die buiten België verblijven. Het aantal correspondenten is voor de helft uit staatsonderhorigen van overzeese landen samengesteld.

Alle leden, geassocieerden en correspondenten hebben het recht de vergaderingen van de Academie en deze van hun Klasse bij te wonen. Alleen de ereleden en de gewone leden nemen echter deel aan de besloten vergaderingen.

**Artikel 4.** — Kunnen tot erelid benoemd worden en enkel op hun verzoek en op eensluidend advies van hun Klasse, de gewone leden die, na hun benoeming, hun verblijfplaats naar het buitenland overbrengen, of die, wegens een der redenen in het huishoudelijk reglement bepaald, niet meer actief en regelmatig aan de werk-

ainsi que de l'application de ces disciplines.

La troisième Classe, dénommée *Classe des Sciences techniques*, s'occupe spécialement des questions de transport et communications, d'énergie, de génie civil, d'exploitation des mines, de métallurgie, d'outillage, d'habitat et d'urbanisme.

**Article 3.** — Chaque Classe comprend quinze membres de nationalité belge.

Elle peut comprendre en outre:

1. Des membres honoraires;
2. Vingt-cinq associés belges ou étrangers, résidant en Belgique;
3. Vingt correspondants belges ou étrangers, résidant en dehors de la Belgique. Le nombre des correspondants est composé pour moitié de nationaux de pays d'outre-mer.

Tous les membres, associés et correspondants ont le droit d'assister aux séances de l'Académie et à celles de leur Classe. Toutefois, seuls les membres honoraires et titulaires prennent part aux comités secrets.

**Article 4.** — Peuvent être nommés membres honoraires, et seulement à leur demande et de l'avis conforme de leur Classe, les membres titulaires qui transfèrent leur résidence à l'étranger après leur nomination ou qui, pour une des raisons prévues par le règlement d'ordre intérieur, ne pourraient plus continuer de prendre part

zaamheden van de Academie zouden kunnen deelnemen.

Voor elke openstaande plaats van gewoon lid stelt de betrokken Klasse een kandidaat voor; zij doet hetzelfde voor elke plaats van geassocieerde of van correspondent welke zij geschikt acht te begeben.

Voormelde adviezen en voorstellen worden in besloten vergadering uitgebracht.

De gewone leden en de ereleden worden door de Koning benoemd; de geassocieerden en de correspondenten, door de Minister van wie de Academie afhankelijk is.

**Artikel 5.** — Elke Klasse kiest haar directeur voor één jaar, uit de gewone leden.

De uittredende directeur is niet herkiesbaar. Hij kan later worden herkozen.

**Artikel 6.** — Om de beurt wordt de directeur van elke Klasse door de Koning voor één jaar tot Voorzitter van de Academie benoemd. De voorzitter vertegenwoordigt de Academie op de openbare plechtigheden.

**Artikel 7.** — De Vaste Secretaris van de Academie wordt uit de gewone leden door de Koning benoemd.

Hij is belast met de briefwisseling, het opstellen van de notulen der vergaderingen en het bewaren van het archief, zowel van de Academie als van elke Klasse.

Hij vervult het ambt van secretaris der Bestuurscommissie.

De Vaste Secretaris wordt in ruste gesteld op het einde van

d'une manière active et régulière aux travaux de l'Académie.

Pour toute place vacante de membre titulaire, la Classe intéressée propose un candidat; elle fait de même pour toute place d'associé ou de correspondant, qu'elle juge opportun de faire occuper.

Les avis et propositions précités sont émis en comité secret.

Les membres titulaires et les membres honoraires sont nommés par le Roi; les associés et les correspondants par le Ministre dont relève l'Académie.

**Article 5.** — Chaque Classe élit son directeur pour un an, parmi les membres titulaires.

Le directeur sortant n'est pas rééligible. Il peut être réélu ultérieurement.

**Article 6.** — Le Roi nomme à tour de rôle le directeur de chacune des Classes en qualité de Président de l'Académie pour un an. Le Président représente l'Académie dans les cérémonies publiques.

**Article 7.** — Le Secrétaire perpétuel de l'Académie est nommé par le Roi, parmi les membres titulaires de l'Académie.

Il est chargé de la correspondance, de la tenue des procès-verbaux des séances et de la garde des archives, tant de l'Académie que de chacune des Classes.

Il remplit les fonctions de secrétaire de la Commission administrative.

Le Secrétaire perpétuel est admis à la retraite à la fin de l'année

het kalenderjaar tijdens hetwelk hij ten volle 75 jaar is. Hij voert dan de titel van Erevaste Secretaris.\*

**Artikel 8.** — Elke Klasse is verplicht elke maand een vergadering van haar leden, geassocieerden en correspondenten te houden, behalve in augustus, september en oktober.

In oktober komen de drie Klassen in een **plenaire zitting** bijeen, waarop verslag wordt gedaan over de werkzaamheden van de Academie en de bij de wedstrijden toegekende prijzen uitgereikt.

**Gemeenschappelijke zittingen** der Klassen kunnen bovendien georganiseerd worden.

**Artikel 9.** — Als ontslagnemer wordt beschouwd elk lid alsook elke geassocieerde, die gedurende twee jaar geen enkele vergadering bijwoont zonder een door het huishoudelijk reglement aangenomen reden.

Als ontslagnemer kan eveneens worden beschouwd elke correspondent, die gedurende drie jaar geen enkel werk ingezonden heeft.

In beide gevallen wordt het besluit tot ontslagverlening genomen op voorstel van de Klasse, uitgebracht in besloten vergadering.

**Artikel 10.** — De Academie publiceert:

1. Wetenschappelijke **verhandelingen**;
2. **Mededelingen der zittingen** waarin worden opgenomen de

civile au cours de laquelle il a accompli sa 75<sup>e</sup> année. Il prend alors le titre de Secrétaire perpétuel honoraire.\*

**Article 8.** — Chaque Classe tient obligatoirement une **séance mensuelle** pour ses membres, associés et correspondants, sauf en août, septembre et octobre.

En octobre, les trois Classes se réunissent en une **séance plénière** où il est rendu compte des travaux de l'Académie et où sont proclamés les prix décernés dans les concours.

Des **séances communes** de Classes peuvent en outre être organisées.

**Article 9.** — Sera considéré comme **démisionnaire** tout membre, de même que tout associé, qui n'aura assisté à aucune séance pendant deux ans, sans motif d'absence admis par le règlement d'ordre intérieur.

Pourra de même être considéré comme **démisionnaire**, tout correspondant qui n'aura fait parvenir aucun travail pendant trois ans.

Dans l'un et l'autre cas, l'arrêt de **démision** sera pris sur **proposition** de la Classe, formulée en comité secret.

**Article 10.** — L'Académie publie:

1. Des **mémoires scientifiques**;
2. Un **Bulletin des séances** contenant les procès-verbaux des

\* Alinea bijgevoegd ingevolge het K.B. van 7.1.1970.

\* Alinéa ajouté suite à l'A.R. du 7.1.1970.

notulen der vergaderingen, alsook mededelingen en lezingen van geringe omvang welke worden gedaan of voorgelegd door de leden, geassocieerden en correspondenten van de Academie;

3. De Biografie van de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen.\*

Artikel 11. — De Academie richt periodiek wetenschappelijke en letterkundige **wedstrijden** in over onderwerpen in verband met haar zending. Zij kan prijzen toekennen voor de werken die zij bekroont.

De **bekroonde werken** worden op kosten van de Academie gepubliceerd. De leden, geassocieerden of correspondenten mogen niet deelnemen aan deze wedstrijden.

Artikel 12. — De Academie kan **colloquia** of **symposia** organiseren of patroneren, waaraan afgevaardigden van nationale of vreemde wetenschappelijke instellingen deelnemen.

Zij organiseert en patroneert slechts **studiezendingen**, met de instemming van de Minister onder wie ze ressorteert, in de uitzonderlijke gevallen, waarin die zendingen een bijzonder belang bieden voor de wetenschappelijke faam van België.

Artikel 13. — De Academie en de Klassen kunnen alle **werkcommissies** oprichten die nuttig zijn voor het vervullen van hun onderscheiden opdrachten en daarin

séances, ainsi que des communications et des lectures de peu d'étendue faites ou présentées par les membres, associés et correspondants de l'Académie;

3. La Biographie de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer.\*

Article 11. — L'Académie organise périodiquement des **concours** scientifiques et littéraires sur des sujets se rapportant à sa mission. Elle peut doter de prix les œuvres qu'elle couronne.

Les **œuvres couronnées** sont publiées aux frais de l'Académie. Les membres, associés ou correspondants ne peuvent prendre part à ces concours.

Article 12. — L'Académie peut organiser ou patronner des **colloques** ou **symposia** réunissant des délégués d'institutions scientifiques nationales et étrangères.

Elle n'organise ou ne patronne des **missions d'études**, de l'accord du Ministre dont elle relève, que dans les cas exceptionnels où ces missions offrent un intérêt particulier pour le renom scientifique de la Belgique.

Article 13. — L'Académie et les Classes peuvent créer toutes **commissions de travail** utiles à l'accomplissement de leurs missions respectives et y nommer des per-

\* Vanaf Deel VI, *Belgische Overzeese Biographie* genaamd.

\* Dénommé à partir du Tome VI, *Biographie belge d'Outre-Mer*.

personen benoemen die niet tot de Academie behoren.

**Artikel 14.** — De Academie stelt haar huishoudelijk reglement en het reglement van haar publikaties en wedstrijden op, en legt deze ter goedkeuring voor aan de Minister van wie zij afhankelijk is.

**Artikel 15.** — De leden, geassocieerden en correspondenten van de Academie hebben recht op een **zitpenning** van tweehonderd frank voor elke voltallige vergadering, vergadering van een Klasse of van een Commissie.

Indien zij buiten de Brusselse agglomeratie wonen, wordt hun bovendien, voor elke dag waarop wordt vergaderd, een **verblijfsvergoeding** toegekend van honderd frank\*, vermeerderd met de **kosten van de reis** per spoor in eerste klasse van hun verblijfplaats naar Brussel en terug. Indien zij in het buitenland verblijven, worden hun alleen de kosten van de reis op het grondgebied van het moederland terugbetaald.

Dezelfde voordelen worden toegekend aan de personen die niet tot de Academie behoren en lid zijn van de werkcommissies.

Mij bekend om gevoegd te worden bij Ons Besluit van 17.1.1964.

(get.) BAUDOUIN (s.)

Van Koningswege:  
De Minister van Nationale  
Opvoeding en Cultuur,

(get.) H. JANNE (s.)

sonnes étrangères à l'Académie.

**Article 14.** — L'Académie arrête son règlement d'ordre intérieur et la réglementation de ses publications et concours, et les soumet à l'approbation du Ministre dont elle relève.

**Article 15.** — Les membres, associés et correspondants ont droit à un **jeton de présence** de deux cents francs pour toute séance plénière, séance de Classe ou de Commission.

S'ils résident en dehors de l'agglomération bruxelloise, il leur est alloué en outre, par journée de séance, une **indemnité de séjour** de cent francs\*, majorée du **prix du voyage** aller-retour en première classe des chemins de fer entre le lieu de leur résidence et Bruxelles. S'ils résident à l'étranger, seul le prix du voyage sur le territoire métropolitain leur est remboursé.

Les mêmes avantages sont accordés aux personnes étrangères à l'Académie qui sont membres des commissions de travail.

Vu pour être annexé à Notre arrêté du 17.1.1964.

Par le Roi:

Le Ministre de l'Education nationale et de la Culture,

\* Op 125 F gebracht vanaf 1 juli 1968.

\* Portée a 125 F à dater du 1<sup>er</sup> juillet 1968.

BEKENDMAKING

PUBLICATION

- |   |   |
|---|---|
| K.B. 4 september 1928 (Oprichting K.B.K.I.): <i>Staatsblad</i> , 30 september (Opgeheven).                            | A.R. 4 septembre 1928 (Création I.R.C.B.): <i>Moniteur</i> , 30 septembre (Abrogé).                       |
| K.B. 18 december 1929: <i>Ambtelijk Blad</i> , 15 februari 1930, blz. 130 (Opgeheven).                                | A.R. 18 décembre 1929: <i>Bulletin officiel</i> , 15 février 1930, p. 103 (Abrogé).                       |
| K.B. 17 april 1930: <i>Staatsblad</i> , 2 mei (Opgeheven).  | A.R. 17 avril 1930: <i>Moniteur</i> , 2 mai (Abrogé).   |
| K.B. 26 augustus 1938: <i>Staatsblad</i> , 10 september (Opgeheven).  | A.R. 26 août 1938: <i>Moniteur</i> , 10 septembre (Abrogé).   |
| K.B. 26 april 1947: <i>Ambtelijk blad</i> , 15 mei, blz. 296 (Opgeheven).   | A.R. 26 avril 1947: <i>Bulletin officiel</i> , 15 mai, p. 296 (Abrogé).                                   |
| K.B. 29 december 1947: Onuitgegeven (Opgeheven).  | A.R. 29 décembre 1947: Inédit (Abrogé).   |
| Wet van 27 juni 1930: <i>Staatsblad</i> , 10 juli.  | Loi du 27 juin 1930: <i>Moniteur</i> , 10 juillet.  |
| K.B. 31 oktober 1931: <i>Staatsblad</i> , 25 november.  | A.R. 31 octobre 1931: <i>Moniteur</i> , 25 novembre.  |
| K.B. 28 december 1950: <i>Staatsblad</i> , 2 februari 1951 (Opgeheven).   | A.R. 28 décembre 1950: <i>Moniteur</i> , 2 février 1951 (Abrogé).   |
| K.B. 25 oktober 1954 (Benaming K.A.K.W.): <i>Staatsblad</i> , 20 november.  | A.R. 25 octobre 1954 (Dénomination A.R.S.C.): <i>Moniteur</i> , 20 novembre.                              |
| K.B. 3 juni 1955 (Statuten): <i>Staatsblad</i> , 5 oktober (Opgeheven).   | A.R. 3 juin 1955 (Statuts): <i>Moniteur</i> , 5 octobre (Abrogé).   |
| K.B. 3 juni 1955 (Rechtspersoonlijkheid): <i>Staatsblad</i> , 5 oktober.  | A.R. 3 juin 1955 (Personnalité civile): <i>Moniteur</i> , 5 octobre.                                      |
| M.B. 28 juni 1955 (Algemeen Reglement): <i>Staatsblad</i> , 5 oktober.  | A.M. 28 juin 1955 (Règlement général): <i>Moniteur</i> , 5 octobre.                                       |
| M.B. 23 augustus 1956 (Algemeen Reglement, bijvoegsel bij art. 35).   | A.M. 23 août 1956 (Règlement général, addition à l'art. 35).  |
| K.B. 18 augustus 1958 (Benaming Ministerie van Belgisch-Congo en van Ruanda-Urundi): <i>Staatsblad</i> , 28 augustus. | A.R. 18 août 1958 (Dénomination Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi): <i>Moniteur</i> , 28 août. |
| K.B. 8 december 1959 (Benaming Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen):                                    | A.R. 8 décembre 1959 (Dénomination Académie royale des Sciences d'Outre-Mer): <i>Moni-</i>                |

- Staatsblad*, 14 januari 1960 (Opgeheven).
- K.B. 23 juni 1960 (Benaming Ministerie van Afrikaanse Zaken): *Staatsblad*, 29 juni.
- K.B. 30 mei 1961 (Verdeling van de ministeriële bevoegdheden in Afrikaanse Zaken): *Staatsblad*, 3 juni.
- K.B. 30 juni 1961 (Wijziging der statuten van de K.A.O.W.): *Staatsblad*, 29 juli (Opgeheven).
- K.B. 23 mei 1962 (Verdeling van de ministeriële bevoegdheden in Afrikaanse zaken): *Staatsblad*, 30 mei.
- K.B. 17 september 1962 (Overbrenging van de K.A.O.W. naar het Ministerie van Nationale Opvoeding en Cultuur): *Staatsblad*, 5 oktober.
- K.B. 17 januari 1964 (Hoge Koninklijke Bescherming. — Statuten): *Staatsblad*, 16 december.
- M.B. 6 november 1964 (Algemeen Reglement): *Staatsblad*, 11 december.
- K.B. 10 februari 1970 (Erevaste secretaris): *Staatsblad*, 21 april.
- teur*, 14 janvier 1960 (Abrogé).
- A.R. 23 juin 1960 (Dénomination Ministère des Affaires africaines): *Moniteur*, 29 juin.
- A.R. 30 mai 1961 (Répartition des attributions ministérielles en matière d'Affaires africaines): *Moniteur*, 3 juin.
- A.R. 30 juin 1961 (Modification des statuts de l'ARSOM): *Moniteur*, 29 juillet (Abrogé).
- A.R. 23 mai 1962 (Répartition des attributions ministérielles en matière d'Affaires africaines): *Moniteur*, 30 mai.
- A.R. 17 septembre 1962 (Rattachement de l'ARSOM au Ministère de l'Education nationale et de la Culture): *Moniteur*, 5 octobre.
- A.R. 17 janvier 1964 (Haute Protection Royale. — Statuts): *Moniteur*, 16 décembre.
- A.M. 6 novembre 1964 (Règlement général): *Moniteur*, 11 décembre.
- A.R. 10 février 1970 (Secrétaire perpétuel honoraire): *Moniteur*, 21 avril.

## Rechtspersoonlijkheid

(Koninklijk besluit van 31 oktober 1931, gewijzigd bij het koninklijk besluit van 3 juni 1955).\*

---

ARTIKEL ÉÉN. — De rechtspersoonlijkheid wordt verleend aan de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen, wiens doel en inrichting bepaald worden bij het koninklijk besluit van 17 januari 1964.

ART. 2. — De Academie wordt beheerd door een bestuurscommissie, onder het hoog gezag van de Minister van wie zij afhangt. Te dien einde is deze Commissie met de meest uitgebreide machten bekleed.

Zij heeft het financieel bestuur van het patrimonium van de Academie die zij tegenover derden vertegenwoordigt.

ART. 2 bis. — De Bestuurscommissie is samengesteld uit zes Leden van de Academie, aangevoerd voor een termijn van drie jaar, door de Minister van wie zij afhangt.

Ieder jaar wordt de Commissie voor een derde hernieuwd; het

---

\* Tekst in overeenstemming gebracht met de Statuten van de K.A.O.W., volgens het K.B. van 17.1.1964.

## Personnalité civile

(Arrêté royal du 31 octobre 1931, modifié par l'arrêté royal du 3 juin 1955).\*

---

ARTICLE PREMIER. — La personnalité civile est accordée à l'Académie royale des Sciences d'Ou-tre-Mer, dont l'arrêté royal du 17 janvier 1964 détermine l'objet et l'organisation.

ART. 2. — L'Académie est gérée, sous la haute autorité du Ministre dont elle relève, par une Commission administrative. Celle-ci est investie, à cet effet, des pouvoirs les plus étendus.

Elle a la gestion financière du patrimoine de l'Académie, qu'elle représente vis-à-vis des tiers.

ART. 2 bis. — La Commission administrative est composée de six Membres de l'Académie désignés, pour trois ans, par le Ministre dont elle relève.

La Commission est renouvelée par tiers chaque année; toutefois,

---

\* Texte mis en concordance avec les Statuts de l'ARSOM, tels qu'ils résultent de l'A.R. du 17.1.1964.

mandaat van haar leden is echter hernieuwbaar.

De Minister kan de vergadering van de Commissie bijwonen of er zich door een hoger ambtenaar van het centraal bestuur laten vertegenwoordigen: de afgevaardigde van de Minister is, in dit geval, stemgerechtigd.

ART. 3. — De Bestuurscommissie wordt **voorgezeten** door de Voorzitter van de Academie. Zij wordt door hem bijeengeroepen.

De **besluiten** der Bestuurscommissie worden bij meerderheid van stemmen genomen. Bij staking der stemmen beslist de stem van de Voorzitter.

De notulen worden in een bijzonder register geschreven. De afschriften of uittreksels welke voor het gerecht of elders dienen overgelegd, worden door de Voorzitter of door de Vaste Secretaris ondertekend.

De bestuurscommissie kan alle **werkcommissies** oprichten die nuttig zijn voor het vervullen van haar opdracht en daarin personen benoemen die niet tot de Academie behoren.

ART. 4. — De **rechtsvorderingen**, zowel als aanlegger dan als verweerder, worden, namens de Academie, door de Bestuurscommissie gevoerd, op vervolging en benaarstiging van de Voorzitter.

ART. 5. — De Academie is gemachtigd milddadige giften in te zamelen.

le mandat de ses membres est renouvelable.

Le Ministre peut assister aux séances de la Commission ou s'y faire représenter par un fonctionnaire supérieur de l'administration centrale; le délégué du Ministre ayant, en ce cas, voix délibérative.

ART. 3. — La Commission administrative est **présidée** par le Président de l'Académie. Elle est convoquée par lui.

Les **résolutions** de la Commission sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial. Les copies ou extraits, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le Président ou par le Secrétaire perpétuel.

La Commission administrative peut créer toutes **Commissions de travail utiles** à l'accomplissement de sa mission et y nommer des personnes étrangères à l'Académie.

ART. 4. — Les actions **judiciaires**, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de l'Académie par la Commission administrative, poursuite et diligence du Président.

ART. 5. — L'Académie est autorisée à recueillir des libéralités.

De **schenken** onder levenden of per testament, te zijnen voordele, hebben slechts kracht voor zover zij toegelaten zijn overeenkomstig artikel 910 van het Burgerlijk Wetboek.

Deze toelating wordt echter niet geveerd voor de zuiver roerende milddadige giften waarvan de waarde 20 000 frank niet te boven gaat, en die met geen lasten bezwaard zijn.\*

ART. 6. — Ieder jaar maakt de Bestuurscommissie, bijgestaan door de Directeurs van elke Klasse, een **begroting op der ontvangsten en uitgaven**. Deze begroting wordt aan de goedkeuring onderworpen van de Minister van wie de Academie afhangt.

Binnen de drie maanden die volgen op het sluiten van het dienstjaar, ziet de Bestuurscommissie de **jaarlijkse rekening** na en sluit ze af. Deze wordt aan de goedkeuring onderworpen van de Minister van wie de Academie afhangt.

Alle **betalingen**, behalve de kleine uitgaven, worden gedaan per check of mandaat, bekleed met

Les **donations** entre vifs ou par testament, à son profit, n'ont d'effet qu'autant qu'elles sont autorisées conformément à l'article 910 du Code civil.

Néanmoins, cette autorisation n'est pas requise pour les libéralités purement mobilières dont la valeur n'excède pas 20 000 francs et qui ne sont pas grevées de charges.\*

ART. 6. — Chaque année, la Commission administrative, assistée des Directeurs de chaque Classe, dresse un **budget des recettes et dépenses**. Ce budget est soumis à l'approbation du Ministre dont relève l'Académie.

Dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice, la Commission administrative vérifie et arrête le **compte annuel**. Celui-ci est soumis à l'approbation du Ministre, dont relève l'Académie.

Tous les **paiements**, sauf les menues dépenses, sont faits par chèques ou mandats, revêtus de deux

\* De giften aan... de Koninklijke Academies (waaronder de K.A.O.W.) genieten van fiscale vrijstelling..., in de mate dat zij geen 10 t.h. van de totale bedrijfsinkomsten noch 10 miljoen frank overtreffen (Wet van 22.1.1969, wijzigend art. 4, 4° van het K.B. van 16.4.1964, art. 54, 4°. — Cf. *Msd.* 1965, blz. 1375).

Deze schenkingen zijn vrij van successierechten (wett. van de successierechten, art. 55) en registratierechten (wett. van de registratierechten, art. 161).

\* Les libéralités consenties... aux Académies royales (dont l'ARSON)..., jouissent de l'exonération fiscale... dans la mesure où ces libéralités ne dépassent pas 10 p.c. du montant des revenus professionnels ni 10 millions de francs (Loi du 22.1.1969, modifiant l'art. 4, 4° de l'A.R. du 16.4.1964, art. 54, 4°. — Cf. *Bull.* 1965, p. 1374).

Ces libéralités sont exemptes de tous droits de succession (code des dr. de succession, art. 55) et d'enregistrement (codes des dr. d'enregistrement, art. 161).

twee handtekeningen welke door de Bestuurscommissie bepaald worden.

De Academie geniet een vermindering der notariële honoraria (K.B. van 16.12.1950, art. 8).

De van lasten ontslagen begiftigingen mogen rechtstreeks van hand tot hand geschonken worden: met deze proceduur ontwijkt de schenker alle onkosten voor notariële akte.

signatures déterminées par la Commission administrative.

L'Académie bénéficie, d'autre part, d'une réduction des honoraires notariaux (A.R. du 16.12.1950, art. 8).

Les libéralités exemptes de charges peuvent être faites par dons manuels: cette procédure évite au donateur tous frais d'acte notarié.

## Algemeen Reglement \*

### VERKIEZINGEN

ARTIKEL ÉÉN. — De verkiezingen met het oog op het voordragen van de kandidaten voor de **openstaande plaatsen** van lid, geassocieerde en correspondent van de Academie worden gehouden in januari en juli.

ART. 2. — Ieder lid, geassocieerde of correspondent van een Klasse mag vragen om naar een andere Klasse over te gaan, wanneer in laatst genoemde Klasse een plaats openvalt. In dit geval moet een schriftelijke aanvraag worden ingediend voordat de voordracht van de kandidaten voor de openstaande plaatsen door de belanghebbende Klasse is vastgelegd.

ART. 3. — In de convocatiebrief waarbij de belanghebbende Klasse wordt bijeengeroepen, moeten de voordracht en de bespreking van de **kandidaturen**, evenals de verkiezing uitdrukkelijk vermeld worden, met nauwkeurige opgave van dag en uur.

ART. 4. — Voor elke plaats worden de kandidaturen in besloten vergadering **voorgedragen** tijdens de zitting die de verkiezing twee maanden voorafgaat, d.w.z. in mei of november.

Ze worden schriftelijk minstens veertien dagen voor voormelde zitting aan de Vaste Secretaris overgemaakt; ze dienen ondertekend te zijn door drie ere- of titelvoerende leden en vergezeld te zijn van een **curriculum vitae** waarbij de volgende gegevens verstrekt worden: naam en voornamen van de kandidaat, plaats en datum van geboorte, burgerlijke staat en nationaliteit, volledig adres, titels en diploma's, functies en werkzaamheden, wetenschappelijke opdrachten, geleerde genootschappen, eretekens, titels der belangrijkste publikaties.

Tijdens de zitting die gewijd is aan het voordragen van de kandidaten, moeten de voorstellende leden de aandacht vestigen op de aanspraken van hun kandidaat, onder meer, aan de hand van diens publikaties waarvan de belangrijkste moeten worden ingediend.

---

\* Goedgekeurd door M.B. van 6 november 1964 (*Staatsblad*, 11 december 1964. blz. 12 789-12 793).

## Règlement général \*

### ELECTIONS

ARTICLE PREMIER. — Les élections en vue de la proposition des candidats aux **places vacantes** de membres, associés et correspondants de l'Académie se font aux mois de janvier et de juillet.

ART. 2 — Tout membre, associé ou correspondant d'une Classe peut demander à **passer dans une autre Classe**, lorsqu'une vacance se produit dans cette dernière. Dans ce cas, il doit en exprimer la demande par écrit, avant que les présentations des candidats aux places vacantes aient été arrêtées par la Classe intéressée.

ART. 3. — Les présentations et discussions des **candidatures** ainsi que les élections doivent être spécialement mentionnées dans la lettre de convocation de la Classe intéressée, avec indication précise du jour et de l'heure.

ART. 4. — Les **présentations** des candidatures se font, pour chaque place, en comité secret, à la séance qui précède de deux mois l'élection, c'est-à-dire aux mois de mai ou de novembre.

Elles sont adressées par écrit au Secrétaire perpétuel quinze jours au moins avant ladite séance, signées par trois Membres honoraires ou titulaires et accompagnées d'un **curriculum vitae** mentionnant: nom et prénoms du candidat, lieu et date de naissance, état civil et nationalité, adresse complète, titres et diplômes, fonctions et occupations, missions scientifiques, sociétés savantes, distinctions honorifiques, titres des principales publications.

Au cours de la séance de présentation, les parrains veillent à souligner les titres de leur candidat à l'appui, entre autres, de ses publications, dont les principales seront déposées.

---

\* Approuvé par A.M. du 6 novembre 1964 (*Moniteur*, 11 décembre 1964, p. 12 789-12 793).

ART. 5. — Tijdens de zitting die de verkiezing voorafgaat, d.i. de zitting welke gehouden wordt in juni of december, kan de Klasse in besloten vergadering, ertoe besluiten **nieuwe kandidaten** op te nemen op voorwaarde dat ze ondertekend zijn door vijf leden en voorgedragen in de bij artikel 4 bepaalde vorm.

Na een bespreking in besloten vergadering neemt de Klasse, evenwel bij meerderheid van stemmen, een lijst met zoveel maal twee kandidaturen in aanmerking als er openstaande plaatsen zijn. \*

ART. 6. — De onthoudingen tellen niet mee voor het resultaat der uitgebrachte stemmen. \*

ART. 7. — De **verkiezing** geschiedt in besloten vergadering bij volstreckte meerderheid van de bij geheime stemming uitgebrachte stemmen; zo na twee stemmingen, geen enkele kandidaat bedoelde meerderheid heeft, wordt er overgegaan tot een eindstemming bij gewone meerderheid.

Bij staking van stemmen, wordt de oudste kandidaat verkozen.

Elke kandidatuur die niet in aanmerking is genomen bij een stemming, moet, om weer geldig te zijn, opnieuw ondertekend worden door drie ere- of titelvoerende leden en opnieuw worden voorgedragen overeenkomstig de bepalingen van artikel 4.

De kandidaturen voorgesteld voor een tweede maal en niet weerhouden, mogen binnen de vijf jaar niet meer terug voorgesteld worden.

ART. 8. — Tijdens de zitting van december, verkiest iedere Klasse, in besloten vergadering, haar **Directeur** onder de titelvoerende leden. Voormelde Directeur draagt, gedurende het volgende jaar, de titel van **Vice-Directeur** en vervangt in deze hoedanigheid de Directeur, wanneer deze verhinderd of afwezig is. Wanneer dat jaar verstreken is, oefent hij werkelijk, gedurende een jaar, zijn functie uit van Directeur.

Tijdens de zitting van november zullen de Klassen, in besloten vergadering een gedachtenwisseling houden over de keuze die in december moet worden gedaan.

Bij afwezigheid van de Voorzitter zit de Directeur die de **oudste** is in jaren, de plenaire zittingen van de Academie voor.

ART. 9. — Als **ontslagnemend** wordt beschouwd, elk lid, alsook elk geassocieerde die gedurende twee jaar geen enkele zitting heeft bijgewoond tenware de ouderdom of een erge kwaal hem verhinderden

---

\* Gewijzigd tijdens de zitting van 11.3.1969 van de Bestuurscommissie.

ART. 5. — A la séance qui précède l'élection, c'est-à-dire aux mois de juin ou de décembre, la Classe peut décider, en comité secret, l'inscription de **nouvelles candidatures**, à la condition qu'elles soient présentées dans la même forme qu'à l'article 4, et signées par cinq membres.

Après discussion en comité secret, la Classe arrête, s'il échet, à la majorité des voix, une liste portant autant de fois deux noms de candidats qu'il y a de places vacantes. \*

ART. 6. — Les abstentions n'entrent pas en ligne de compte dans le résultat des suffrages exprimés. \*

ART. 7. — L'élection a lieu, en comité secret, à la majorité absolue des voix émises au vote secret; si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu cette majorité, il est procédé à un scrutin définitif à la majorité simple.

En cas de parité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Toute candidature non retenue lors d'une élection doit, pour être reprise en considération, être signée à nouveau par trois membres honoraires ou titulaires, et être représentée dans les conditions stipulées à l'article 4.

Les candidatures présentées une seconde fois et non retenues, ne pourront être représentées avant cinq ans.

ART. 8. — Chaque Classe choisit, en comité secret, dans sa séance de décembre, parmi ses membres titulaires, son **Directeur**. Celui-ci porte, pour l'année suivante, le titre de **Vice-directeur** et remplace, en cette qualité, le Directeur empêché ou absent. A l'expiration de ladite année, il exerce effectivement, pendant un an, ses fonctions de Directeur.

Au cours de la séance de novembre, les Classes procèdent, en comité secret, à un échange de vues sur la désignation qui doit être décidée en décembre.

En cas d'absence du Président, le **Doyen d'âge** des Directeurs préside les séances plénières de l'Académie.

ART. 9. — Sera considéré comme **démissionnaire** tout membre, de même que tout associé, qui n'aura assisté à aucune séance pendant

---

\* Modifié en séance du 11.3.1969 de la Commission administrative.

aktief en geregeld aan de werkzaamheden van de Academie deel te nemen.

Elke correspondent die gedurende drie jaar geen enkel werk heeft ingezonden, kan eveneens als ontslagnemend beschouwd worden.

ART. 10. — Elk titelvoerend lid kan, op zijn aanvraag en op eensluidend advies van zijn Klasse, in besloten vergadering uitgebracht, tot **erelid** benoemd worden door de Koning ingeval hij zijn verblijfplaats overbrengt naar het buitenland of wanneer de ouderdom of een erge kwaal hem verhinderen actief en geregeld aan de werkzaamheden van de Academie deel te nemen.

### ZITTINGEN

ART. 11. — De **convocaties** worden ten minste acht dagen vóór elke vergadering gezonden aan de leden, geassocieerden en correspondenten van iedere Klasse; ze vermelden de voornaamste punten van de agenda.

ART. 12. — Behalve wanneer de Klasse in **besloten vergadering** bijeenkomt, hebben de geassocieerden en correspondenten het recht de zittingen met raadgevende stem bij te wonen.

ART. 13. — Jaarlijks doet iedere Klasse, tijdens de zitting die de plenaire zitting voorafgaat, uitspraak over de toekenning van de **prijzen der wedstrijden**.

ART. 14. — Ieder jaar, in oktober, houden de drie Klassen van de Academie tezamen een **plenaire zitting**, waarvan de agenda het verslag van de Vaste Secretaris, een voorlezing door de Voorzitter en de bekendmaking van de uitslagen der prijskampen, omvat.

### PUBLIKATIES

ART. 15. — De Academie geeft de volgende publikaties uit:

1. *Verhandelingen*;
2. *De Mededelingen der Zittingen*;
3. *De Belgische Overzeese Biografie*.

ART. 16. — De **Verhandelingen** omvatten drie reeksen:

- a) Verhandelingen van de Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen;
  - b) Verhandelingen van de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen;
  - c) Verhandelingen van de Klasse voor Technische Wetenschappen.
- Elke Verhandeling heeft haar eigen paginatuur.

deux ans, à moins que l'âge ou une infirmité grave l'empêche de prendre une part active et régulière aux travaux de l'Académie.

Pourra de même être considéré comme démissionnaire, tout correspondant qui n'aura fait parvenir aucun travail pendant trois ans.

ART. 10. — Tout membre titulaire peut, à sa demande et de l'avis conforme de sa Classe, pris en comité secret, être élevé à l'**honorariat** par le Roi, s'il transfère sa résidence à l'étranger ou si l'âge ou une infirmité grave l'empêche de prendre une part active et régulière aux travaux de l'Académie.

### SEANCES

ART. 11. — Les **convocations** sont adressées aux membres, associés et correspondants de chaque Classe huit jours au moins avant chaque réunion; elles énoncent les principaux objets portés à l'ordre du jour.

ART. 12. — Sauf quand la Classe se constitue en **comité secret**, les associés et correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative.

ART. 13. — Tous les ans, dans la séance qui précède la séance plénière, chaque Classe statue sur l'attribution des **prix des concours**.

ART. 14. — Chaque année, en octobre, l'Académie tient, les trois Classes réunies, une **séance plénière** dont l'ordre du jour comporte le rapport du Secrétaire perpétuel, une lecture du Président, ainsi que la proclamation des résultats des concours.

### PUBLICATIONS

ART. 15. — Les **publications** de l'Académie sont les suivantes:

1. Des *Mémoires*;
2. Le *Bulletin des Séances*;
3. La *Biographie belge d'Outre-Mer*.

ART. 16. — Les **Mémoires** comprennent trois séries:

- a) Mémoires de la Classe des Sciences morales et politiques;
- b) Mémoires de la Classe des Sciences naturelles et médicales;
- c) Mémoires de la Classe des Sciences techniques.

Chaque Mémoire a sa pagination particulière.

ART. 17. — De werken die zijn voorgelezen of voorgedragen bij de Academie ten einde opgenomen te worden in de Verhandelingen, worden vermeld in de *Mededelingen* der zitting tijdens welke zij werden voorgedragen.

ART. 18. — Wanneer de Academie beslist **verslagen** over ingediende werken te laten drukken, worden deze verslagen opgenomen in de *Mededelingen*.

ART. 19. — De Vaste Secretaris kan de handschriften, waarvoor goedkeuring tot drukken werd verleend aan de auteurs terugbezorgen om er eventueel **verbeteringen** in aan te brengen, maar hij dient ze opnieuw aan de verslaggevers over te maken zo de tekst ten gevolge van die verbeteringen omgewerkt is.

ART. 20. — De wijzigingen of aanvullingen, die eventueel in de Verhandelingen worden aangebracht, worden onder de vorm van nota's of addenda aan deze Verhandelingen toegevoegd.

ART. 21. — De **handschriften** die voorgelegd zijn aan de Academie, blijven haar eigendom. Wanneer voor het drukken geen goedkeuring is verleend, kan de auteur, op eigen kosten, afschrift laten nemen van zijn werk.

ART. 22. — De **Mededelingen** vormen een verzameling die gewijd is aan de verschillende activiteiten der zittingen en waarin de **notulen**, de verslagen en de mededelingen en lezingen van geringe omvang, die mogen gedrukt worden, opgenomen worden.

De **notulen** moeten vooraf goedgekeurd zijn door de belanghebbende Klasse.

ART. 23. — De Vaste Secretaris kan, tot een beslissing van de Bestuurscommissie, **het drukken** van werken **uitstellen**, die een buitengewone uitgave zouden meebrengen in verhouding met de financiële mogelijkheden van de Academie.

ART. 24. — Ieder werk waarvoor goedkeuring tot drukken is verleend en dat **meer** dan 32 gedrukte pagina's omvat, wordt opgenomen in de *Verhandelingen*.

ART. 25. — De auteurs van studies die in de *Mededelingen* van de Academie opgenomen zijn, hebben recht op **vijsfentwintig overdrukken** van hun werk.

Er zullen echter **geen overdrukken** van minder dan vijf bladzijden gemaakt worden tenzij de auteur er bij de terugzending van de drukproeven, uitdrukkelijk om verzoekt.

ART. 17. — Les ouvrages lus ou présentés à l'Académie, en vue de leur impression dans les Mémoires, sont mentionnés dans le *Bulletin* de la séance au cours de laquelle la présentation a été faite.

ART. 18. — Lorsque l'Académie décide l'impression des rapports faits sur des ouvrages présentés, ces rapports sont publiés dans le *Bulletin*.

ART. 19. — Le Secrétaire perpétuel peut confier aux auteurs les manuscrits qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y apportent éventuellement des corrections, mais il est tenu de les communiquer à nouveau aux rapporteurs s'il en résulte des remaniements.

ART. 20. — Les changements ou compléments qui peuvent être apportés aux Mémoires sont placés sous forme de notes ou d'additions à la suite de ces Mémoires.

ART. 21. — Les manuscrits présentés à l'Académie demeurent la propriété de celle-ci. Lorsque l'impression n'est pas votée, l'auteur peut en faire prendre copie à ses frais.

ART. 22. — Le *Bulletin* constitue un recueil consacré aux procès-verbaux, rapports, communications et lectures de peu d'étendue faits en séance et admis pour l'impression.

Les procès-verbaux doivent avoir été approuvés au préalable par la Classe intéressée.

ART. 23. — Le Secrétaire perpétuel est autorisé à différer, jusqu'à décision de la Commission administrative, l'impression des travaux susceptibles d'entraîner une dépense hors de proportion avec les disponibilités financières de l'Académie.

ART. 24. — Tout travail admis à l'impression et dont l'étendue excède 32 pages d'impression, est inséré dans les *Mémoires*.

ART. 25. — Les auteurs des communications insérées dans le *Bulletin* de l'Académie ont droit à recevoir vingt-cinq tirés à part de leur travail.

Sauf demande expresse à formuler lors du renvoi des épreuves, il n'est toutefois pas imprimé de tirés à part de moins de cinq pages.

Dit aantal bedraagt vijftig voor de *Verhandelingen*.

Bovendien staat het de auteurs vrij boventallige exemplaren te laten drukken, tegen een prijs die vastgesteld is in overeenkomst met de Vaste Secretaris.

ART. 26. — De drukker en de lithograaf ontvangen de hun toevertrouwde werken uitsluitend van de Vaste Secretaris, en zij mogen ze slechts drukken, nadat zij van hem het *fiat* bekomen hebben.

ART. 27. — De **kosten van de omwerkingen** of buitengewone wijzigingen die tijdens het zetten of het verbeteren van de drukproeven dienen aangebracht, komen ten laste van degene die ze teweeg gebracht heeft.

## WEDSTRIJDEN EN PRIJZEN \*

### Jaarlijkse wedstrijden

ART. 28. — De handschriften, die ingediend zijn voor de wedstrijden blijven **eigendom** van de Academie, indien ze door deze niet gepubliceerd worden. De auteurs mogen van die werken op eigen kosten, afschrift laten nemen en mogen ze met de toestemming van de Klasse, op eigen kosten, publiceren.

ART. 29. — Elke Klasse stelt jaarlijks voor de wedstrijd **twee vragen** over de stof die zij behandelt.

De werken die als antwoord op deze vragen aangeboden worden, mogen reeds uitgegeven zijn, maar in dat geval dient de datum der publikatie later te zijn dan deze van het stellen der vragen voor de wedstrijd.

ART. 30. — Zij bepaalt het **bedrag van de prijzen**; dit bedrag schommelt tussen 2 000 en 10 000 frank.

ART. 31. — Zij bepaalt de **termijn** binnen welke de antwoorden moeten worden ingezonden. Deze termijn mag niet minder zijn dan twee jaar, te rekenen vanaf de datum van de bekendmaking van de vragen.

ART. 32. — De **leden, geassocieerden en correspondenten** van de Academie mogen niet deelnemen aan de jaarlijkse wedstrijden.

ART. 33. — Tijdens de zitting van maart bepalen de Klassen de stof waarop de vragen betrekking zullen hebben. Zij wijzen voor elke stof drie leden, geassocieerden of correspondenten aan, die belast zijn met het opstellen van de vragen; zij mogen op het programma

---

\* De Albrecht Gohr-prijs, evenals de driejaarlijkse prijs voor Afrikaanse letterkunde werden afgeschaft (cf. *Meded.* 1967, 341 en 1966, 887).

Ce nombre sera de cinquante pour les *Mémoires*.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, moyennant prix à convenir avec le Secrétaire perpétuel.

ART. 26. — L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du Secrétaire perpétuel et ils ne peuvent les mettre sous presse qu'après avoir obtenu de lui le bon à tirer.

ART. 27. — Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant la composition ou la correction des épreuves sont à charge de celui qui les a causés.

### CONCOURS ET PRIX \*

#### Concours annuels

ART. 28. — Les manuscrits présentés au concours restent la propriété de l'Académie s'ils ne sont pas publiés par celle-ci. Il est permis à leurs auteurs d'en faire prendre copie à leurs frais et de les publier à leurs frais avec l'agrément de la Classe.

ART. 29. — Chaque Classe met annuellement au concours deux questions sur les matières dont elle s'occupe.

Les travaux présentés en réponse à ces questions peuvent ne pas être inédits, mais, en ce cas, leur date de publication doit être postérieure à celle des questions du concours.

ART. 30. — Elle fixe la valeur des prix, qui pourra varier de 2 000 à 10 000 francs.

ART. 31. — Elle fixe le délai dans lequel les réponses doivent être fournies. Ce délai ne pourra pas être inférieur à deux ans à partir de la date de publication des questions.

ART. 32. — Les membres, associés et correspondants de l'Académie, ne peuvent prendre part aux concours annuels.

ART. 33. — A la séance de mars, les Classes déterminent les matières sur lesquelles porteront les questions; elles nomment, pour chacune de ces matières, trois membres, associés ou correspondants chargés de

---

\* Le prix Albrecht Gohr, ainsi que le prix triennal de littérature africaine ont été supprimés (cf. *Bull.* 1967, 340 et 1966, 886).

vragen behouden, die reeds vroeger gesteld werden, doch waarvoor geen prijzen werden toegekend.

ART. 34. — Tijdens de **zitting van april** horen de Klassen de verslagen over de gestelde vragen, leggen de definitieve tekst van deze laatste vast en bepalen de termijn voor het inzenden van de antwoorden, alsook het bedrag van de toe te kennen prijzen.

ART. 35. — De auteurs van de voor de wedstrijd ingezonden werken mogen **anoniem** blijven. In dit geval voegen zij bij hun werk een verzegelde omslag die een briefje met vermelding van hun naam en adres bevat, en waarop zij een zinspreuk zetten die ook bovenaan in hun werk vermeld is.

De mededingers, die hun werk ondertekenen, mogen er werken bijvoegen, die op hetzelfde onderwerp betrekking hebben en uitgegeven zijn na de datum waarop de vraag gesteld werd.

De werken, ingediend voor de wedstrijden van de Academie, mogen slechts door één enkel auteur ondertekend zijn.

De verhandelingen ingezonden na de voorgeschreven termijn, worden uitgesloten van de wedstrijd.

ART. 36. — De **ingezonden** werken moeten opgemaakt zijn in drievoud en **vóór 10 mei** toekomen op de Secretarie van de Academie.

ART. 37. — Tijdens de **zitting van mei** wijzen de Klassen voor elke vraag drie leden, geassocieerden of correspondenten aan die verslag dienen uit te brengen over de ingezonden werken.

ART. 38. — Tien dagen **vóór** ze worden besproken moeten de **verslagen** en de **werken** ingediend worden bij de Secretarie van de Academie waar al de leden, geassocieerden en correspondenten van de Klasse er inzage kunnen van nemen.

ART. 39. — De **prijzen** worden door de Klasse **toegekend** in juli of, uitzonderlijk, in oktober, na voorlezing en goedkeuring van de verslagen.

ART. 40. — Zo de Klasse beslist dat een prijs niet dient toegekend te worden, kan zij een **beloning** van mindere waarde toekennen onder een eervolle vermelding. Deze onderscheiding verleent aan de begunstigde het recht niet om de titel van Laureaat van de Academie te voeren.

ART. 41. — De Academie behoudt zich het recht voor de **bekroonde en nog niet gedrukte werken** te publiceren\*.

---

\* Artikel gewijzigd tijdens de zitting van 18 april 1967 van de Bestuurscommissie.

formuler les questions; elles peuvent représenter des questions posées antérieurement, mais pour lesquelles des prix n'auraient pas été attribués.

ART. 34. — A la séance d'avril, les Classes entendent les rapports sur les questions proposées, arrêtent définitivement le texte de celles-ci, fixent le délai requis pour les réponses et déterminent la valeur des prix à accorder.

ART. 35. — Les auteurs des ouvrages envoyés au concours peuvent garder l'anonymat. Dans ce cas, ils joignent à leur travail un pli cacheté renfermant leur nom et leur adresse et portant une devise reproduite en tête de leur ouvrage.

Les concurrents qui signent leur ouvrage peuvent y joindre des travaux portant sur le même sujet et publiés postérieurement à la date à laquelle la question a été posée.

Les ouvrages présentés aux concours de l'Académie ne peuvent être signés que par un seul auteur.

Les mémoires présentés après le terme prescrit seront exclus du concours.

ART. 36. — Les ouvrages présentés au concours doivent parvenir au Secrétariat de l'Académie en trois exemplaires, avant le 10 mai.

ART. 37. — Dans leur séance de mai, les Classes désignent pour chaque question trois membres, associés ou correspondants chargés de faire rapport sur les ouvrages présentés.

ART. 38. — Dix jours avant qu'ils soient mis en délibération, les rapports, ainsi que les ouvrages sont déposés au Secrétariat de l'Académie, où tous les membres, associés et correspondants de la Classe peuvent en prendre connaissance.

ART. 39. — Les prix sont décernés par la Classe au mois de juillet ou, exceptionnellement, au mois d'octobre, après lecture et approbation des rapports.

ART. 40. — Si la Classe décide qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix, elle peut, à titre de mention honorable, accorder une récompense de moindre valeur. Cette distinction n'autorise pas celui qui en est l'objet à prendre le titre de Lauréat de l'Académie.

ART. 41. — L'Académie se réserve le droit de publier les ouvrages couronnés et non encore imprimés\*.

---

\* Article remanié lors de la séance du 18 avril 1967 de la Commission administrative.

AGENDA 1969-1970

Maand	Klassen (1)			Commissies (2)		
	Morele en Politieke Wetenschappen (Derde maandag)	Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen (Vierde dinsdag)	Technische Wetenschappen (laatste vrijdag)	Geschiedenis (2de woensdag, 10 h)	Administratie (4de dinsdag, 10 h)	Biografie (laatste donderdag)
Oktober 1969	Woensdag 29 te 15 h: plenaire zitting					
November 1969	17	25	28	12	—	27
	<i>Voorstellen en bespreken kandid. openstaande plaatsen Aanduiden vice.direct. voor 1970</i>					
December 1969	—	—	—	—	—	—
Januari 1970	19	27	30	—	—	—
	<i>Verkiezingen</i>					
Februari 1970	—	—	—	—	—	26
Maart 1970	16	24	27	—	24	—
	<i>Vaastellen van het onderwerp van de wedstrijd 1972</i>					
April 1970	—	—	—	—	—	—
Mei 1970	25	26	29	13	—	—
	<i>Tekst der vragen van de wedstrijd 1972 Aanduiden verslaggevers wedstrijd 1970 Voorstellen en bespreken kandid. openstaande plaatsen</i>					
Juni 1970	15	23	26	—	—	25
	<i>Toekennen van prijs jaarlijkse wedstrijd Verkiezingen</i>					
Juli 1970	—	—	—	—	—	—
Augustus 1970	Jaarlijks verlof					
September 1970	—					
	22					
Oktober 1970	Woensdag 21, te 15 h: plenaire zitting					
November 1970	23	24	27	18	—	26
	<i>Voorstellen en bespreken kandid. openstaande plaatsen Aanduiden der vice.direct. 1971</i>					
December 1970	—	—	—	—	—	—
Januari 1971	15	23	26	—	—	—
	<i>Verkiezingen</i>					

(1) De Klassen houden hun vergaderingen te 14 h 30 in de 43, Kunstlaan, te Brussel 4: plenaire zitting, gelijkvloers; maandelijks zittingen, 4e verdieping (no. 401).

(2) De Commissies vergaderen in de Secretarie, Defacqzstraat 1, Brussel 5.

Mois	Classes (1)			Commissions (2)		
	Sciences morales et politiques (Troisième lundi)	Sciences naturelles et médicales (Quatrième mardi)	Sciences techniques (Dernier vendredi)	Histoire (Deuxième mercredi 10 h)	Administr. (Quatrième mardi 10 h)	Biographie (dernier jeudi)
Octobre 1969	Mercredi 29 à 15 h: séance plénière					
Novembre 1969	17	25	28	12	—	27
	<i>Présentation et discus. candid. places vacantes Désignation des vice.direct. 1970</i>					
Décembre 1969	—	—	—	—	—	—
Janvier 1970	19	27	30	—	—	—
	<i>Elections</i>					
Février 1970	—	—	—	—	—	26
Mars 1970	16	24	27	—	24	—
	<i>Détermination matières concours 1972</i>					
Avril 1970	—	—	—	—	—	—
Mai 1970	25	26	29	13	—	—
	<i>Texte questions concours 1972 Désignation rapporteurs concours 1970 Présentation et discus. candid. places vacantes</i>					
Juin 1970	15	23	26	—	—	25
	<i>Attribution prix concours annuel Elections</i>					
Juillet 1970	—	—	—	—	—	—
Août 1970	Vacances annuelles					
September 1970	—					
	22					
Octobre 1970	Mercredi 21, à 15 h: séance plénière					
November 1970	23	24	27	18	—	26
	<i>Présentation et discus. candid. places vacantes Désignation des vice.direct. pour 1971</i>					
Décembre 1970	—	—	—	—	—	—
Janvier 1971	15	23	26	—	—	—
	<i>Elections</i>					

(1) Les Classes tiennent leurs séances à 14 h 30 au 43, avenue des Arts, Bruxelles 4: séance plénière, rez-de-chaussée, séances mensuelles, 4 étage (no. 401).

(2) Les Commissions se réunissent au Secrétariat, 1, rue Defacqz, Bruxelles 5.

VRAGEN VOOR DE  
JAARLIJKSE WEDSTRIJD  
VAN 1970

Eerste vraag. — Men vraagt een algemene of bijzondere studie betreffende de godsdienstige geschiedenis van het vroeger of hedendaags zwart Afrika.

2de vraag. — Men vraagt een studie over een aspect van de Belgische expansie in de geschiedenis van onze tijd, hetzij in Afrika, hetzij elders in de wereld.

3de vraag. — In het kader van de verhouding parasiet-gastheer, voor wat de planten betreft, vraagt men een studie over de pathogenie der verwelking veroorzaakt door bepaalde *Fusarium*.

4de vraag. — Men vraagt een studie over de voor mens en dier in de tropische streken ziekte verwekkende *Fycomyceten*.

5de vraag. — Men vraagt een bijdrage tot de oplossing van een probleem der verrijking van ertsen, betrekking hebbend op een laag gelegen in een ontwikkelingsland.

6de vraag. — Men vraagt een bijdrage tot het voorkomen van een soort corrosie eigen aan tropische landen.

VRAGEN VOOR DE  
JAARLIJKSE WEDSTRIJD  
VAN 1971

Eerste vraag. — Men vraagt een studie over een bodembeleid dat aan de Staat alle prerogatieven zou toekennen, vereist in het algemeen belang, over gronden die door de inlandse bevolkingen niet gebruikt worden, en dat terzelfder tijd in de mate waarin dit verenig-

QUESTIONS POSÉES POUR  
LE CONCOURS ANNUEL  
DE 1970

Première question. — On demande une étude, générale ou particulière, se rapportant à l'histoire religieuse de l'Afrique noire, ancienne ou contemporaine.

2<sup>e</sup> question. — On demande une étude sur un aspect de l'expansion belge à l'époque contemporaine, soit en Afrique, soit ailleurs dans le monde.

3<sup>e</sup> question. — Dans le cadre des relations du parasite et de l'hôte, dans le domaine végétal, on demande une étude sur la pathogénie des flétrissures dues à certains *Fusarium*.

4<sup>e</sup> question. — On demande une étude sur les *Phycomycètes* pathogènes pour l'homme et les animaux en régions tropicales.

5<sup>e</sup> question. — On demande une contribution à la solution d'un problème d'enrichissement de minerai portant sur un gisement situé dans un pays en voie de développement.

6<sup>e</sup> question. — On demande une contribution à la prévention d'un type de corrosion propre aux pays tropicaux.

QUESTIONS POSÉES  
POUR LE CONCOURS  
ANNUEL DE 1971

Première question. — On demande l'étude d'un régime foncier qui attribuerait à l'Etat toutes les prérogatives nécessaires à l'intérêt général sur les terres non utilisées par les populations coutumières, tout en sauvegardant dans la mesure compatible avec cet inté-

baar is met dat algemeen belang, de rechten waarborgt die deze bevolkingen in het kader der gewoonten op deze gronden hebben.

De studie zal betrekking hebben op de Democratische Republiek Congo of op elk ander ontwikkelingsland waar het vraagstuk gesteld wordt. Hoewel zij hoofdzakelijk het uiteenzetten vraagt van een juridisch stelsel van geschreven recht, dat de besluiten formuleert waartoe de auteur zal gekomen zijn, zal zij in de uitwerking tevens rekening houden met de economische, sociale en politieke uitzichten van gezegd vraagstuk.

**2de vraag.** — Men vraagt een studie over het schatten en het meten van de tijd, aan de grondslag van historische en mythologische tradities, bij een volk of etnische groep in Afrika beneden de Sahara.

**3de vraag.** — Men vraagt een bijdrage tot een studie van de biologie der *Glossina palpalis*, in het bijzonder een studie van de factoren die het overdragen van *Trypanosoma gambiense* beïnvloeden.

**4de vraag.** — Men vraagt biologische opzoekingen die kunnen bijdragen tot een betere kennis van de ecologie der kuststreken van de Galapagos-archipel.

**5de vraag.** — Men vraagt een oorspronkelijke studie over de dynamiek van de bezinking in een grote natuurlijke stroom met beweeglijke bodem.

**6de vraag.** — Men vraagt een studie over de dringende vraagstukken van urbanisatie aan de rand der grote agglomeraties in een ontwikkelingsland. Deze studie mag eventueel een ontwerp betreffen.

rêt général les prérogatives que ces populations détiennent sur ces terres en vertu de leurs coutumes. Cette étude aura trait à la République démocratique du Congo ou à tout autre pays en voie de développement dans lequel le problème se pose.

Encore qu'appelant essentiellement l'exposé d'un système juridique de droit écrit concrétisant les conclusions auxquelles l'auteur aura abouti, elle devra être élaborée en tenant compte des aspects économique, social et politique dudit problème.

**2° question.** — On demande une étude sur l'évaluation et la mesure du temps, à la base des traditions historiques et mythologiques, dans une peuplade ou un groupe ethnique en Afrique subsaharienne.

**3° question.** — On demande une contribution à l'étude de la biologie de *Glossina palpalis*, en particulier une étude des facteurs influençant la transmission de *Trypanosoma gambiense*.

**4° question.** — On demande des recherches biologiques qui contribueraient à faire mieux connaître l'écologie des zones côtières de l'archipel des Galapagos.

**5° question.** — On demande une étude originale sur la dynamique de la sédimentation dans un grand fleuve naturel à fond mobile.

**6° question.** — On demande une étude sur les problèmes urgents d'urbanisation aux confins des grandes agglomérations dans un pays en voie de développement. Cette étude peut éventuellement concerner un projet.

## PRIJS Egide DEVROEY

De prijs Egide Devroey is ingesteld als blijk van dankbaarheid aan de Vaste Secretaris, de H. E.-J. Devroey, die gedurende haast een kwart eeuw de Koninklijke Academie voor Overzeese Wetenschappen gediend heeft.

Deze prijs, ten bedrage van 70 000 F, zal drie achtereenvolgende keren in 1975, 1980 en 1985 toegekend worden. Hij is bedoeld om de auteur te belonen van een in het Nederlands of het Frans opgestelde, sinds minder dan 3 jaren uitgegeven of onuitgegeven verhandeling over een vraagstuk dat kan bijdragen tot de wetenschappelijke kennis van de derde wereld.

Hij is voorbehouden aan Belgische personaliteiten of aan buitenlandse, die ten minste reeds vijf jaren gehecht zijn aan een Belgische instelling voor hoger onderwijs of voor navorsing.

In 1975 zal hij een verhandeling bekronen betreffende een der wetenschapstakken der Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, in 1980, een verhandeling betreffende een der wetenschapstakken der Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen, in 1985 een verhandeling betreffende een der wetenschapstakken der Klasse voor Technische Wetenschappen.

De voorgelegde verhandelingen dienen op de Secretarie der Academie toe te komen in 3

## PRIX Egide DEVROEY

Le prix Egide Devroey a été constitué en témoignage de reconnaissance au Secrétaire perpétuel, M. E.-J. Devroey qui, pendant près d'un quart de siècle, a servi l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer.

Ce prix, d'un montant de 70 000 F, sera attribué trois fois successivement, en 1975, 1980 et 1985. Il est destiné à récompenser l'auteur d'un mémoire inédit ou publié depuis moins de 3 ans, rédigé en français ou en néerlandais sur une question susceptible de contribuer au progrès de la connaissance scientifique du tiers monde.

Il est réservé soit à des personnalités belges, soit à des personnalités de nationalité étrangère régulièrement attachées depuis au moins cinq ans à un établissement belge de haut enseignement ou de recherche.

En 1975, il couronnera un mémoire relatif à une des disciplines de la Classe des Sciences morales et politiques, en 1980, un mémoire relatif à une des disciplines de la Classe des Sciences naturelles et médicales et en 1985, un mémoire relatif à une des disciplines de la Classe des Sciences techniques.

Les mémoires présentés devront parvenir au Secrétariat de l'Académie en trois exemplaires

exemplaren en respectievelijk vóór 1 maart 1975, 1980 en 1985.

Voor elke ingediende verhandeling zal de bevoegdverklaarde Klasse drie leden aanwijzen die hun verslag voor 1 mei zullen voorleggen, ten einde aan de Klasse toe te laten de laureaat aan te duiden in haar zitting van mei. Dit zal gebeuren door geheime stemming en met volstreekte meerderheid van de leden der Klasse. Indien geen enkele kandidaat deze meerderheid na drie beurten bereikt, zal een laatste stemming plaats hebben, waarbij een relatieve meerderheid als voldoende zal beschouwd worden voor het regelmatig toekennen van de prijs.

De prijs zal niet mogen verdeeld worden.

De laureaat van het bekroonde werk zal de titel dragen: « Laureaat van de prijs Egide Devroey ».

De Academie zal het bekroonde werk, indien dat nog niet gedrukt werd, kunnen publiceren.

respectivement avant le 1er mars 1975, 1980 et 1985.

Pour chaque mémoire présenté, la Classe déclarée compétente désignera trois membres qui déposeront leur rapport le 1er mai afin de permettre à la Classe de désigner le lauréat à la séance de mai. Cette désignation résultera d'un vote au scrutin secret à la majorité absolue des membres de la Classe. Si aucun candidat n'obtient une telle majorité après trois tours de scrutin, il sera procédé à un dernier tour, la majorité relative étant dès lors reconnue comme suffisante pour que l'octroi du prix soit régulier.

Le prix ne pourra pas être divisé.

L'auteur de l'ouvrage couronné prendra le titre de « Lauréat du prix Egide Devroey ».

L'Académie pourra envisager la publication du mémoire couronné et non encore imprimé.

**LIJST DER VOORZITTERS  
EN VASTE SECRE-  
TARISSSEN**

**LISTE DES PRESIDENTS  
ET SECRETAIRES  
PERPETUELS**

1929-1970

**Voorzitters**

**Présidents**

1929-1930	Pierre NOLF (†)	1950	Alfred MOELLER DE LADDERSOUS
1931	Marcel DEHALU (†)	1951	Paul FOURMARIER
1932	Léon DUPRIEZ (†)	1952	Marcel VAN DE PUTTE (†)
1933	Jérôme RODHAIN (†)	1953	Joseph VAN WING
1934	Paul FONTAINAS (†)	1954	Jérôme RODHAIN (†)
1935	Albrecht GOHR (†)	1955	Georges MOULAERT (†)
1936	Paul FOURMARIER	1956	Octave LOUWERS (†)
1937	Gustave GILLON (†)	1957	Pol GÉRARD (†)
1938	Henri CARTON de TOURNAI	1958	Marcel LEGRAYE (†)
1939	Pol GÉRARD (†)	1959	Arthur WAUTERS (†)
1940	Jean MAURY (†)	1960	Marcel VAN DEN ABEELE
1941	Antoine SOHIER (†)	1961	Eugène MERTENS de WILMARS
1942	Albert DUBOIS	1962	Léon GUÉBELS (†)
1943	Georges MOULAERT (†)	1963	Walter ROBYNS
1944	Félicien CATTIER (†)	1964	Ferdinand CAMPUS
1945	Léopold FRATEUR (†)	1965	Guy MALENGREAU
1946	Marcel DEHALU (†)	1966	Jacques LEPERSONNE
1947	Albert de VLEESCHAUWER	1967	Léon TISON
1948	Maurice ROBERT (†)	1968	Natal DE CLEENE
1949	Karel BOLLENGIER (†)	1969	Joseph VAN RIEL
		1970	Pierre EVRARD

**Vaste secretarissen \***

**Secrétaires perpétuels \***

Théophile SIMAR (1929-1930)  
Edouard DE JONGHE (1930-1950)  
Egide DEVROEY (1950-1970)  
Pierre STANER (depuis 1970)

\* Zij droegen de titel van secretaris-generaal tot 1954.

\* Ils portèrent le titre de secrétaire général jusqu'en 1954.

## JAARBOEK 1970

\* *Voorzitter voor 1970*: De H. EVRARD, Pierre, hoogleraar aan de Universiteit te Luik, quai Mativa 54, 4000 Liège.

*Vaste Secretaris*: De H. STANER, P., doctor in de natuurwetenschappen, hoogleraar aan de Universiteit te Leuven, Maria-Louiza Square 28, 1040 Brussel.

*Erevaste secretaris*: De H. DEVROEY, E.-J., burgerlijk ingenieur, erebestendig lid van de Raad van Beheer van de Universiteit te Brussel, Gulden Vlieslaan 75, 1060 Brussel.

### SECRETARIE

De Secretarie van de Academie is ondergebracht: 1, Defacqzstraat (postadres: Livornostraat 80 A, 1050 Brussel). Tel.: 02/38.02.11. Postrek. 244.01, K.A.O.W., 1050 Brussel.

### BESTUURSCOMMISSIE

*Voorzitter*: De H. EVRARD, P.

*Leden*: DE HH. DE CLEENE, N., DUBOIS, A.; LAUDE, N.; LEDERER, A.; ROBYNS, W. en DEVROEY, E.-J., adviserend lid.

*Secretaris*: De H. STANER, P.

### COMMISSIE VOOR DE BELGISCHE OVERZEESE BIOGRAFIE

*Voorzitter*: De H. ROBYNS, W.

*Leden*:

Vertegenwoordigers van de Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen:

De HH. STENGERS, J., VANHOVE, J., WALRAET, M.

Vertegenwoordigers van de Klasse voor Natuur- en Geneeskundige Wetenschappen:

De HH. NEUJEAN, G.; ROBYNS, W.; VAN DEN ABEELE, M.

Vertegenwoordiger van de Klasse voor Technische Wetenschappen:

De HH. DEVROEY, E.-J.; LEDERER, A.; VAN GANSE, R.

*Secretaris*: DE H. STANER, P.

### COMMISSIE VOOR GESCHIEDENIS

*Voorzitter*: De H. STENGERS, J.

*Leden*: De HH. CORNET, R.-J.; COSEMANS, A.; DEVROEY, E.-J.; DUCHESNE, A.; kanunnik JADIN, L.; LUWEL, M.; EE.PP. ROEYKENS, A.; STORME, M.; de HH. VANDEWOUDE, E.; WALRAET, M.

*Secretaris*: De H. STANER, P.

---

\* K.B. van 28 november 1969 (*Belgisch Staatsblad*).

## ANNUAIRE 1970

\* *Président pour 1970*: M. EVRARD, Pierre, professeur à l'Université de Liège, quai Mativa 54, 4000 Liège.

*Secrétaire perpétuel*: M. STANER, P., docteur en sciences naturelles, professeur à l'Université catholique de Louvain, square Marie-Louise 28, 1040 Bruxelles.

*Secrétaire perpétuel honoraire*: M. DEVROEY, E.-J., ingénieur civil, membre honoraire du Bureau de l'Université Libre de Bruxelles, avenue de la Toison d'Or 75, 1060 Bruxelles.

### SECRETARIAT

Le Secrétariat de l'Académie est installé: 1, rue Defacqz (adresse postale: rue de Livourne 80 A, 1050 Bruxelles). Tél. 02/38.02.11. Cte de ch. post. 244.01 ARSOM, 1050 Bruxelles.

### COMMISSION ADMINISTRATIVE

*Président*: M. EVRARD, P.

*Membres*: MM. DE CLEENE, N.; DUBOIS, A.; LAUDE, N.; LEDE-  
RER, A.; ROBYNS, W. et DEVROEY, E.-J., membre consultatif.

*Secrétaire*: M. STANER, P.

### COMMISSION DE LA BIOGRAPHIE BELGE D'OUTRE-MER

*Président*: M. ROBYNS, W.

*Membres*:

Représentants de la Classe des Sciences morales et politiques:  
MM. STENGERS, J., VANHOVE, J., WALRAET, M.

Représentants de la Classe des Sciences naturelles et médicales:  
MM. NEUJEAN, G.; ROBYNS, W.; VAN DEN ABEELE, M.

Représentant de la Classe des Sciences techniques:  
MM. DEVROEY, E.-J.; LEDERER, A.; VAN GANSE, R.

*Secrétaire*: M. STANER, P.

### COMMISSION D'HISTOIRE

*Président*: M. STENGERS, J.

*Membres*: MM. CORNET, R.-J.; COSEMANS, A.; DEVROEY, E.-J.;  
DUCHESNE, A.; le chanoine JADIN, L.; LUWEL, M.; les RR.PP.  
ROEYKENS, A.; STORME, M.; MM. VANDEWOUDE, E.; WAL-  
RAET, M.

*Secrétaire*: M. STANER, P.

---

\* A.R. du 28 novembre 1969 (*Moniteur belge*).

Lijst der Leden, Geassocieerden  
en Correspondenten  
der Academie

OP 1 APRIL 1970 \*

KLASSE VOOR MORELE  
EN POLITIEKE  
WETENSCHAPPEN

Liste des Membres,  
Associés et Correspondants  
de l'Académie

AU 1<sup>er</sup> AVRIL 1970 \*

CLASSE DES SCIENCES  
MORALES ET POLITIQUES

*Directeur pour 1970:* M. DURIEUX, André, professeur extraordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Louvain, avenue Paul Hymans 41, 1150 Bruxelles.

*Vice-directeur pour 1970:* M. WALRAET, Marcel, conservateur de la Bibliothèque royale Albert I<sup>er</sup>, avenue Ernestine 11, 1050 Bruxelles.

Ereleden

Membres honoraires

BURSENS, Amaat-F.-S. (1 sept. 1897), dr. in de lett. en wijsb., hoogl. em. aan de Univ. te Gent, dir. en hoofdredact. van *Kongo-Overzee*, Verschansingstr. 6, 9910 Mariakerke-Gent (22 jan. 1940/21 sept. 1964). Tel.: (09/26.22.88). Postrek. 1895.96.

LAUDE, Norbert-A.-H. (24 mai 1888), docteur en droit de l'Université de Paris, lieutenant-colonel honoraire, directeur honoraire de l'Institut universitaire des Territoires d'outre-mer, Prins Albertlaan 10, 2000 Antwerpen (30 juillet 1938/2 août 1956). Tél.: (03/30.10.35). Compte de ch. post. 693.88.

VAN WING, Joseph (1 april 1884), missionaris van de Compagnie van Jezus, erelector aan de Katholieke Universiteit te Leuven, 8, Haachtse steenweg, Sint-Joost-ten-Noode (Brussel 3) (5 februari 1930/20 janvier 1969). Tel.: (02/17.18.50). Postrek. 1509.85 van de Residentie de Gesù.

\* De eerste naast de naam vermelde datum is die van de geboorte; de tweede datum betreft de benoeming tot lid, geassocieerde of correspondent van de Academie. Voor de geassocieerden is de *cursief* gedrukte datum deze van de benoeming tot correspondent; voor de leden, deze van de benoeming tot geassocieerde; de benoeming tot erelid wordt in het vet aangeduid.

\* La première date mentionnée à côté du nom est celle de la naissance, la seconde concerne la nomination en qualité de membre, associé ou correspondant de l'Académie. Pour les associés, la date en caractères *italiques* est celle de la nomination en qualité de correspondant; pour les titulaires, celle de la nomination en qualité d'associé; l'élevation à l'honorariat est indiquée en gras.

**Titelvoerende Leden**

**Membres titulaires**

CORNET, René-J. (9 août 1899), avocat honoraire, homme de lettres, membre de l'Académie des Sciences d'outre-mer de France, « Edelweiss », Torteldreef 18, 2850 Keerbergen (23 août 1950/1<sup>er</sup> sept. 1967). Tél.: (015/517.43). Compte 27.293 Sté Gén. de Banque.

DE CLEENE, Natal-J.-M. (27 febr. 1899), dr in de wijsbegeerte, gew. lid Kol. Raad, hoogl. Rijksuniv. Centrum te Antwerpen, doctent Rijksfacult. landbouwwetensch. te Gent, Berkenhof, 2770 Nieuwkerken-Waas (29 jan. 1935/4 febr. 1954). Tél.: (03/76.06.49). Postrek. 2368.78.

DEVAUX, Victor (12 avril 1889), procureur général honoraire près la Cour d'Appel d'Elisabethville, professeur émérite à l'Université de Louvain, av. Emile Vandervelde 5, 1150 Bruxelles (8 octobre 1945/20 février 1961). Tél.: (02/70.71.02). Compte de ch. post. 5621.83.

DE VLEESCHAUWER, baron Albert (1 jan. 1897), dr in de r., lic. wijsb., gew. min. Kol. (1938-1945), Just. (1940-1942), Openb. Onderw. (1940-1944), Binnl. Z. (1949-1950), Landb. (1958-1960), hoogl. Univ. Leuven, „Die Keure”, 3070 Kortenberg (10 okt. 1945). Tél.: (02/59.62.25). Postrek. 1332.27.

DURIEUX, André (22 mars 1901), prof. extraord. à la Faculté de droit de l'Univ. de Louvain, inspect. gén. h<sup>re</sup> au Service jurid. du Min. des Aff. étrang., av. Paul Hymans 41, 1150 Bruxelles (13 février 1952/11 avril 1968). Compte A/00/706292 Banque de Bruxelles.

GREVISSE, Fernand-E. (21 juillet 1909), commissaire de district honoraire du Congo belge, rue du Maupassage 1, 6723 Habay-la-Vieille (6 octobre 1947/6 mai 1969). Tél.: (063/423.01). Compte de ch. post. 2127.06.

MALENGREAU, Guy (19 mai 1911), doct. en droit et en sciences historiques, professeur à l'Université de Louvain, Naamse Steenweg 467, 3030 Heverlee (8 octobre 1946/29 août 1963). Tél.: privé (016/250.30); bureau (016/285.97). Compte de ch. post. 5518.83.

MOELLER DE LADDERSOUS, Alfred-A.-J. (9 décembre 1889), dr en droit, vice-gouvern. gén. h<sup>re</sup> du Congo belge, prof. h<sup>re</sup> à l'Inst. univ. des Territoires d'Outre-Mer, Place de la Sainte-Alliance 1, 1180 Bruxelles (5 février 1930/26 août 1939). Tél.: bureau (02/11.06.40). Compte 440.1207 B.B.C.

- ROEYKENS, Auguste-L.-H. (18 oktober 1911), licentiaat in de theologie en in de historische wetenschappen, kapucijner missionaris, Kapucijnerstr. 5, Edingen (25 juli 1956/3 sept. 1969). Tél.: (02/55.14.30). Postrek. 6120.33.
- STENGERS, Jean (13 juin 1922), docteur en philosophie et lettres, prof. à l'Univ. de Bruxelles, av. de la Couronne 91, 1050 Bruxelles (13 février 1952/24 mars 1965). Tél.: privé (02/47.91.83); bureau (02/49.00.30). C.c.p. 7248.10.
- STORME, Marcel-B. (20 juli 1921), dr in de missiologie, missionaris van de Congreg. van Scheut, lector Univ. Leuven, Vlamingenstr. 3, 3000 Leuven (19 maart 1959/12 maart 1970). Tél.: (016/340.79). Postrek. 106.24 der Missionarissen van Scheut, Leuven.
- VAN DER STRAETEN, P.-Edgar-J. (6 juin 1894), vice-gouvern. h<sup>re</sup> de la Sté gén. de Belg., prés. h<sup>re</sup> U.M.H.K. et de la C.C.C.I., rue du Châtelain 6B, 1050 Brux. (8 oct. 1945/11 août 1961). Tél.: privé (02/48.08.18); bur. (02/13.07.80). C.c.p. 1854.72.
- VANHOVE, Julien-L. (28 janvier 1905), dr en droit, lic. sc. pol. et soc., dir. gén. au Min. des Aff. étr., prof. à l'Univ. de Liège, rue Frédéric Pelletier 101, 1040 Bruxelles (23 août 1950/1<sup>er</sup> mars 1967). Tél.: bureau (02/11.58.70). Compte de ch. post. 2226.51.
- VAN LANGENHOVE, Fernand-V.-E. (30 juin 1889), Ir. com., lic. sc. soc. et sc. pol. et admin., prof. h<sup>re</sup> U.L.B., secr. gén. h<sup>re</sup> du Min. Aff. étr., ambass. h<sup>re</sup> et anc. représ. perm. de la Belg. auprès de l'ONU, av. de la Floride 67, 1180 Brux. (21 sept. 1964/12 mars 1970). Tél.: (02/74.12.87). C.c.p. 7118.88.
- WALRAET, Marcel-C.-A.-G. (1<sup>er</sup> octobre 1916), dr en histoire, conservateur à la Biblioth. roy. Albert I<sup>er</sup>, avenue Ernestine 11, 1050 Bruxelles (21 février 1953/21 septembre 1964). Tél.: bur. (02/13.61.80). Compte de ch. post. 3808.20.

Geassocieerden

Associés

- BAECK, Louis (3 juni 1928), lic. econom. wetensch., master of arts (Berkeley, U.S.A.), hoogl. Univ. Leuven, voorz. Instit. voor studie van ontwikkelingslanden en van Centrum voor ontwikkelingsplanning, Prinses Lydialaan 33, 3030 Heverlee (3 september 1969). Tél. (16/286.61). Postrek. 8805.84.

- BEZY, Fernand (1 mars 1922), dr en droit et en sc. économ., prof. ordin. à l'Univ. de Louvain, présid. de l'Institut des pays en voie de développem., Rooikapel, 3045 Blanden (3 sept. 1969). Tél. (016/465.03). C.c.p. 3523.30.
- BOURGEOIS, Edmond-Ph. (*Philibert Edme*) (24 janvier 1894), ex-directeur du Centre d'étude des problèmes sociaux indigènes (CEPSI) à Lubumbashi, homme de lettres, av. de la Héronnière 104, 1160 Bruxelles (24 mars 1965/1<sup>er</sup> mars 1967) Tél.: (02/73.00.01). C.c.p. 9686.28.
- COPPIETERS de ter ZAELE, ridder Emmanuel (1 jan. 1925), dr. in de econ. wet., M. Sc. (econ.), ere-advocaat, hoogl. Rijksuniv. Centrum te Antwerpen, ere-docent Kon. Mil. Sch., dir.-gen. Kon. Inst. Internat. Betrekk., Kroonlaan 88, 1050 Bruss. (26 aug. 1963). Tel.: (02/48.20.00). Postrek. 5555.55.
- DE BRIEY, comte Pierre-M.-J. (30 juillet 1896), docteur en droit, secrétaire général de l'Institut des Civilisations différentes, av. des Hospices 51, 1180 Bruxelles (5 sept. 1957). Tél.: privé (02/74.27.50); bureau (02/11.26.85). Cte. 47.1610. Soc. Gén., Brux.
- DENIS, Jacques-G.-L. (6 juin 1922), membre de la Cie de Jésus, doct. en géographie, prof. aux Facult. univ. de Namur et à l'Univ. off. de Bujumbura, rue de Bruxelles 61, 5000 Namur (9 avril 1968). Tél.: (081/290.61). C.c.p. 2493.81.
- DUCHESNE, Albert (30 mai 1917), doct. en philos. et lettres, conserv. du Musée roy. de l'Armée, rue A. et M.-L. Servais-Kinet 41, 1150 Brux. (10 sept. 1968). Tél.: privé (02/33.54.52); bur. (02/33.44.93). C.c.p. 7723.13.
- GANSHOF VAN DER MEERSCH, Walter-J. (18 mai 1900), docteur en droit, procureur général à la Cour de Cassation, professeur ordinaire à l'U.L.B., av. Jeanne 33, 1050 Bruxelles (1<sup>er</sup> mars 1967). Tél.: (02/47.29.14). C.c.p. 1607.13.
- GÉRARD, Albert-S.J. (12 juillet 1920), doct. en philos. et lettres, agr. enseign. sup., prof. ord. Univ. Liège, rue de l'Industrie 146, 4100 Seraing (9 avril 1968). Tél.: privé (04/34.46.58). C.c.p. 2219.28.
- HARROY, Jean-Paul-J.-E. (4 mai 1909), ingénieur commercial, résident général honoraire du Ruanda-Urundi, professeur à l'Université de Bruxelles, avenue des Scarabées 9, 1050 Bruxelles (25 juillet 1956/3 mars 1962). Tél.: (02/49.04.93). Compte 1424592.12 Belgolaise, Bruxelles.

- JADIN, Louis-J.-J.-Gh. (11 janvier 1903), docteur en philosophie et lettres et en théologie, professeur aux universités de Louvain et Lovanium, Herbert Hooverplein 22, 3000 Leuven et B.P. 122, Univ. Lovanium, Kinshasa (29 août 1967). Tél.: (016/226.29). C.c.p. 48.995.
- MAESEN, Albert-A.-L. (2 maart 1915), doctor in de kunstgeschiedenis en de oudheidkunde, conservator aan het Koninklijk Museum voor Midden-Afrika, Kapitein Piretlaan 29, 1150 Brussel (18 februari 1964). Tel.: privé (02/70.75.49); bureau (02/57.54.01). Postrek. 3201.97.
- PÉTILLON, Léon-A.-M. (22 mai 1903), docteur en droit, gouverneur général honoraire du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Square Goldschmidt 33, 1050 Bruxelles (25 juillet 1956/22 février 1960). Tél.: (02/47.69.68). Compte 44221.45 B.B.C., Bruxelles.
- PIRON, Pierre-J.-J. (24 févr. 1911), prof. Univ. de Louvain et de Kinshasa, ancien prés. de la Cour d'Appel de Léopoldville, chef de cabinet h<sup>re</sup> du Gouv. gén. du Congo belge et du Ruanda-Urundi, avenue de Messidor 186, 1190 Brux. (6 oct. 1947/3 mars 1962). Tél.: (02/45.34.00). C.c.p. 015.
- RUBBENS, Antoine-E.-V.-M. (6 sept. 1909), dekaan van de fakult. der Rechtsgel. (St.-Aloysius Fakulteiten, Brussel), afgev.-beheerd. „Broederlijk Delen”, Vrijwilligerslaan 243, 1150 Brussel (6 okt. 1947/6 mei 1969). Tél.: (02/71.88.02). Rek. A.00.147.074, Bank van Brussel.
- SOHIER, Jean-E.-F.-A. (4 juin 1921), licencié en sciences politiques, juge au Trib. de 1<sup>re</sup> instance, professeur à l'École des Hautes Etudes commerciales et consulaires de Liège, rue de Verviers 28, 4000 Liège (25 juillet 1956/1<sup>er</sup> mars 1963). Tél.: (04/43.49.36). Compte de ch. post. 8128.02.
- STENMANS, Alain-J.-M. (23 juin 1923), docteur en droit, chef de cabinet adjoint du Premier Ministre, Place de Jamblinne de Meux 40, 1040 Bruxelles (4 fév. 1954/3 mars 1962). Tél.: privé (02/35.79.70); bureau (02/13.80.20). Compte de ch. post. 3270.87.
- WIGNY, Pierre-L.-J.-J. (18 avr. 1905), dr en dr., lic. sc. pol. et soc., agr. dr. intern., dr sc. jur. Harvard, min. Just. et Cult. fr., membre Ac. roy. Belg. et Ac. Sc. Outre-Mer Paris, prof. Univ. Louvain et Fac. univ. N.-D. Paix (Namur), av. Louise 94, 1050 Brux. (5 sept. 1957). Tél.: (02/11.16.67 et 081/651.33). C.c.p. 3621.73.

Correspondenten

Correspondants

- BIEBUYCK, Daniel-P.-D. (1<sup>er</sup> oct. 1925), dr en philos. et let., H. Rodney Sharp prof. of Anthrop., chairman, Dept. Anthrop., Univ. of Delaware, visit. prof. Yale Univ. (1969-70), 271, West Main Street, Newark, Del. U.S.A. (27 août 1958). Compte 400/13/56450 Kredietbank, Gent.
- BONTINCK, Frans-R. (16 aug. 1920), van de Congregatie van Scheut, doctor in de kerkelijke geschiedenis, gewoon hoogleraar aan de Universiteit Lovanium, Faculteit der Theologie, Kinshasa XI, Dem. Rep. van Congo (1 maart 1967).
- CHARTON, Albert-N. (12 mars 1893), inspecteur général honor. de l'Instruction publique (Ministère de l'Education nationale, France), 3, Boulevard de la Saussaye, Neuilly (Seine), France (19 mars 1959). Compte 12.995 Banque de l'Indochine, Paris 8<sup>e</sup>.
- COUPEZ, André-J.-Cl. (5 octo. 1922), dr en philos. et lettres, Musée roy. de l'Afr. centr. (Tervuren), Instit. nation. de recherche scient. (Butare, Rwanda), Univ. nation. du Rwanda (Butare), Ch. de St-Job 87, 1180 Brux. (16 sept. 1965). C.c.p. 7422.98.
- DELAVIGNETTE, Robert-L. (29 mars 1897), gouverneur général honoraire de la France d'Outre-Mer, 26, rue de Babylone, Paris 7<sup>e</sup> (5 septembre 1957). Compte 50.413 Y à l'Agence V, Crédit Lyonnais, Paris.
- DESCHAMPS, Hubert-J. (22 juillet 1900), ancien gouverneur de la France d'Outre-Mer, professeur à la Sorbonne, 30, rue Jacob, Paris 6<sup>e</sup> (9 août 1961). Tél.: 633.39.88.
- DE VRIES, Egbert (29 januari 1901), gewezen rector van het Internationaal Instituut voor Sociale Studiën, Den Haag, professor of Int. Development, Univ. of Pittsburgh, Pa, Deer Lake Park, Chalkhill, Fayette County, Pa (15421), U.S.A. (26 aug. 1963).
- HULSTAERT, Gustaaf-Edw. (5 juli 1900), van de Congregatie der Missionarissen van het Heilig Hart, B.P. 276, Mbandaka (8 oktober 1945). Postrek. G. 272 (*Aequatoria*).
- KAGAME, Alexis (15 mai 1912), du Clergé indigène de Butare, docteur en philosophie, chercheur associé de l'Institut pour la Recherche scientifique en Afrique centrale, B.P. 62, Butare (Rwanda) (23 août 1950). Compte de ch. post. Série Z.B. n<sup>o</sup> 210, Butare.
- LAMY, Emile-M.-M.-J. (5 janv. 1921), dr en droit, prof. ordin. à l'Univ. off. du Congo à Lubumbashi, doyen de la fac. de droit, conseiller à la Cour suprême de justice du Congo, chef départ. droit privé O.N.R.D., Lubumbashi (6 mai 1969).

- MOSMANS, Guy-M.-R. (27 septembre 1910), licencié en théologie, secrétaire général de l'Episcopat du Congo, B.P. 3258, Kinshasa (5 septembre 1957). Compte de ch. post. 8145.07.
- OLIVER, Roland-A. (30 mars 1923), docteur en philosophie et lettres, professeur à la « School of Oriental and African Studies » (Londres). University of London, W.C. 1 (3 mars 1962).
- ROCHER, Ludo-J. (25 avril 1926), dr in de rechten en in de wijsbeg. en lett., geaggreg. prof. aan de Univ. te Brussel, prof. of Sanskrit in the Univ. of Pennsylvania, Bennet Hall, Box 25, The University of Pennsylvania, Philadelphia, PA, 19104, U.S.A. (16 sept. 1965/24 juli 1967). Postrek. 5391.10.
- SENGHOR, Léopold-S. (9 octobre 1906), homme de lettres, président de la République du Sénégal, Dakar, Sénégal (24 mars 1965).
- VANSINA, Jan-M.-J. (14 september 1929), doctor in de geschiedenis, professor aan de Universiteit van Wisconsin (Verenigde Staten), 202, Forest Street, Madison, Wis. 53705 (U.S.A.) en Bredabaan 230, 2170 Wuustwezel (27 augustus 1958). Rek. 40111.32 Bank van Antwerpen, Antwerpen.
- YAKEMTCHOUC, Romain (23 sept. 1925), ingénieur, dr sciences polit. et diplomat., prof. ordin. Univ. Lovanium (Kinshasa), direct. au départ. des Hautes Etudes internat., Univ. Lovanium, B.P. 817, Kinshasa XI (3 sept. 1969).

**KLASSE VOOR NATUUR- EN  
GENEESKUNDIGE  
WETENSCHAPPEN**

**CLASSE DES SCIENCES  
NATURELLES ET MEDICALES**

*Directeur voor 1970:* De H. VAN DEN ABEELE, Marcel, ere-secretaris-generaal van het Ministerie voor Afrikaanse Zaken, Isidore Geyskenslaan 116, 1160 Brussel.

*Vice-directeur pour 1970:* M. CASTILLE, Armand, professeur émérite à l'Université de Louvain, Léopold III-laan 44, 3030 Heverlee.

**Ereleden**

**Membres honoraires**

BRIEN, Paul (24 mai 1894), dr en zoologie, prof. h<sup>re</sup> à l'Univ. de Bruxelles, avenue de la Fauconnerie 147, 1170 Bruxelles (8 février 1948/ 25 maart 1969). Tél.: privé (02/72.32.02); bureau (02/49.00.30, ext. 2233). C.c.p. 1761.96

DUBOIS, Albert-L.-M. (2 février 1888), ancien médecin-chef de service au Congo belge, directeur honoraire de l'Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold », rue de Praetere 28, 1050 Bruxelles (22 janvier 1930/27 janvier 1965). Tél.: (02/49.69.04). Compte de ch. post. 1073.80.

DUREN, Albert-N. (20 juillet 1891), ancien médecin hygiéniste inspecteur du Congo belge, inspecteur général honoraire de l'hygiène, avenue Gribaumont 96, 1150 Bruxelles (25 août 1942/ 31 août 1965). Tél.: (02/70.37.47). Compte de ch. post. 3337.78.

GILLAIN, Jean-A.-J. (26 novembre 1902), docteur en médecine vétérinaire, 30, rue Fernand Lessalle, 17 Saint Georges de Donnée, France (13 février 1952/ 5 février 1963).

JANSSENS, Pieter-G.-P.-M. (18 juli 1910), doctor in de genees-, heel- en vroedkunde, direct. Instituut Tropische Geneeskunde Prins Leopold, „Sparrenkrans”, Vogelsanck, 2232 's-Gravenwezel (8 juli 1960/6 mei 1969). Tel.: bureau (03/38.58.80). Rek. 14.236 Kredietbank, Antwerpen.

WATTIEZ, Nestor-J. (25 novembre 1886), pharmacien, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles, avenue Ch. Woeste 155, 1090 Bruxelles (18 juillet 1931/19 février 1957). Tél.: (02/27.13.14). C.c.p. 447.26.

Titelvoerende leden

Membres titulaires

BOUILLENNE, Raymond (28 févr. 1897), dr. en sc., prof. éméér. dir. hon. Instit. et Jard. de Bot. Univ. Liège, dir. hon. Station sc. Mont Rigi, Htes-Fagnes, Sourbrodt, Bois-le-Comte (Trooz), 4000 Liège (8 oct. 1946/17 déc. 1962). Tél.: pr. (04/68.70.74); bur. (04/32.23.48). C.c.p. 233.46.

CASTILLE, Armand (27 juin 1898), docteur en sciences chimiques, pharmacien, professeur émérite à l'Université de Louvain, « Casa Madonna », Leopold III-laan 44, 3030 Heverlee (4 février 1954/16 septembre 1965). Tél.: privé (016/237.68). Compte ch. post. 1545.30.

DENAEYER, Marcel-E. (29 janvier 1893), docteur en sciences, professeur honoraire de l'Université de Bruxelles, Square de Biarritz 4, 1050 Bruxelles (25 juillet 1956/24 mars 1965). Tél.: privé (02/49.46.80); bureau (02/49.00.30, ext. 2240). C.c.p. 2233.57.

DE WITTE, Gaston (12 juin 1897), conservateur honoraire de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, membre de l'« International Trust for Zoological Nomenclature », avenue Franklin Roosevelt 218, 1050 Bruxelles (8 octobre 1946/29 août 1963). Tél.: (02/72.00.90). Compte de ch. post. 622.81.

JADIN, Jean-B.-J.-Gh. (29 août 1906), docteur en médecine, directeur de Laboratoire honoraire, professeur à l'Institut de Médecine tropicale « Prince Léopold », Rosier 16, 2000 Antwerpen (21 février 1953/3 mars 1966). Tél.: bureau (03/38.58.80). Compte 146.38 B.B.C., Bruxelles.

JURION, Floribert-A.-L.-G. (8 août 1904), ingénieur agronome, ancien directeur général de l'INEAC, « Beauvoir », 7091 Havay (27 août 1958/3 sept. 1969). Tél.: privé (065/244.72); bureau (02/38.29.14). Compte de ch. post. 2934.95.

LEPERSONNE, Jacques (26 octobre 1909), ing.-géol., chef. Dép. géol. et minéral. au Musée royal de l'Afrique centrale, av. de la Joyeuse-Entrée 14, 1040 Bruxelles (8 octobre 1946/23 mars 1959). Tél.: privé (02/34.79.46); bur. (02/57.54.01). C.c.p. 2931.14.

- OPSOMER, Joseph-E.-L.-A.-M.-Gh. (6 décembre 1907), ingénieur agronome, prof. à l'Université de Louvain, Leopold III-laan 57, 3030 Heverlee (21 février 1953/3 sept. 1969). Tél.: privé (016/254.22); bureau (016/257.82). Compte de ch. post. 5502.72.
- ROBYNS, Walter (25 mei 1901), gewoon prof. Univ. Leuven, ere-dir. Nat. Plantent. België, lid. Kon. Vl. Acad. voor Wet., Lett. et Sch. K. van België, Blijde Inkomststraat 56, 3000 Leuven (22 jan. 1930/12 juli 1948). Tel.: (016/221.81). Postrek. 1094.96.
- STANER, Pierre-J. (28 mai 1901), secr. perp. Académie, dr. sc. natur. (botan.), dir. gén. h<sup>re</sup> au Minist. des Aff. étrang., prof. à l'Univ. de Louvain, square Marie-Louise 28, 1040 Bruxelles (27 août 1949/9 sept. 1957). Tél. pr. (02/17.18.69); bur. (02/38.02.11). C.c.p. 1098. 89.
- THOREAU, Jacques (27 sept. 1886), ing. civil des mines, prof. émér. à l'Univ. de Louvain, membre Acad. roy. Belgique, Tiense Vest 49, 3200 Kessel-Lo (21 février 1953/16 sept. 1965). Tél.: (016/250.34). Compte de ch. post. 467.16.
- VANBREUSEGHEM, Raymond-A.-A. (21 déc. 1909), doct. en méd., prof. à l'Univ. de Bruxelles et à l'Institut de Méd. trop. « Prince Léopold », membre de l'Acad. roy. de Méd., Bosmanslei 16, 2000 Antwerpen (21 août 1954/3 sept. 1969). Tél.: privé (03/38.44.16); bureau (03/38.58.80). C.c.p. 5638.88.
- VAN DEN ABEELE, Marcel-H.-J. (11 juli 1898), landbouwk. ing., buitengew. lid „Ac. des Sc. d'Outre-Mer” van Frankrijk, ere-secret.-gen. Min. Afrik. Zaken, Isidore Geyskenslaan 116, 1160 Brussel (25 aug. 1942/14 feb. 1952). Tél.: (02/72.41.63). Postrek. 442.71.
- VAN RIEL, Joseph-F.-V.-L. (19 oct. 1899), dr en méd., prof. Univ. Brux. et Inst. Méd. trop. pr. Léopold, membre hon. de l'Acad. roy. de Méd. de Belg., blv. Louis Schmidt 80, 1040 Brux. (6 oct. 1947/21 sept. 1964). Tél.: privé (02/34.15.25); bur. (02/12.27.22 et 02/17.26.05). C.c.p. 7826.49.

## Geassocieerden

## Associés

- ADERCA, Bernard-M. (10 février 1906), ingénieur civil des mines et ingénieur-géologue, ing.-cons. et admin. de sociétés, rue Henri Van Zuylen 80, 1180 Bruxelles (5 septembre 1957). Tél.: (02/74.76.20). Compte de ch. post. 2986.73.

- BENOIT, Pierre-L.-G. (21 oct. 1920), chef de la Sect. des Invertébrés au Musée roy. de l'Afr. centr. à Tervuren, prof. à l'Institut. de Méd. trop. Prince Léopold à Anvers, av. F. Peeters 13, 1150 Bruxelles (16 sept. 1965). Tél.: (02/31.46.37). C.c.p. 6219.58.
- BONÉ, Georges-J.G. (17 avr. 1914), dr en méd. et en sc. zool., prof. ass. à l'Univ. de Louvain et prof. extraord. à l'Univ. offic. du Congo, Lubumbashi, rue baron de Castro 7, 1040 Brux. (9 avril 1968). Tél.: (02/35.72.86). C.c.p. 3323.67.
- CAHEN, Lucien-S. (4 février 1912), ir. civil des mines et ir.-géologue, direct. du Musée roy. de l'Afrique centr., prof. extraord. à l'Univ. de Bruxelles, steenweg op Leuven 11, 1980 Tervuren (28 février 1955). Tél.: (02/57.54.01 et 02/57.43.01). Compte 896.02 D Banque Société Gén. de Belgique.
- CORIN, François-J.-M.-M. (18 mars 1899), ir civil des mines et ir-géologue, ir en chef-direct. h<sup>re</sup> au Corps des Mines de Belgique, ancien direct. du Service géol. du Congo et du R.-U., rue de Safetiauw 33, 1301, Bierges-lez-Wavre (19 mars 1959/28 fév. 1966). Tél.: (010/234.86). C.c.p. 1088.98.
- DE SMET, Marcel-Ph. (10 augustus 1922), doctor in de geneeskunde, chirurg, gewezen geneesheer-directeur NILCO, Charlottalei 66, 2000 Antwerpen (19 maart 1959/28 febr. 1966). Tel.: (03/39.23.32). Postrek. 6938.88.
- DEVIGNAT, René-L.-M. (2 juin 1907), docteur en médecine, médecin provincial honoraire du Congo belge, ancien directeur de l'Institut d'Enseignement médical d'Elisabethville, rue Wauters 318, 5240 Moha (Liège) (5 septembre 1957/24 mars 1965). Tél.: (085/143.48). Compte de ch. post. 7684.18.
- DONIS, Camille-A.-V.-J. (12 janv. 1917), ir agron., prof. ordin. à la Faculté des Sciences agron. de l'Etat à Gembloux, avenue Jeanne 35, 1050 Brux. (5 sept. 1957/22 févr. 1960). Tél.: privé (02/47.63.42); bur. (081/616.13). Compte A.00.367.076 Banque de Bruxelles.
- EVENS, Frans-M.-J.-C. (18 okt. 1919), doctor in de geneesk., lic. in de biologische wetensch., gewoon hoogl. aan het Rijks-universitair centrum te Antwerpen, Karel Van de Woestijnelei 25, 2000 Borgerhout (Antw.) (5 sept. 1957/24 maart 1965). Tel.: (03/35.15.35). Postrek. 3021.58.
- FAIN, Alexandre-M.-A.-J. (9 août 1912), dr en médecine, prof. ordin. de zoologie médicale et chef du départ. de parasitologie à l'Inst. de Médecine tropicale « Prince Léopold », Kardinaal Mercierlei 80, 2000 Antwerpen (4 févr. 1956/27 août 1958). Tél.: (03/30.02.56). Cpte 20.213 B.B.C., Bruxelles.

- GERMAIN, René-G.-A.-G. (10 mars 1914), docteur en sciences et ingénieur agronome (eaux et forêts), professeur à l'Université de Louvain, avenue Van Overbeke 78, 1080 Bruxelles (27 août 1958/16 septembre 1965). Tél.: privé (02/26.10.94); bureau (016/238.09). Compte de ch. post. 7838.13.
- GOUROU, Pierre (31 août 1900), agrégé d'histoire et de géographie, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Bruxelles, place Constantin Meunier 13, 1180 Bruxelles (13 février 1952). Tél.: privé (02/44.35.30); bur. (02/49.00.30, ext. 2788). Compte de ch. post. 3806.42.
- HENDRICKX, Frédéric-L. (13 février 1911), ingénieur agronome, lic. en sciences, prof. associé à la Faculté des Sc. agron. de l'État à Gembloux, av. de la Forêt 8, 1050 Bruxelles (31 août 1959/28 févr. 1966). Tél.: (02/73.00.47). Compte de ch. post. 6783.92.
- HOMÈS, Marcel-V.-L. (24 février 1906), docteur en sciences botaniques, pro-recteur de l'Université de Bruxelles, Boulevard général Jacques 97, 1050 Bruxelles (27 août 1958). Tél.: privé (02/70.38.90); bur. (02/47.05.50). Compte de ch. post. 1996.28.
- KUFFERATH, Jean-A.-A.-E. (23 avril 1910), docteur en sciences naturelles, directeur du Laboratoire intercommunal de chimie et de bactériologie de l'agglomération bruxelloise, rue Juste-Lipse 30, 1040 Bruxelles (28 février 1955). Tél.: privé (02/34.73.60); bureau (02/33.05.71). Compte de ch. post. 3647.59.
- LAMBRECHTS, Albert-E.-Ch. (19 décembre 1903), dr en médecine, prof. à l'Univ. de Liège, prof. extraord. Faculté méd. Univ. Lovanium, rue Bihet 21, 4500 Jupille (5 septembre 1957). Tél.: privé (04/62.66.15); bureau (04/43.03.03). C.c.p. 1245.62.
- LEBRUN, Jean-P. (27 octobre 1906), docteur en sciences, professeur à l'Université de Louvain, rue de l'Abreuvoir 16, 1170 Bruxelles (5 sept. 1957). Tél.: privé (02/72.08.49); bureau (016/238.09). Compte de ch. post. 7024.67.
- MORTELMANS, Georges-N.-L.-J. (19 mars 1910), dr en sc. géolog. et minéral., prof. à l'Univ. de Bruxelles, rue Alexis Willem 22, 1160 Bruxelles (4 février 1954). Tél.: privé (02/72.86.47); bureau (02/49.00.30, ext. 2899). Compte 44202.57 B.B.C., Bruxelles.
- MORTELMANS, Jos.-M.-H. (25 mei 1924), doctor in de diergeneeskunde, prof. aan het Instituut voor Tropische Geneesk. „Prins Leopold”, hoofd van de onderzoekingslaboratoria van de Kon. Maatsch. voor Dierkunde te Antwerpen, Beukenlaan 2, 2000 Antwerpen (10 sept. 1968). Tél.: privé (03/27.16.64); bur. (03/38.58.80). Postrek. 1523.16.

- NEUJEAN, Georges-A. (14 mars 1907), docteur en médecine, médecin-inspecteur honoraire des Laboratoires du Congo belge, chargé de cours à l'Université de Liège, boulevard Frère-Orban 30, 4000 Liège (21 février 1953/11 octobre 1955). Tél.: 04/52.73.15). Compte de ch. post. 3218.10.
- POLL, Max-F.-L. (21 juillet 1908), dr en sc. zoolog., chef départ. zoolog. afric. au Musée royal de l'Afrique centrale, prof. à l'Univ. de Bruxelles, rue Papenkasteel 19, 1080 Bruxelles (27 août 1958). Tél.: privé (02/74.46.59); bur. (02/57.54.01 et 02/57.43.01). C.c.p. 1586.60.
- SLADDEN, Georges-E. (21 avril 1904), ingénieur agronome, directeur général honoraire de l'Agriculture, avenue Jonet 24, 1640 Rhode-Saint-Genèse (6 octobre 1947/31 août 1959). Tél.: (02/58.24.86). Compte 10.309, Nagelmaeckers Fils et C<sup>o</sup>, Bruxelles.
- SOYER, Louis-P. (14 oct. 1906), ing. agron., secrétaire général de l'Institut pour la Recherche scientifique en Afrique centrale (IRSAC), boulevard Louis Schmidt 96, 1040 Bruxelles (19 mars 1959). Tél.: privé (02/34.29.47); bur. (02/37.98.51). Compte 660.451 Banque Société Gén., Bruxelles.

#### Correspondenten

#### Correspondants

- BERNARD, Étienne-A. (26 mai 1917), lic. en sc. mathématiques et en sc. actuarielles, maître de conférence à l'Univ. de Louvain, conseiller du directeur du programme des N.U. pour le développ. (U.N.D.P.), 866, U.N., Plaza, New York City, N.Y. 10017 (6 oct. 1947). C.c.p. 3506.53.
- BOSE, Mahendra-N. (3 mars 1925), M. Sc., Ph. Dr en botanique, directeur assistant Birbal Sahni Institute of Palaeobotany, Birbal Sahni Institute of Palaeobotany, Lucknow (India) (3 septembre 1969).
- BOUILLON, Albert-J. (25 août 1916), prêtre mission. C.I.C.M., dr en sc. zool., prof. à l'Univ. Lovanium, délég. gén. Section Sc. natur. de l'Office nation. Rech. et Dévelop., O.N.R.D., Kinshasa, BP. 220, Kinshasa XI (29 août 1967).
- DELSEMME, Armand-H. (1<sup>er</sup> février 1918), docteur en sciences physiques, prof. of astrophysics at the Univ. of Toledo, Toledo, Ohio, 2509, Meadowwood Drive, Toledo, Ohio 43606, U.S.A. (8 juillet 1960). Compte de ch. post. 7055.85.
- DUMONT, René-F. (13 mars 1904), ingénieur agronome et d'agronomie tropicale, professeur à l'Institut agronomique et l'Institut d'études politiques (Paris), av. Roosevelt 2, 94 Fontenay-sur-Bois (3 sept. 1969). Tél.: (Tre 46-85). C.c.p. Paris 345.99.

- FIEREMANS, Carlos-L.-J. (2 september 1922), burgerlijk mijn-ingenieur en aardkundig ingenieur, hoofdingenieur bij „Mijnere de Bokwanga”, Hofveldlaan 20, 1700 Asse (3 september 1969). Tel. (02/52.62.96). Bankrekening 4430.852 Banque belgo-congolaise, Brussel.
- GARNHAM, Percy-C.-Cl. (15 janv. 1901), C.M.G., M.D., D.Sc., F.R.S. emerit. prof. en protozoologie médicale, Senior research fellow, Imperial College Science; Southernwood, Farnham Common, Bucks, England (9 avril 1968).
- GEIGY, Rudolf (20 décembre 1902), directeur de l'Institut tropical suisse, Bâle, professeur à l'Université de Bâle, Bäumlhof, Bâle, Suisse (29 août 1967). Compte de ch. post. 40-6872, Basel.
- GIROUD, Paul-M.-J. (6 juin 1898), chef hon. du Service des Rickettsioses à l'Inst. Pasteur de Paris, membre de l'Académie nationale de Médecine, 34, rue du Dr Roux, Paris 15<sup>e</sup> (9 août 1961).
- HIERNAUX, Jean-R.-L. (9 mai 1921), doct. méd., anthrop., rect. h<sup>re</sup> Univ. offic. Congo, maître de rech. au C.N.R.S., prof. agrégé U.L.B., dir. de rech. à l'Institut. Sociol. U.L.B., av. Jean et Pierre Carsoel 156, 1180 Bruxelles (5 sept. 1957). Tél.: privé (02/74.07.94); bur. (02/49.00.30, poste 3370). C.c.p. 6776.38.
- HOOGSTRAAL, Harry (24 februari 1917), doctor in de wetenschappen, hoofd van het Laboratorium van geneeskundige dierkunde van de Naval American Medical Research Unit nr 3 te Caïro, c/o American Embassy, Caïro (1 maart 1963).
- KELLOGG, Charles-E. (2 août 1902), « Ph. D. in soil science », administrateur-délégué du Service de la Conservation des Sols du Département de l'Agriculture des Etats-Unis, 4100, Nicholson Street, Hyattsville, Maryland (E.-U.) (3 mars 1962).
- MONOD, André-Théodore (9 avr. 1902), dr ès sciences natur., membre de l'Institut de France, prof. au Muséum national d'Hist. naturelle, inspect. génér. des Musées d'Hist. natur. de province, 57, rue Cuvier, Paris 5<sup>e</sup> (17 déc. 1962). Tél.: (GOB 40-10).
- RAUCQ, Paul-E.-E.-M. (24 mai 1920), dr en sc. géographiques, dr en sc. géolog. et minéral., géologue en chef Sté de traction et d'électricité (T.E.), rue de la Science 31, 1040 Bruxelles (8 juillet 1960). Tel.: pr. (02/18.58.66); bur. (02/11.42.10). C.c.p. 2404.83.
- RICHET, Pierre-E. (1<sup>er</sup> nov. 1904), dr en méd., méd.-gén.-inspect. des Troupes de Marine, secrét. perman. de l'O.C.C.G.E., B.P. 153, Bobo-Dioulasso, Haute-Volta (16 sept. 1965). Cpte 63019 V Banque de l'Indochine, Paris 8<sup>e</sup>.

SYMOENS, Jean-Jacques-A. (21 mars 1927), dr en sciences botan.,  
lc. en sc. chimiques, prof. à l'Univ. officielle du Congo à  
Lubumbashi, délégué gén. aux recherches agron. de la Rép.  
démocr. du Congo, B.P.1825, Lubumbashi (18 févr. 1964).

VAN DEN BERGHE, Louis-S.-G.-A. (29 octobre 1906), dr en sc.  
naturelles, dr en méd., membre du Conseil scientif. africain,  
visiting prof. à la Tulane Univ. of Louisiana, U.S.A., av. Defré  
170, 1180 Bruxelles et 1430, Tulane Avenue, New Orleans,  
U.S.A. (23 août 1950). Compte 7442.04 Soc. Gén., Bruxelles.

VARLAMOFF, Nicolas (12 avril 1910), ingénieur civil des mines  
et ingénieur géologue, technical adviser, United Nations,  
Economic and Social Affairs, 9, Sammis Lane, White Plains,  
New York 10.605, U.S.A. (11 août 1955).

**KLASSE VOOR TECHNISCHE  
WETENSCHAPPEN**

**CLASSE  
DES SCIENCES TECHNIQUES**

*Directeur pour 1970:* M. EVRARD, Pierre, professeur à l'Université de Liège, quai Mativa 54, 4000 Liège.

*Vice-directeur pour 1970:* M. SPRONCK, René, professeur à l'Université de Liège, quai de Rome 47, 4000 Liège.

**Ereleden**

**Membres honoraires**

ANTHOINE, Raymond-J. (12 mai 1888), ingénieur civil des mines, ingénieur-électricien et ingénieur-géologue A.I.Lg., avenue F.-D. Roosevelt 34, 1050 Bruxelles (26 août 1931/19 février 1957). Tél. (02/48.87.40 et 080/821.80.). Compte 9706.66 de la Sté Gén. de Banque.

CAMPUS, Ferdinand-A.-A. (14 févr. 1894), ir des constr. civ. et ir électr., prof. émérite et rect. h<sup>re</sup> de l'Univ. de Liège, avenue Armand Huysmans 77, 1050 Bruxelles (23 août 1950/12 janv. 1970). Tél.: (02/49.69.64). Compte de ch. post. 2329.96.

DE BACKER, Eudore-E. (23 dec. 1887), koninklijk inspecteur van koloniën i.r., ere-adjunkt-hoofdingenieur in Belgisch-Congo, ere-prof. aan het Universitair Instituut voor Overzeese Gebieden, Van Servelaan 63, 1970 Wezembeek-Oppem (26 aug. 1931/24 maart 1965). Tél.: (02/31.04.13). Postrek. 2094.08.

DU TRIEU DE TERDONCK, Robert (25 septenbre 1889), ingénieur civil des mines, avenue Palmerston 15, 1040 Bruxelles (8 octobre 1945/21 septembre 1964). Tél.: privé (02/33.48.64); bureau (02/12.31.50). Compte 2207 B.B.C., Bruxelles.

MERTENS DE WILMARS, écuyer Eugène-J.-M.-P. (20 juillet 1889), ingénieur civil des mines, professeur émérite à l'Université de Louvain, Maria-Theresiastraat 94, 3000 Leuven (21 février 1953/12 janv. 1970). Tél.: (016/231.37). Compte de ch. post. 425.76.

**Titelvoerende leden**

**Membres titulaires**

BULTOT, Franz-O.-H. (13 mai 1924), dr en sciences mathématiques, chef Sect. hydrologie de l'Institut royal météorologique, boulev. G. van Haelen 198, 1190 Bruxelles (25 juillet 1956/6 mai 1969). Tél.: privé (02/44.36.71); bur. (02/74.02.79). C.c.p. 7561.98.

- CALEMBERT, Léon-M.-C. (28 février 1910), ingénieur civil des mines et ingénieur-géologue, professeur à l'Université de Liège, av. du Hêtre 22, 4200 Cointe-Sclessin (27 août 1958/6 mai 1969). Tél.: privé (04/52.18.53); bureau (04/42.00.80). C.c.p. 464.74.
- DE BACKER, Simon-M.-A. (26 janvier 1900), docteur en sciences, météorologiste h<sup>re</sup> à l'Institut royal météorologique, Champ du Vert Chasseur 81, 1180 Brux. (6 octobre 1947/25 février 1960). Tél.: (02/74.54.55). Compte de ch. post. 1878.18.
- DE MAGNÉE, Ivan-H. (23 mai 1905), ingénieur, prof. à l'Univ. de Brux., présid. de la Sté de Géologie appliquée aux gîtes minéraux, av. de l'Hippodrome 72, 1050 Bruxelles (6 octobre 1947/2 août 1956). Tél.: privé (02/48.56.83); bur. (02/49.00.30). C.c.p. 3333.08.
- DEVROEY, Egide-J. (4 mai 1894), secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, ingénieur en chef honoraire du Congo belge, avenue de la Toison d'Or 75, 1060 Bruxelles (9 mars 1938/2 février 1951). Tél.: privé (02/38.13.64); bur. (02/38.02.11). C.c.p. 229.48.
- EVRARD, Pierre L.-A.-F. (9 août 1914), ingénieur civil des mines et ingénieur-géologue, prof. à l'Univ. de Liège, quai Mativa 54, 4000 Liège (21 août 1954/29 août 1963). Tél.: privé (04/42.25.32); bur.: 45, av. des Tilleuls, Liège (04/52.06.65). Compte de ch. post. 3190.58.
- GEULETTE, Pascal-J. (24 mars 1901), ir civil, colon. h<sup>re</sup>, direct.-gén. h<sup>re</sup> des Trav. publics et Communic. du Congo belge, rue de la Mésange 7, 6421 Gourdinne (21 août 1954/25 févr. 1960). Tél.: (07/76.16.25). Compte 11.867 B.B.C., Bruxelles.
- JONES, Louis (20 mai 1914), ingénieur (A.I.A.), lieutenant-colonel de réserve, géographe à l'Institut géographique militaire, avenue des Bouleaux 52, 1170 Bruxelles (27 août 1958/6 mai 1969). Tél.: privé (02/72.67.33); bureau (02/48.64.80). Compte de ch. post. 7523.85.
- LEDERER, André-A.-R. (9 janvier 1910), ingénieur civil, directeur honoraire de l'OTRACO, prof. à l'Univ. de Louvain, rue de la Tarentelle 15, 1080 Bruxelles (25 juillet 1956/16 sept. 1965). Tél.: privé (02/21.06.61); bur. (016/209.34). C.c.p. 1965.87.
- SPRONCK, René-G.-A. (11 janvier 1903), ingénieur civil des constructions navales, des mines et des constructions, professeur à l'Université de Liège, quai de Rome 47, 4000 Liège (27 août 1958/3 sept. 1969). Tél.: privé (04/52.15.24); bureau (04/52.01.80). Compte de ch. post. 1718.62.

- TISON, Léon-J.-B.-H. (3 november 1895), ingenieur in de burgerlijke bouwkunde, hoogleraar aan de Universiteit te Gent, Braamstraat 61, 9001 Gentbrugge (25 juli 1956/29 aug. 1963).  
Tel.: privé (09/25.46.48); bur. (09/25.75.71). Postrek. 1563.92.
- VANDERLINDEN, Raymond-E.-M. (7 déc. 1901), ir des construct. civ., ancien ir. princip. des Ponts et Chaussées du Congo belge, prof. à l'Inst. du Travail de l'Univ. de Brux., rue du Pinson 158, 1170 Brux. (8 oct. 1945/2 août 1956). Tél.: privé (02/73.97.88); bureau (02/13.39.50). Cpte 44147.17 B.B.C., Brux.
- VAN GANSE, René-Fr.-A. (22 juin 1911), ing. chimiste et élect., doct. en sc. appliquées, ing.-dir. d'administr. h<sup>re</sup> des Trav. Publ. du Congo, chef de serv. au Centre de Recherches routières, av. Emeraude 60, 1960 Sterrebeek (21 août 1953/11 avr. 1968).  
Tél.: pr. (02/35.73.63); bur. (02/57.51.11). C.c.p. 6919.44.

#### Geassocieerden

#### Associés

- BARTHOLOMÉ, Paul M.-G. (13 août 1927), ir. civ. des mines, master of arts, philosophy doctor, professeur associé à l'Université de Liège, av. Nandrin 8, 4040 Méry-sur-Ourthe (16 sept. 1965).  
Tél.: privé (04/71.10.93); bur. (04/52.06.65). C.c.p. 773.94.
- BARZIN, Henry (14 février 1884), administrateur de Sociétés, Drève du Prieuré 9, 1160 Bruxelles (9 mars 1938). Tél.: (02/72.43.66). Compte de ch. post. de Mme Barzin: 1404.55.
- BOURGEOIS, Paul-E.-E. (13 février 1898), docteur en sciences physiques et mathématiques, directeur honoraire de l'Observatoire royal de Belgique, professeur honoraire à l'Université de Bruxelles, rue Paul Hankar 31, 1180 Bruxelles (20 juillet 1960). Tél.: (02/74.30.58). Compte de ch. post. 1211.45.
- BRISON, Léon-L. (22 décembre 1907), ingénieur civil des mines et ingénieur-électricien, professeur ordinaire à la Faculté polytechnique de Mons, boulevard Dolez 51b, 7000 Mons (20 juillet 1960). Tél.: (065/325.17). Compte de ch. post. 2979.52.
- CHARLIER, Jean-J.-J.-H.-G. (9 août 1926), ingénieur civ. des constr., ingénieur en chef à la Société internat. d'Etudes de Génie industriel, rural et civil (GIREC), Grand'Route 144, 1428 Lillois-Witterzée (20 juillet 1960/21 sept. 1964). Tél.: privé (02/54.28.57); bur. (02/11.80.58). C.c.p. 6782.94.
- CUYPERS, Edward-F.-J. (31 december 1927), burgerlijk scheepsbouwkundig ingenieur, lector aan de Universiteit te Leuven, Louislei 20, 2130 Brasschaat (3 september 1969). Tel.: (03/74.37.27). Bankrek. 29.200, Kredietbank, Antwerpen.

- DE CUYPER, Jacques-A.-J. (28 mars 1929), ingénieur civil des mines et métallurgiste, professeur à l'Université de Louvain, Tramlaan 204, 1960 Sterrebeek (29 août 1967). Tél.: (02/31.26.27). C.c.p. 6587.35.
- DE ROOVER, chevalier Marcel-Ch.-P. (17 décembre 1890), ingénieur (A.I.A.), administrateur honoraire de la Société de Bruxelles pour la Finance et l'Industrie (BRUFINA), av. Armand Huysmans 26, 1050 Bruxelles (3 avril 1930). Tél.: privé (02/47.25.83); bureau (02/12.58.70). Compte de ch. post. 1823.42.
- FIERENS, Paul-J.-Ch. (12 juin 1922), dr en sc. chim., prof. ordin. au Centre univ. de l'Etat à Mons, conseiller pour l'Europe du Centre rech. industr. en Afr. centr. à Lubumbashi, « La Mélézière », Chemin de la Mélézière, 7460 Casteau (5 sept. 1957/28 mars 1969). Tél.: privé (065/231.71); bur. (065/391.26). C.c.p. 7450.36.
- GROSEMANS, Paul-E.-L. (9 mars 1903), ingénieur civil des mines et ingénieur-géologue, administrateur-directeur de la Sté de Recherche minière du Sud-Katanga, av. W. Churchill 59, 1180 Brux. (27 août 1958). Tél.: privé (02/43.52.05); bureau (02/13.60.90). Compte 114.019 Banque de Bruxelles.
- KAISIN, Félix-J.-O.-Ph. (8 juillet 1907), ingénieur civil des mines, professeur à l'Université de Louvain, Frans Peetersstraat 15, 1960 Sterrebeek (31 août 1959). Tél.: privé (02/31.26.40); bureau (016/288.19). Compte de ch. post. 746.81.
- LAMOEN, Jean (5 mai 1907), ingénieur civil des constructions, professeur à l'Université de Bruxelles et à l'Université de Liège, Gitschotellei 367, 2000 Borgerhout (Antwerpen) (13 février 1952). Tél.: privé (03/21.26.14); bureau (04/52.01.80, poste 288). C.c.p. 365.64.
- PAUWEN, Léonard-J. (23 septembre 1893), docteur en sciences physiques et mathématiques, professeur émérite de l'Université de Liège, prof. extraordinaire à l'Univ. offic. du Congo à Lubumbashi, av. des Platanes 39, 4200 Cointe-Sclessin (5 sept. 1957). Tél.: (04/52.02.47). C.c.p. 3558.89.
- PIETERMAAT, François-P. (14 aug. 1919), ir, gew. hoogl. Univ. Leuven, bijz. hoogl. Techn. Hogesch. Eindhoven, dir. Nat. Belg. Labor. voor Electrothermie en Electrochemie, raadg. CERGA, Paul Lebrunstr. 5, 3000 Leuven (19 maart 1959). Tél.: pr. (016/253.99); bur. (016/223.14). Rek. 46.861 Bank S.G., Leuven.
- ROLLET, Anatole (29 septembre 1898), ingénieur civil des mines, avenue Slegers 174, 1150 Bruxelles (5 sept. 1957). Tél.: (02/71.84.55). Compte de ch. post. 8238.54.

THONNARD, Robert-L.-G. (22 février 1928), ingénieur civil des mines et ingénieur géologue, chargé de cours à l'Univ. de Brux. et à la Faculté polytechn. de Mons, Pré-au-Bois 3, 1640 Rhode-St-Genèse (3 sept. 1969). Tél.: (02/58.17.26). C.c.p. 7220.44.

**Correspondenten**

**Correspondants**

BOURGEOIS, Walther-L.-L. (19 mai 1907), ingénieur civil des mines et ingénieur-électricien, professeur à l'Université de Bruxelles, av. Armand Huysmans 70, 1050 Bruxelles (25 juillet 1956). Tél.: (02/48.40.89). Compte de ch. post. 2980.50.

DE ROSENBAUM, Guillaume-E.-E. (25 mars 1907), ingénieur, docteur de l'Université de Grenoble, ancien directeur à la SOGÉLEC, rue du Châtelain 6A, 1050 Bruxelles (13 février 1952). Tél.: (02/49.11.26). Compte 345.68 B.B.C., Bruxelles.

GILLON, Luc-P.-A. (15 septembre 1920), docteur en sciences, administr. délégué de l'Univ. Lovanium, B.P. 121, Kinshasa XI, Rép. dém. du Congo (25 juillet 1956). C.c.p. 1968.50.

HEDGES, Ernest-S. (25 novembre 1901), conseiller de l'International Tin Research Council, Fraser Road, Perivale, Greenford, Middlesex, England (1<sup>er</sup> mars 1963).

HERRINCK, Paul-Ch.-J.-R. (2 janvier 1917), docteur ès sciences de l'Université de Paris, chef de division à la Communauté européenne de l'Energie atomique, avenue de l'Université 71, 1050 Bruxelles (11 août 1955). Tél.: (02/47.27.45). Compte 27.067 B.B.C., Bruxelles.

IRMAY, Shragga (1 juillet 1912), professeur Faculté du génie civil, Technion-Israel Institute of Technology, Haifa, 67, Einstein Str., Ahuza Haifa (Israel) (3 mars 1962).

L'HERMITE, Robert-G. (14 oct. 1910), dr ès sc., dir. gén. de la Recherche pour les Fédér. nat. du Bâtiment et des Trav. publ., anc. prés. et secr. gén. de la Réunion intern. des Labor. d'Essai et de recherche sur les matér. et les construct., 4, Boulevard Maillot, Paris 16<sup>e</sup> (18 février 1964).

PARDÉ, Maurice-E. (4 déc. 1893), dr ès lettres et ès sc., prof. h<sup>re</sup> à la Fac. des Sc., prof. h<sup>re</sup> à la Fac. Lettres (Institut. de Géogr.) Grenoble, doct. *hon. causa* Univ. Bonn, corresp. Ac. Sc. Paris et Ac. Sc. Vienne, 6, Boulev. Foch, Grenoble (25 juill. 1956). Compte post. 212-82, Lyon.

PRIGOGINE, Alexandre (12 avr. 1913), agrégé de l'Univ. de Bruxelles, prof. à l'Institut. des Mines (Bukavu), chargé cours à l'Univ. off. Congo, av. des Eperviers 88, 1150 Bruxelles (25 juil-

let 1956); B.P. 2343, Bukavu. Tél.: (02/72.90.39). Cpte 82.076  
Sté gén. de Banque, Bruxelles.

SAHAMA, Thure-G. (14 octobre 1910), minéralogiste, professeur  
à l'Université de Helsinki, c/o Université de Helsinki, Finlande  
(17 février 1962).

VAN LAMMEREN, Wilhelmus-P.-A. (26 mei 1908), inge-  
nieur, voorzitter der directie van het Nederl. Scheepsbouwk. Proef-  
station te Wageningen, 1, H. Van Suchtelenweg, Wageningen  
(Nederland) (9 augustus 1961).

VAN LANGENDONCK, Telemaco-H. (2 avr. 1909), bachelier  
ès sc. jurid. et soc., dr en sc. physiques et mathémat., dr en archi-  
tecture, ingénieur civil, prof. à l'Univ. de São Paulo, Escola poli-  
técnica (Univ. de S.P.), Caixa Postal 30.886, São Paulo, Brésil  
(3 sept. 1969).

**DODENLIJST**  
**EERSTE KLASSE**

**NECROLOGE**  
**PREMIERE CLASSE**

**Ereleden — Membres honoraires**

LOUWERS, Octave	6. 3.1929*	23.10.1959**
ENGELS, Alphonse	25. 6.1931	31. 8.1962
DELLICOUR, Fernand	25. 6.1931	2. 2.1968
CARTON DE TOURNAI, Henri	6. 3.1929	18. 1.1969

**Titelvoerende leden — Membres titulaires**

COLLET, Octave	6. 3.1929	19. 4.1929
SIMAR, Théophile	6. 3.1929	7. 7.1930
RENKIN, Jules	6. 3.1929	15. 7.1934
GOHR, Albrecht	13. 2.1930	7. 4.1936
FRANCK, Louis	6. 3.1929	31.12.1937
VANDERVELDE, Emile	6. 3.1929	27.12.1938
SPEYER, Herbert	6. 3.1929	14. 3.1942
DUPRIEZ, Léon	6. 3.1929	22. 8.1942
LOTAR, Léon	6. 3.1929	6.12.1943
RUTTEN, Martin	6. 3.1929	31.12.1944
CATTIER, Félicien	6. 3.1929	4. 2.1946
ROLIN, Henri	6. 3.1929	13. 6.1946
DE JONGHE, Edouard	6. 3.1929	8. 1.1950
CHARLES, Pierre	6. 3.1929	11. 2.1954
MARZORATI, Alfred	25. 6.1931	11.12.1955
DE MÛELENAERE, Robert	30. 7.1938	14.10.1956
OLBRECHTS, Frans	22. 1.1940	24. 3.1958
RYCKMANS, Pierre	5. 2.1930	18. 2.1959
JENTGEN, Pierre	1. 9.1943	26. 9.1959
WAUTERS, Arthur	5. 2.1930	10. 4.1960
SMETS, Georges	28. 7.1933	3. 2.1961
CUVELIER, J.	1. 9.1942	13. 8.1962
HEYSE, Théodore	25. 6.1931	10. 1.1963
SOHIER, Antoine	5. 2.1930	22.11.1963
GUÉBELS, Léon	8.10.1945	28. 9.1966
JADOT, Joseph	8.10.1945	2. 7.1967
GHLAIN, Jean	8.10.1946	27. 9.1968
VAN DER LINDEN, Fred	8.10.1945	1. 6.1969

**Geassocieerden — Associés**

BRUNHES, Jean	5. 2.1930	25. 8.1930
SALKIN, Paul	5. 2.1930	15. 4.1932
VAN EERDE, J.-C.	5. 2.1930	1. 4.1936
DE CLERCQ, Auguste	5. 2.1930	28.11.1939
VISCHER, Hanns	5. 2.1930	19. 2.1945
LÉONARD, Henri	7. 1.1937	5. 4.1945
MONDAINI, Gennaro	5. 2.1930	2. 2.1948
JONES, Jesse-Th.	22. 1.1940	5. 1.1950
FERREIRA, Antonio, V.	5. 2.1930	29. 1.1953
GELDERS, Valère	22. 1.1940	28. 4.1954
OMBREDANE, André	13. 2.1952	19. 9.1958
DORY, Edouard	4. 2.1954	14.10.1958
DEPAGE, Henri	21. 2.1953	17. 2.1960
DE LICHTERVELDE, Baudouin	5. 2.1930	10. 4.1960
VERSTRAETE, Maurice	22.10.1958	16.12.1961
VAN BULCK, Gaston	13. 2.1952	6. 7.1966
BOELAERT, Edmond	6.10.1947	22. 8.1966
PÉRIER, Gilbert	19. 2.1951	13. 3.1968
COPPENS, Paul	19. 3.1959	22.2.1969
RAË, Marcellin	8.10.1945	8. 7.1969

**Correspondenten — Correspondants**

STROUVENS, Léon	13. 2.1952	1. 7.1952
CAPELLE, Emmanuel	23. 8.1950	19. 8.1953
COSTERMANS, Basiel	23. 8.1950	14. 5.1957
HAILEY, William	21. 2.1953	26. 3.1969

\* Datum van de benoeming — Date de nomination.

\*\* Datum van overlijden — Date de décès.

TWEEDE KLASSE	DEUXIEME CLASSE	
Ereleden — Membres honoraires		
NOLF, Pierre	7. 4.1953	14. 9.1953
MARCHAL, Emile	19. 6.1951	17.11.1954
MOTTOULLE, Léopold	10. 1.1931	10. 1.1964
BUTTGENBACH, Henri	6. 7.1929	29. 4.1964
HAUMAN, Lucien	19. 2.1936	16. 9.1965
PASSAU, Georges	22. 1.1930	17.11.1965
MOUCHET, René	22. 1.1930	15.12.1967
Titelvoerende leden — Membres titulaires		
CORNET, Jules	6. 3.1929	17. 5.1929
BRODEN, Alphonse	6. 3.1929	10.12.1929
PIERAERTS, Joseph	6. 3.1929	15. 1.1931
SALÉE, Achille	6. 3.1929	13. 3.1932
VANDERIJST, Hyacinthe	6. 3.1929	14.11.1934
DROOGMANS, Hubert	6. 3.1929	30. 8.1938
LEPLAE, Edmond	6. 3.1929	2. 2.1941
FRATEUR, Léopold	20. 2.1939	15. 3.1946
DELHAYE, Fernand	22. 1.1930	15.12.1946
DE WILDEMAN, Emile	6. 3.1929	24. 7.1947
LEYNEN, Emile	22. 7.1941	10. 6.1951
POLINARD, Edmond	25. 8.1953	23. 1.1954
RODHAIN, Jérôme	6. 3.1929	26. 9.1956
BRUYNOGHE, Richard	6. 3.1929	26. 3.1957
HENRY DE LA LINDI, Josué	22. 1.1930	31. 3.1957
SCHWETZ, Jacques	31. 3.1957	22. 4.1957
ROBERT, Maurice	6. 3.1929	27.10.1958
MATHIEU, Fernand	4. 8.1939	23.11.1958
GÉRARD, Pol	6. 3.1929	28.12.1961
VAN STRAELEN, Victor	19. 2.1936	29. 2.1964
VAN GOIDSENHOVEN, Charles	8.10.1946	26. 4.1969
FOURMARIER, Paul	6. 3.1929	20. 1.1970
Geassocieerden — Associés		
LECOMTE, Henri	22. 1.1930	12. 6.1934
THEILER, A.	22. 1.1930	24. 7.1936
TROLLI, Giovanni	22. 1.1930	8. 2.1942
VAN DEN BRANDEN, Jean	22. 1.1930	6. 4.1942
SHALER, Millard King	22. 1.1930	11.12.1942
BURGEON, Louis	22. 1.1930	31.10.1947
LACROIX, Alfred	22. 1.1930	16. 3.1948
VAN HOOF, Lucien	8.10.1945	6.12.1948
CLAESSENS, Jean	18. 7.1931	21. 8.1949
DELEVOY, Gaston	22. 1.1930	17. 1.1950
JAMOTTE, André	8.10.1946	22. 6.1951
BRUMPT, Emile	22. 1.1930	7. 7.1951
LATHOUWERS, Victor	4. 8.1939	7. 6.1952
WANSON, Marcel	21. 2.1953	9. 4.1954
CHEVALIER, Auguste	29. 1.1935	4. 6.1956
HÉRISSEY, Henri	22. 1.1930	28. 1.1959
ASSELBERGHS, Etienne	21. 8.1954	20. 7.1959
BRUTSAERT, Paul	21. 8.1953	13. 2.1960
TULIPPE, Omer	8. 7.1960	22. 2.1968
Correspondenten — Correspondants		
WAYLAND, Edward	8.10.1945	11. 7.1966
VAUCEL, Marcel	5. 9.1957	15. 9.1969

DERDE KLASSE

TROISIEME CLASSE

Ereleden — Membres honoraires

MAURY, Jean	30. 1.1953	22. 3.1953
MOULAERT, George	6. 3.1929	17. 9.1958
DEHALU, Marcel	6. 7.1929	15. 6.1960
LANCSWEERT, Prosper	24.10.1935	4. 1.1962
OLSEN, Frederik	6. 3.1929	17.11.1962
FONTAINAS, Paul	6. 3.1929	22. 2.1964
GILLON, Gustave	6. 7.1929	27. 1.1966
DEGUENT, René	6. 3.1929	20. 2.1966
JADOT, Odon	6. 3.1929	16. 4.1968
BETTE, Robert	3. 4.1930	23. 7.1969

Titelvoerende leden — Membres titulaires

LIEBRECHTS, baron Charles	6. 3.1929	14. 7.1938
PHILIPSON, Maurice	6. 7.1929	22.12.1938
GEVAERT, Eugène	7. 7.1929	28. 9.1941
ALLARD, Emile	6. 7.1929	5.11.1950
VAN DEUREN, Pierre	6. 3.1929	26. 7.1956
CAMBIER, René	12. 5.1942	15.12.1956
LEGRAYE, Michel	1. 2.1940	22. 6.1959
BOLLENGIER, Karel	6. 3.1929	5. 9.1959
BEELAERTS, Jean	3. 4.1930	7. 5.1967
CAMUS, Célestin	9. 3.1938	16. 4.1968
VANDER ELST, Nérée	6.10.1947	17. 8.1968
VAN DE PUTTE, Marcel	6. 3.1929	27. 9.1968
VAN DER STRAETEN, Jean	13. 2.1952	28.12.1968

Geassocieerden — Associés

WIENER, Lionel	3. 4.1930	5. 9.1940
ROUSSILHE, Henri	3. 4.1930	11. 5.1945
PERRIER, Georges	3. 4.1930	16. 2.1946
HANSSENS, Emmanuel	12. 5.1942	16. 8.1946
WINTERBOTHAM, Harold	3. 4.1930	10.12.1946
CLAES, Tobie	3. 4.1930	3. 3.1949
CITO, Nicolas	3. 4.1930	18. 6.1949
LEEMANS, Pierre	3. 4.1930	10. 1.1951
LEEMANS Franz	29. 7.1949	26. 6.1952
BOUSIN, Georges	3. 4.1930	7.10.1953
COMHAIRE, Ernest	1. 7.1941	16. 7.1954
GILLIARD, Albert	3. 4.1930	8. 4.1956
TILHO, Jean	8.10.1945	12. 9.1960
SPORCQ, Pierre	6.10.1947	24. 2.1956
DESCANS, Léon	24.10.1935	12. 4.1962
MARTHOZ, Aimé	28. 2.1955	12. 6.1962
MARCHAL, Albert	3. 4.1930	11.12.1963
QUETS, Jérôme	6.10.1947	29.10.1964
FRENAY, Eugène	5. 9.1957	25. 4.1967
ROGER, Emmanuel	3. 4.1930	9. 9.1968
VERDEYEN, Jacques	21. 8.1954	30.10.1969

Correspondenten — Correspondants

DE DYCKER, Raymond	6.10.1947	12.12.1947
WILLEMS, Robert	6.10.1947	5. 9.1952
VENING-MEINESZ, Felix	3. 4.1930	10. 8.1966

REKENINGEN  
DER ONTVANGSTEN EN  
UITGAVEN VOOR HET  
DIENSTJAAR 1969 \*

UITGAVEN — DEPENSES	
Uitgaven voor wetenschappelijke doeleinden — Dépenses d'ordre scientifique .....	1 218 849
Vergoedingen en administratieve onkosten — Indemnités et frais d'administration .....	1 612 044
Algemene onkosten — Frais généraux .....	378 052
Terugbetaling voorschotten 1968 — Remboursement avances bancaïres 1968 .....	514 146
Banksaldo op 31.12.1969 — Solde en Banque au 31.12.1969 .....	70 779
Postrekeningsaldo op 31.12.1969 — Solde au compte chèques postaux au 31.12.1969 .....	62 392
Fiscale en postwaarden — Valeurs fiscales et postales .....	4 489
Bedrag in kas — Avoir en caisse .....	4 534
Portefeuille bij de Bank — Portefeuille en Banque .....	108 720
	3 974 005

\* Afgesloten door de Bestuurscommissie tijdens haar zitting van 24 maart 1970.

\*\* Dit bedrag omvat de toelage van 1968 (2.250.000 F) en de helft van de toelage van 1969 (1.125.000 F).

COMPTE DES RECETTES  
ET DEPENSES  
DE L'EXERCICE 1969 \*

ONTVANGSTEN — RECETTES	
Banksaldo van het dienstjaar 1968 — Solde en Banque de l'exercice 1968 .....	0
Postrekening saldo v. het dienstjaar 1968 — Solde au compte chèques postaux de l'exercice 1968 .....	541
Fiscale en postwaarden — Valeurs fiscales et postales .....	6 874
Bedrag in kas — Avoir en caisse .....	653
Schatting titels in portefeuille — Evaluation portefeuille titres ...	109 785
Bankinteressen — Intérêts en Banque .....	4 517
Interessen van de portefeuille — Intérêts du portefeuille .....	5 625
Toelage van het Ministerie van Nationale Opvoeding — Subside du Ministère de l'Education nationale .....	3 375 000**
Opbrengst van de verkoop der publikaties — Produit de la vente des publications...	468 536
Toevallige inkomsten — Recettes accidentelles	2 474
	3 974 005

\* Arrêté par la Commission administrative en sa séance du 24 mars 1970.

\*\* Ce montant comprend le subside de 1968 (2.250.000 F) et la moitié du subside de 1969 (1.125.000 F).

LIJST DER  
NIEUWE TIJDSCHRIFTEN  
ONTVANGEN IN 1969  
DOOR DE ACADEMIE \*

LISTES DES  
NOUVEAUX PERIODIQUES  
REÇUS PAR L'ACADEMIE  
en 1969 \*

BELGIË — BELGIQUE

1. *Annuaire hydrologique de Belgique* (Institut royal météorologique de Belgique (Bruxelles): 1967 (1968) + complém.
2. *Annuaire statistique de poche* (Institut national de statistique, Ministère des affaires économiques, Bruxelles): 1967.
3. *Bevolkingsstatistieken* (Nationaal Instituut voor de Statistiek, Ministerie voor economische zaken, Brussel): (1969) 1-3.
4. *Bulletin des acquisitions de la Commission des communautés européennes* (Commission des communautés européennes, Bibliothèque centrale, Bruxelles): (1969) 5.
5. *Bulletin financier de la Banque de Bruxelles* (Banque de Bruxelles, Bruxelles): (1969) 1-36.
6. *Bulletin d'information U.L.B. — Informatieblad VUB* (U.L.B.-VUB, Bruxelles-Brussel): (1968) 1; (1969) 2-13.

---

\* De tijdschriften werden naar de plaats van uitgave vermeld in de volgende geografische orde: België, Europa, Afrika, Amerika, Azië, Oceanië. Binnen deze classificatie werden ze gerangschikt naar de alfabetische volgorde der naamwoorden van de *landen*, vervolgens van de *steden*, en tenslotte van de *titels* (alleen het lidwoord heeft geen alfabetische waarde).

Op 15 september 1964 besloot de Bestuurscommissie dat alle ons toegestuurde of in ruil ontvangen tijdschriften zullen doorgezonden worden naar de Koninklijke Bibliotheek van België en dit vanaf 1 september 1964.

Deze lijst bevat slechts de *nieuwe* tijdschriften ontvangen in 1967. Voor de andere, zie *Meded.* 1967, p. 83 e.v.

\* Les périodiques sont mentionnés selon le lieu d'édition dans l'ordre géographique suivant: Belgique, Europe, Afrique, Amérique, Asie, Océanie. A l'intérieur de cette classification, ils ont été rangés dans l'ordre alphabétique des noms de *pays*, puis des noms de *villes*, et enfin des *titres* (seul l'article ne compte pas comme indice alphabétique).

Par décision de la Commission administrative en date du 15 septembre 1964, tous les périodiques et ouvrages reçus par l'ARSOM à titre d'hommage ou d'échange, sont déposés à la Bibliothèque royale de Belgique, et ce, à dater du 1<sup>er</sup> septembre 1964.

La présente liste ne mentionne que les *nouveaux* périodiques reçus en 1967. Pour les autres, voir *Bull.* 1967, p. 83 et ss.

7. *Euro-Spectra* (Revue scientifique et technique des communautés européennes, Bruxelles): VIII (1969) 2-3.
8. *Forum* (U.L.B.-VUB, Bruxelles-Brussel): (1969) 1-5.
9. *Landbouwstatistieken* (Nationaal Instituut voor de statistiek, Brussel): (1969) 1-8.
10. *Revue de l'Est* (Institut de sociologie, U.L.B., Bruxelles): (1968) 1-2.
11. *Statistiques agricoles* (Institut national de statistique, Bruxelles): (1969) 1-8.
12. *Statistiques démographiques* (Institut national de statistique): (1969) 1-3.
13. *Statistiques de quinze années d'observations radiométriques* (Institut royal de météorologie de Belgique, Bruxelles): 1951-1965 (1969).

#### DUITSLAND — ALLEMAGNE

14. *Abhandlungen* (Naturwissenschaftliches Verein zu Bremen, Staatsbibliothek, Bremen): 36 (1962) 1, (1964) 2; 37 (1964) 1, (1967) 2.

#### FRANKRIJK — FRANCE

15. *Cardan* (Centre d'analyse et de recherche documentaires pour l'Afrique noire, Paris): I (1969) 1-2.
16. *Revue anthropologique* (Institut international d'anthropologie, Paris): 1968.

#### GROOT-BRITTANNIË — GRANDE-BRETAGNE

17. *International affairs* (Royal Institute of International affairs, Oxford University press, London): 45 (1969) 3.
18. *New Cambridge books* (Cambridge University press, London): Jan.-July 1969.
19. *Science policy news* (Science of Science Foundation Ltd., London): I (1969) 1.
20. *Hooker's Scones Plantarum* (B.H. Blackwell, Ltd., Oxford): VI (1951) 1; VII (1959) 1.

HONGARIJĚ — HONGRIE

21. *Studies on developing countries* (Center for Afro-Asian research of the Hungarian Academy of sciences, Budapest): (1967) 9; (1968) 20-22; (1969) 1.

ITALIĚ — ITALIE

22. *Bollettino* (Associazione degli Africaniste Italiani, Como): I (1968) 3-4.
23. *Catalogo della collezione entomologica* (Istituto agronomico per l'Oltremare, Firenze): I (1968) 1.
24. *La Nuova Italia* (Archivio per l'antropologia e l'etnologia, Firenze): XCVIII (1968) 1-2.

NEDERLAND — PAYS-BAS

25. *Koninklijke Nederlandse Heidemaatschappij* (Koninklijke Nederlandse Heidemaatschappij, Arnhem): 80 (1969) 7-8.
26. *Chronica Horticulturae* (Bulletin de la Société internationale de la science horticole, Den Haag): 9 (1969) 2.

OOSTENRIJK — AUTRICHE

27. *Industrie des engrais* (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Vienne): (1969) 1.
28. *Industrial planning and programming series* (U.N. Industrial development Organization, Vienne): (1969) 2.
29. *Prähistorische Forschungen* (Anthropologisches Gesellschaft, Vienne): (1968) 6.

PORTUGAL

30. *Anais* (Junta de investigações do Ultramar, Lisboa): 13 (1958) 1-2; 14 (1959) 1-2; 15 (1960) 1-2.
31. *Religiões e missões* (Junta de investigações do Ultramar, Lisboa). (1967) 1-2.

SPANJE — ESPAGNE

32. *Boletín geológico y minero* (Instituto geológico y minero de España, Madrid): (1967) nov.-déc.; (1968) janv.-déc. (1969) janv.-avril.

TSJECHO-SLOWAKIJĚ — TCHECOSLOVAQUIE

33. *Science and books* (Academia-publishing house of the Czechoslovak Academy of sciences, Praha): (1969) 1-4.

U.S.S.R. — U.R.S.S.

34. *Teoretičeskaja elektrotehnika* (Respublikanckij Mejvedomstvenn'j Naučno-Tehničeskij Sbornik, Lvov): (1967) 3-4.

ZWEDEN — SUËDE

35. *Meddelanden* (Sveriges meteorologiska och hydrologiska Institut, Stockholm): Série A (1969) 5.

AFRIKA — AFRIQUE

ANGOLA

36. *Estudos gerais universitarios de Angola* (Université de Luanda, Luanda): 1968.
37. *Memorias e trabalhos* (Instituto de investigação científica de Angola, Luanda): (1960) 1; (1961) 2; (1962) 3.
38. *Publicação ocasional del Instituto de investigação agronomica* (Instituto de investigação agronomica de Angola, Luanda): (1969) 1.
39. *Relatorios e comunicações* (Instituto de investigação científica de Angola, Luanda): (1962) 1-3; (1963) 4.

KENYA

40. *Five years review and annual report* (Department of settlement, Nairobi): 1967-1968 (1969).

41. *Report of the Commission on the law of marriage and divorce* (Commission on the law of marriage and divorce, Nairobi): 1968.
42. *Report of the Commission on the law of succession* (Commission on the law of succession, Nairobi): 1968.
43. *Report on the working of the Public Service* (Commission of Kenya, Nairobi): 1967 (1968).
44. *Triennial report of the Board of adult education* (Board of adult education, Nairobi): mars 1966-mars 1967.

#### MOZAMBIQUE

45. *Revista de ciências biológicas* (Universidade de Lourenço Marques, Laboratório de Botânica, Lourenço Marques): I (série A) 1968.

#### NIGERIA

46. *Research Bulletin* (University Library, University of Ife, Ife): (1968) 269.

#### REPUBLIEK VAN ZUID-AFRIKA — RÉPUBLIQUE DE L'AFRIQUE DU SUD

47. *Wetenskaplike vordering* (Pretoria): II (1969) 2-3.
48. *Engineering and the University* (University of Cape Town, Rondebosch): New series (1967) 1.

#### REPUBLIEK VAN SENEGAL — RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

49. *Annales de l'Université d'Abidjan* (République du Sénégal): *Ecologie*: série E, I (1968) 3 — *Sciences*, (1967) 3.
50. *Bulletin d'information et de liaison* (Institut d'ethno-sociologie et de géographie tropicale, Université d'Abidjan, Abidjan): (1967) 1.

#### TANZANIA

51. *Annual report of the National Museum of Tanzania* (National Museum of Tanzania, Dar es Salaam): 1967-1968.

UGANDA

52. *The East African Medical Journal* (World Health Organization, cardiovascular research and training centre, Kampala): 46 (1965) 5.

ZAMBIA

53. *Geological Survey of Zambia* (Geological Survey, Ministry of Lands and Mines, Lusaka): 1966-1967 (1969).

AMERIKA — AMÉRIQUE

BRAZILIË — BRÉSIL

54. *Arquivos do Centro de estudos* (Fundação do Ensino medico de Sergipe, Sergipe): 15 (1967) 3-4.
55. *Circular do Instituto de Pesquisas e experimentação agropénarias do Norte* (Instituto de pesquisas e experimentação agropénarias do Norte, Belém-Parú): (1967) 10; (1968) 11-14.

CANADA

56. *The Lighter* (Ministère de l'Agriculture du Canada, Ottawa): 3 (1969) 3.

ECUADOR

57. *Politecnica* (Revista de la Escuela politecnica nacional, Quito): I (1968) 2.

VERENIGDE STATEN VAN AMERIKA —  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

58. *African studies-newsletter* (African studies association, Columbia University, New York, N.Y.): I (1968) 6; II (1969) 1-2.

59. *Bulletin of Oceanography* (The Scripps Institution, University of California, San Diego): (1968) 12.

URUGUAY

60. *Estudios y documentos de politica cientifica* (Oficina de ciencias de la Unesco para América latina, Montevideo): (1969) 14.

VENEZUELA

61. *Actas del Cabildo de Caracas* (Biblioteca del Consejo municipal del Distrito federal, Caracas): (1969) XI.

AZIE — ASIE

ISRAËL

62. *Research report of the Hebrew University* (Hebrew University of Jerusalem, Jerusalem): (1968) III.

NECROLOGISCHE  
NOTA'S

NOTICES  
NÉCROLOGIQUES



Fernand DELLICOUR  
(Herve, 2 mars 1881 - Liège, 2 février 1968)

## Fernand DELLICOUR

(2 mars 1881 - 2 février 1968)

Fernand DELLICOUR naquit à Herve le 2 mars 1881. A l'Université de Liège, il conquit le diplôme de docteur en droit et de licencié en sciences Commerciales et consulaires. Allait-il se diriger vers le barreau ou les affaires? Comme le rôle de magistrat lui plaisait davantage que celui d'avocat et qu'au surplus il était tenté par les pays lointains, il décida en 1906 de s'engager au service de l'Etat Indépendant du Congo. Ce dernier était à ce moment, on le sait, en butte à une campagne de presse savamment orchestrée, en Grande-Bretagne surtout. Nommé en mars 1906, attaché à la direction de la Justice à Boma, Fernand DELLICOUR eut à combattre l'influence du consul anglais qui multipliait ses accusations tendancieuses à l'égard de l'administration du Congo léopoldien. En 1908, M. DELLICOUR assista sur place au transfert des services de l'Etat Indépendant à la Colonie belge. Il continua jusqu'en 1910 à remplir ses délicates fonctions à Boma.

A ce moment, le développement minier du Katanga amena la création d'institutions judiciaires plus importantes. F. DELLICOUR fut envoyé à Elisabethville, le chef-lieu tout neuf du pays du cuivre, pour y installer un Parquet général en attendant le nouveau procureur général RUTTEN, récemment nommé et attendu au Congo.

Le Katanga de 1910 s'apparentait en quelque sorte au Far West de la ruée vers l'or, car les ingénieurs côtoyaient les aventuriers de tous pays dans l'humble cité faite de maisons de bois qu'était Elisabethville à ses débuts. L'existence y était parfois tumultueuse et brutale. Aussi, la sérénité et la force de la Justice devaient s'imposer au plus tôt. F. DELLICOUR joua un rôle éminent dans l'organisation judiciaire de la province du Katanga, qu'il n'allait plus quitter jusqu'en 1923, au moment de son retour définitif en Belgique, sauf durant la Campagne de l'Est africain.

Depuis son arrivée à Elisabethville en 1910, M. DELLICOUR remplit successivement les fonctions de procureur du Roi et de juge au Tribunal d'Appel d'Elisabethville. En 1913, il était promu substitut du procureur général. Il conquiert l'estime générale par sa bonté sans faiblesse et sa parfaite intégrité morale.

Au mois d'août 1914, le Congo était lancé dans la guerre comme la Belgique et il s'organisa pour repousser l'agression allemande. En septembre 1915, il fut fait appel au dévouement et à la compétence de F. DELLICOUR pour une double tâche particulièrement délicate: celle de conseiller juridique du général TOMBEUR, commandant en chef, et celle d'auditeur général auprès des troupes coloniales belges qui poursuivaient leur contre-offensive victorieuse en Afrique Orientale allemande.

Dans les fonctions dont il fut investi durant ces pénibles années, F. DELLICOUR rendit des services inappréciables, aussi bien à la direction de la justice militaire que lors des négociations diplomatiques qui clôturèrent les campagnes militaires et au cours de l'organisation des territoires occupés.

Après la guerre de 1914-1918, il assumait la direction du Parquet général d'Elisabethville jusqu'en 1923. A ce moment, il se démit de sa charge de procureur général pour des motifs de convenance personnelle et rentra en Belgique.

D'avril 1924 à juin 1926, il remplit les fonctions de chef de Cabinet de C. CARTON DE TOURNAI, ministre des Colonies.

En même temps, M. DELLICOUR commença une seconde grande carrière en se vouant à l'enseignement supérieur. Il fut nommé en 1924 professeur à l'Université de Liège et il y donna, à la Faculté de droit les cours de Législation du Congo belge et de Notions sur les institutions des principales colonies étrangères, et, à l'Ecole de Commerce, les Notions sur le droit Constitutionnel belge. Il devait poursuivre son enseignement jusqu'à son admission à l'éméritat, en mars 1951.

Professeur aussi à l'Université coloniale d'Anvers depuis 1925, M. DELLICOUR y fut jusqu'en 1952 titulaire des cours de droit pénal et d'organisation judiciaire du Congo. Il présida aussi pendant plusieurs années le Conseil académique de l'Université coloniale.

Le Cercle royal africain de Bruxelles, lui confia longtemps la direction de ses activités. Il en assumait la présidence sans inter-

ruption de 1939 à 1945, c'est-à-dire pendant toute la dure période de l'occupation ennemie, puis de 1946 à 1948.

Durant de longues années, F. DELLICOUR fut le représentant du gouvernement de la Colonie au Comité minier de la Compagnie des Grands Lacs et à la Compagnie immobilière du Congo. Nommé en 1927 administrateur-délégué de l'Office central du travail au Katanga, il en fut le président à partir de 1945.

Il présida aussi la Commission des pensions civiles de 1944 à 1950.

M. DELLICOUR était membre de l'Institut royal colonial belge, à présent l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer et y présidait depuis 1931 la Commission de la Biographie coloniale belge. Il faisait aussi partie de l'Institut international des civilisations différentes (INCIDI) depuis juillet 1949.

La perte d'une épouse tendrement chérie et une santé devenue chancelante avaient amené F. DELLICOUR à abandonner progressivement ses nombreuses activités. Les événements politiques qui déchirèrent le Congo depuis 1960 lui causèrent aussi une douleur sans remède car il s'était donné entièrement à la terre d'Afrique. Retiré à Liège dans sa famille, il s'y éteignit le 2 février 1968.

Il laissait à tous ceux qui l'ont connu: membres de la magistrature et de l'administration coloniales, collègues d'Universités ou de Corps savants, anciens élèves, dirigeants de sociétés africaines, le souvenir d'un juriste sûr sans rien de tâillon, d'un homme aux sages avis et dont la courtoisie souriante ne se démentait jamais.

\* \* \*

F. DELLICOUR était porteur des distinctions honorifiques suivantes:

Grand officier de l'Ordre de Léopold. — commandeur de l'Ordre royal du Lion. — commandeur de l'Ordre de la Couronne. — étoile de service du Congo (en or avec deux raies). — médaille civique de première classe. — médaille des Vétérans du Congo. — médaille commémorative des campagnes d'Afrique (1914-1918). — officier de l'Etoile noire.

Les nombreuses publications de F. DELLICOUR ont porté sur les problèmes africains les plus divers, qu'ils soient d'ordre judiciaire ou politique, économique ou moral.

Il apporta notamment une fréquente collaboration au *Bulletin* de l'Institut royal colonial belge, à la *Revue juridique du Congo*, au *Journal des Tribunaux d'Outre-Mer* et au *Bulletin du Centre pour l'étude des problèmes sociaux indigènes* (CEPSI) à Elisabethville.

Avril 1969  
J. VANHOVE.



Baron Henri CARTON DE TOURNAI  
(19 février 1878 - 19 janvier 1969)

## Henri-Joseph-Georges CARTON de TOURNAI (baron)

(19 février 1878 - 19 janvier 1969)

Certaine vie donne l'impression d'une belle journée d'été. Le soir répond aux promesses du matin; chaque heure du jour a apporté ses jeux d'ombre et de lumière; la destinée a sanctionné le rêve de la jeunesse.

La longue vie de notre confrère, le baron Henri CARTON DE TOURNAI, donne cette impression en contraste frappant avec les époques troublées qu'elle a traversées et en dépit d'une double carrière de juriste et de parlementaire qui l'obligeait à en affronter les violences.

L'aménité de son caractère lui en a fait accepter avec calme et sérénité les multiples aléas, sans jamais que l'amertume ait semblé triompher. Il nous a, lui-même, donné la clef de sa vie, le secret qui en assure l'unité et en ordonne l'harmonie dans une monographie intitulée: *Louis Carton — Hommage filial*. Cette brochure d'une centaine de pages a été publiée à tirage restreint et destinée uniquement, par la volonté de l'auteur, aux membres de sa famille. Il y conte avec l'émotion d'une profonde affection filiale l'histoire de son père, Louis CARTON, qui s'installa à Tournai — cette ville dont son fils sera plus tard autorisé à joindre le nom à celui de sa famille — où il fonda un important établissement industriel.

On trouve dans ce récit, de prime abord, des souvenirs d'enfance si heureux que la vie de notre Confrère en a gardé toujours comme un reflet de bonheur.

Nous conservons tous, dit-il, en s'adressant aux siens, le souvenir de ces délicieuses soirées passées dans un calme profond à écouter les rossignols revenant chaque année dans ce milieu de verdure et de ruisseaux,... dans cette propriété qui fut pour nos parents, pour nous tous, un facteur de bonheur, car il n'en existait peut-être pas de plus agréable sur tout le territoire de Tournai...

Ce fut pour nous une chance inouïe, dont nous ne nous rendions pas suffisamment compte, que de pouvoir disposer, d'abord à titre de locataire

de ces 2 hectares 25, comportant une habitation et des bâtiments situés à l'entrée de la ville, à proximité du bassin calcaire avec la possibilité d'utiliser d'abord uniquement ce dont nous avons besoin, de nous agrandir successivement et, pour finir, de pouvoir acquérir l'ensemble en pleine propriété en 1896.

Le but de ces pages, écrites avec un soin d'exactitude méticuleuse, n'est pas la simple notation de souvenirs si heureux qu'ils fussent. Dans l'intention de l'auteur, elles doivent tenir lieu du « livre de raison » où jadis, les familles notaient tout ce qui les intéressait, leurs joies, leurs deuils et la répercussion des événements publics.

Car, continue-t-il, chaque génération perd rapidement avec le souvenir des efforts, des mérites, des échecs parfois, de celles qui les précèdent, le profit qu'elles auraient pu retirer des leçons qui s'en dégagent.

Le récit de la vie de son père, c'est la préface à l'histoire d'une famille dont il estime avoir le devoir de conserver les traditions et de les transmettre aux générations qui suivent.

Il sait que toute la chance n'aurait rien été sans « l'esprit de travail, l'honnêteté, la loyauté, l'humanité, la modération dans le succès même » dont il a été témoin.

Par les exemples qu'il rapporte, il cherche et met en évidence les voies qui conduisent « plus encore qu'à la fortune à un niveau social plus élevé »; car il est réaliste et il sait « qu'il est humain que ceux qui appartiennent à une classe, y regardent à deux fois avant d'admettre un nouveau venu dans leur rang ».

Que de fois il aura médité les leçons qu'il tirait de la vie de son père et les aura confrontées avec celles qui se dégageraient de la sienne propre, particulièrement à l'heure où l'âge réduit l'action, ferme les horizons! C'est à ce moment précisément qu'il plut à S.M. le Roi Baudouin, par arrêté royal du 4 avril 1958 de lui accorder concession de noblesse héréditaire et le titre de baron par ordre de primogéniture masculine. Il recevait ainsi, par un témoignage officiel et public, la réponse la plus sûre, l'attestation des services qu'il avait rendus, la certitude d'avoir non seulement maintenu, mais accru le patrimoine d'honneur dont il se sentait responsable.

Il se plaisait parfois à expliquer que le nom patronymique « CARTON » était répandu dans la partie nord-ouest de la Province du Hainaut et en Flandre occidentale et guère dans les autres provinces parce que, dans la région de Tournai et de Ath, comme en Flandres, le « carton » était l'homme de confiance qui dans les fermes avait la charge des chevaux, le conducteur du char — en wallon « car » — et il ajoutait avec humour :

Disons pour ceux que cette origine modeste de notre nom offusquerait qu'il ne peut s'agir évidemment que du char de l'Etat.

Se doutait-il que cette réflexion humoristique était prophétique? La bienveillance royale récompensait ainsi une longue carrière politique au cours de laquelle il s'était toujours inspiré d'un ardent patriotisme, du respect du droit et de l'amour de la justice.

Cette carrière a été retracée, déjà, dans une notice parue dans le *Bulletin des séances* de notre Académie.

Après avoir terminé ses études de droit à l'Université catholique de Louvain en 1901, il s'était naturellement inscrit au barreau de la ville de Tournai où l'activité industrielle de son père l'avait mis, dès avant la fin de ses études, en contact direct avec les problèmes juridiques, sociaux et économiques de l'époque.

Heureuse époque!

Elle est loin, écrira-t-il plus tard, cette période de paix profonde, de pleine quiétude internationale, d'inaltérable stabilité monétaire, de libre circulation des hommes et des choses à travers le monde, et enfin d'une reposante et tranquille simplicité fiscale!

La génération qui accédait aux affaires en 1901, en cette première année du meurtrier XX<sup>e</sup> siècle, ne se doutait guère qu'elle serait jetée dans la tragédie de deux guerres mondiales! qu'elle serait l'axe, si j'ose dire, sur lequel reposerait le balancement de la civilisation vers une ère nouvelle, après quoi le monde se trouverait plus loin, bien plus loin du régime du XIX<sup>e</sup> siècle, que l'Europe n'avait jamais été de ce que nous, en ce dix-neuvième siècle, nous appelions « l'ancien régime ».

\* \* \*

Je n'aura's pas été de mon temps, écrit-il, si dès ma sortie de l'Université je n'avais pas été irrésistiblement entraîné dans le mouvement social

C'est l'organisation des mutualités qui, en ce moment, attirait particulièrement l'action catholique. L'efficacité de son concours le fit choisir, dès le 17 janvier 1904, pour présider la réunion des sociétés mutualistes qui se tenait à Tournai. On y décida la création de « La fédération des sociétés de secours mutuels du Tournais » qui étendit bientôt son activité à l'arrondissement d'Ath et il en fut élu président. Il assura cette présidence pendant 65 ans, jusqu'à sa mort: « fait rare dans les annales d'un pareil mouvement », constatait l'organe périodique de cette fédération en lui rendant hommage.

Parallèlement à son action sociale, son autorité au barreau s'était affirmée et il fut choisi comme bâtonnier en 1915. C'était le moment où il fallait défendre l'indépendance et les prérogatives de l'ordre contre les prétentions des envahisseurs. Son attitude vis-à-vis des juridictions créées par les autorités allemandes fut inspirée par le sentiment d'un ardent et courageux patriotisme. Sous son bâtonnat, un conseil de protection fut organisé pour atténuer dans la mesure du possible les conséquences des déportations. Il assura aussi la présidence du Comité de secours de Tournai, de 1914 à 1918.

Réélu trois fois par ses pairs comme bâtonnier, il en exerçait les fonctions lorsqu'il devint, en mars 1924, ministre des Colonies. Car, entre-temps, aux élections qui suivirent la guerre en 1919, il avait été élu sénateur sur les listes du parti catholique. Il sera sénateur jusqu'en 1925, pour devenir député, de 1925 à 1935, et de nouveau sénateur, de 1935 à 1946. Il fut appelé à faire partie du Conseil de la Couronne à deux reprises: la première fois, comme ministre des Colonies en 1924 et, la seconde fois, comme ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène en 1932.

Le choix qui fut fait de lui pour le Ministère des Colonies ne le prenait pas au dépourvu. Une anecdote qu'il rapporte est la preuve manifeste et pittoresque que l'épopée coloniale avait enthousiasmé sa famille.

Lorsque DHANIS revint du Congo, écrit-il, Louis CARTON (son père) partit pour Anvers avec Louis, son fils (qui portait le même prénom que son père) sorti depuis peu de l'Ecole des mines. Quand le bateau accosta il enjamba le bastingage à la stupéfaction de son fils et de cette foule immense qui acclamait le vainqueur de Tippto-Tippo; il fut le premier à lui serrer la main avec une chaleur enthousiaste.

L'intérêt que son père portait à l'action anti-esclavagiste de LÉOPOLD II, n'a pu manquer de porter l'attention d'un fils qui l'admirait sur le problème congolais. Sa désignation comme ministre des Colonies comblait certainement ses désirs, malgré la lourde charge qu'elle réservait, en ce moment, à son titulaire.

En ce moment, le Congo ne représentait plus pour les Belges une aventure ni une épopée, mais le souci de l'administration d'un immense pays dont il fallait assurer le développement économique et social et défendre le caractère national; de plus, il passait par une période difficile comme sont toutes les périodes de transition.

Les capacités de transport du chemin de fer du Bas Congo — 3 500 tonnes de marchandises par mois — ne répondaient plus au besoin économique du pays. Les caisses, les ballots, les machines s'accumulaient sur les quais à Matadi. Le commerce et l'industrie étaient menacés de ruine ou d'une longue paralysie. La reconstruction du chemin de fer s'imposait pour en accroître les possibilités de transport, et cette entreprise soulevait le grave problème du recrutement de la main-d'œuvre nécessaire.

A l'embouteillage de Matadi risquait de succéder celui de Léopoldville d'où les marchandises étaient acheminées par voies fluviales dans toutes les parties du Congo. Et c'est en ce même moment qu'une agitation se manifestait dans le personnel d'Afrique, dont la rémunération n'avait pas changé malgré la dévaluation de la monnaie et la progression constante du coût de la vie. Il sut, au cours d'un voyage au Congo, rétablir la confiance dans le personnel d'Afrique, et acquérir une incontestable popularité, grâce aussi à l'efficacité de son action et à la loyauté avec laquelle il osa prendre la responsabilité des mesures qu'il jugeait nécessaires au redressement économique sans en laisser retomber le poids sur les agents d'exécution.

Par une pression continue sur la Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo il obtint le remaniement et le renforcement du personnel, l'envoi de matériel, le remplacement du chauffage au charbon par le chauffage au mazout. Il prenait en même temps les mesures nécessaires pour le contrôle des importations en tenant compte à la fois des possibilités du transport, du commerce et des travaux de transformation de la voie.

Pour hâter les travaux, il avait écarté les formalités d'adjudication et, pour permettre le recrutement de la main-d'œuvre, il admit que cette construction s'imposait avec la force de l'intérêt général au même titre que l'organisation de la force publique. D'autre part, il faisait appel à toutes les sociétés coloniales pour mettre sur pied la puissante société fluviale UNATRA et assurer plus efficacement le transport vers le Haut-Congo.

Cette activité fut brusquement interrompue par un remaniement ministériel intervenu en 1926. Ce qui fit dire plus tard à notre Collègue, lors d'une séance du Congrès permanent colonial qu'il présidait:

Le Ministre des Colonies a plus à craindre pour sa santé ministérielle d'un léger courant d'air dans les couloirs du Parlement que des tornades équatoriales.

Son départ fut unanimement regretté.

Aussi, le 26 juillet 1926, quand il fut l'objet d'une manifestation de sympathie à l'occasion de son XXV<sup>e</sup> anniversaire de profession au barreau et d'action sociale au service des mutualités, les milieux coloniaux s'y associèrent spontanément et S.A.R. le Duc de Brabant, qui s'intéressait particulièrement à l'avenir de la Colonie, lui adressait le télégramme suivant:

Suis heureux de m'associer à la manifestation dont vous êtes l'objet et je vous adresse mes sincères félicitations à l'occasion des hommages rendus à votre bienfaisante et longue activité.

\* \* \*

En réponse à la caricature si généralement répandue de la colonisation, je citerai les derniers mots qu'il adressa à ses amis pour les remercier, et qui manifestent l'idée que se faisait de la colonisation un Ministre des Colonies populaire chez les coloniaux.

La justice, la Mutualité, la Colonisation, disait-il, paraissent à première vue des domaines bien disparates... il n'en est rien.

La Mutualité c'est l'effort individuel et collectif, c'est aussi l'amour du prochain.

La colonisation, c'est encore l'effort individuel et collectif c'est encore, s'étendant même aux races déshéritées, l'amour du prochain.

Pour lui, au Congo comme en Belgique, suivant une formule qu'il aimait:

La véritable civilisation se mesure au bonheur dont l'ensemble de la population peut jouir.

Puisse cette conception toujours prédominer dans le tiers monde!

\* \* \*

En quittant le Ministère des Colonies, notre Confrère ne se détacha pas du Congo. Après s'y être rendu lorsqu'il était Ministre, il y retournera en voyages plusieurs fois, ne cessant de s'intéresser à cette partie du territoire national. Il devint membre de L'Institut royal colonial belge, actuellement l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer; il était assidu aux réunions et participait activement aux travaux; il en assura la présidence en 1938.

Pendant la crise économique de 1930, à l'occasion d'une communication sur le livre français *Confidentiel*, il mit en valeur l'exemple de LYAUTEY qui avait su maintenir la présence de la France au Maroc pendant la guerre et, de plus, y soutenir l'activité économique par la création de musées commerciaux, une exposition à Casablanca, une foire à Fez, et cela en pleine guerre en 1915 et 1916: c'était une leçon à ceux qui préconisaient un ralentissement général de l'effort colonisateur, s'étonnaient d'une exposition à Elisabethville, n'envisageaient que suppressions et réductions dans un esprit de panique.

Ce n'est pas la première fois qu'il réagissait contre le défaitisme trop facile à prévaloir en Belgique quand il s'agissait du Congo. Au cours de la manifestation, dont nous avons parlé, organisée en son honneur en 1926, après avoir signalé que l'idée avait germé de chercher dans la vente totale ou partielle du Congo, le remède à la détresse financière de la Belgique, il s'était écrié:

La loi sur les pleins pouvoirs donne au Gouvernement le droit de jeter en prison les défaitistes. Je demande qu'elle s'applique à quiconque émettrait simplement l'idée qu'un gouvernement belge pourrait jamais commettre pareil crime contre la nation.

Le Congo a révélé ses merveilleux trésors! et c'est maintenant que nous irions le vendre!

Hélas! qui aurait pu prévoir la réponse sarcastique que l'avenir permettrait!

\* \* \*

L'estime dont était entouré notre Collègue dans les milieux politiques et coloniaux, le fit choisir comme commissaire général de Belgique à l'exposition coloniale internationale de Vincenne en 1931.

Après avoir été ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène, en 1932, il fut chargé en qualité d'ambassadeur extraordinaire de notifier au Gouvernement de Lettonie l'avènement de S.M. le roi LÉOPOLD III.

Son autorité en matière juridique et économique le fit choisir, en février 1937, pour présider le Centre d'étude des sociétés. En 1938 enfin, il prenait la présidence de la Fédération des associations et cercles catholiques.

Il suffira de rappeler que cette fédération avait été présidée successivement par MM. BEERNAERT, WOESTE, SEGERS, D'ASPROMONT LINDEN pour mesurer la position qu'il occupait désormais au sein du parti catholique, et le rôle qu'il aurait à jouer dans la vie politique du pays pendant la terrible période qui allait s'ouvrir.

\* \* \*

Deux ans plus tard, c'était la guerre, l'invasion, la longue occupation du territoire par l'ennemi. A la défaite, au sang, aux larmes, s'ajoutent pour les Belges « *les tragiques malentendus de Wynendael* », leurs non moins tragiques divulgations et les « *erreurs* » qui ont suivi. Mais pourquoi la résurgence de ce cauchemar dans la joie de la libération du territoire et la gloire de la victoire?

Trois juristes éminents avaient dit le droit dans une consultation purement juridique et, à l'occasion du premier anniversaire de l'invasion, le 10 mai 1941, le ministre des Affaires étrangères, M. SPAAK s'adressant aux Belges restés en Belgique disait:

Serrez-vous autour du Roi prisonnier, il personnifie la Patrie meurtrie, soyez lui fidèle comme nous le sommes ici.

Avec l'auteur de cet appel pathétique — fut-il inspiré comme il le suggère, par la raison d'état — personne ne doutera que

... c'était l'expression voulue et pesée d'une politique qui, si elle avait été acceptée, aurait évité bien des larmes.

En 1943, quand El Alamein permet d'espérer une fin de guerre prochaine et victorieuse, le discours prononcé à l'occasion de la fête nationale du 21 juillet montre que les Ministres à Londres ne prévoient pas autrement le retour en Belgique...

... Un an à peu près avant notre retour en Belgique, nous nourrissions toujours l'espoir d'éviter une crise constitutionnelle. Une transmission normale de nos pouvoirs à de nouveaux ministres après notre démission remise au Roi nous paraissait souhaitable et possible...

Le même auteur continue:

Nous n'imaginions pas ce que devait être la réalité politique... Nous n'avions prévu ni la déportation du Roi, ni la Régence, ni le vide politique que quatre années d'occupation avaient créé en Belgique. (Les textes en retrait sont empruntés au premier volume de *Combats inachevés* P.H. SPAAK).

\* \* \*

En Belgique occupée, en effet, les activités des groupements politiques, à l'exception de ceux qui servaient l'ennemi, avaient été rendues impossibles.

La Fédération des associations et cercles catholiques, au moment de la libération du territoire, était encore privée de son secrétaire général M. ROBIN, arrêté par les Allemands et détenu au camp de concentration de Gusen en Autriche où il devait mourir au mois de décembre 1944. Cependant, une première réunion eut lieu, le 27 septembre 1944, avant la libération complète du territoire, mais le 8 novembre encore, les difficultés des communications ne permettaient que la convocation d'un « comité directeur élargi ».

L'allocution que notre Confrère, en sa qualité de président, y prononce permet de mesurer la distance entre le programme esquissé à Londres, en juillet 1943, par les Ministres: « ces ministres qui, disait-il, rendirent au pays un service d'importance historique en maintenant au milieu de la tourmente le drapeau de la Belgique », et la réalité politique du moment, de se rendre compte de tout ce qui sépare déjà les membres de la Fédération des associations et cercles catholiques et son président de ceux « qui tiennent la levée des commandes », bien que le premier ministre appartienne au parti catholique.

\* \* \*

Il est encore difficile aux gens de ma génération de parler, avec la sérénité qui s'impose ici, de cette seconde tragédie, de la crise constitutionnelle dont la destinée venait de combiner les éléments.

Jusqu'à la fin de la cession parlementaire, qui devait être la dernière de sa carrière politique, notre Confrère s'efforça d'arrêter le cours de cette crise périlleuse. Il obéissait à la conception qu'il avait du droit public, soucieux de conserver au pays les institutions qui, depuis 1930, avaient garanti la liberté, assuré la prospérité et l'unité de la nation et de défendre, parmi ces institutions, la Monarchie particulièrement mise en danger.

Le plus grand éloge que l'on puisse faire de lui c'est que, tout au long de ces discussions passionnées, il se montra toujours préoccupé de l'union nationale. Songeant à la séparation des ministres et du Roi après la défaite, il disait encore à la séance du Sénat du 10 août 1945:

J'ai tenu des notes durant la guerre. Pensant au Roi, à ses Ministres, spécialement à MM. PIERLOT et SPAAK, j'ai intitulé mon cahier: *Un dramatique malentendu*.

Et il terminait son intervention contre la loi qui subordonnait le retour du Roi à un vote des Chambres par ces mots:

Tous nous savons quelles difficultés surgiront, quels obstacles il faudra vaincre quand la paix sera signée... Je ne veux pas prononcer une seule parole qui puisse compromettre définitivement la réalisation de cette union indispensable pour assurer le salut du pays...

C'était chez lui l'expression d'un sentiment profond, sincère qu'aucun acte n'a jamais démenti.

\* \* \*

Cette session parlementaire, avons-nous dit, fut la dernière de sa carrière politique.

Dès la fin de la guerre, pour répondre à certain mouvement qui se dessinait, il avait rappelé que le parti catholique n'était pas un parti confessionnel. Il rappelait ainsi une opinion souvent exprimée par ses prédécesseurs et notamment par Ch. WOESTE. Une majorité, cependant, décida que le parti s'appellerait dorénavant le Parti social chrétien afin de mieux convaincre les élec-

teurs de son caractère non confessionnel... Illusion ou prétexte? C'était, en tout cas, l'occasion de changer la structure du parti et d'en rajeunir les cadres.

Il accepta, dans un silence plein de dignité, la décision qui rejetait sa candidature pour raison d'âge et s'abstint de toute manifestation d'amertume.

Il donnait ainsi une dernière leçon de modération, de mesure, de désintéressement et il augmentait la dette de reconnaissance que lui devait son parti.

Bruxelles, 29.10.1969.

V. DEVAUX.

*Distinctions honorifiques nationales:*

Grand officier de l'Ordre de l'Etoile Africaine (23 oct. 1954);

Grand officier de l'Ordre de Léopold (26 nov. 1932);

Grand Croix de l'Ordre de Léopold II (février 1946).

*Distinctions honorifiques étrangères*

Saint-Siège: Grand Croix de l'Ordre de St-Grégoire le Grand (25 juin 1936);

France: Grand officier de la Légion d'honneur (1 juin 1932);

Portugal: Grand Croix du mérite (3 juin 1932);

Italie: Grand Croix Colonial de l'Etoile (1933);

Roumanie: Grand Croix de la Couronne (26 juin 1924);

Lettonie: Grand Croix des Trois étoiles (28 mai 1934);

Ethiopie: Grand Croix de l'Etoile (janvier 1925);

Annam: Grand Croix Ordre impérial du Dragon d'Annam (30 juillet 1932).

BIBLIOGRAPHIE

1. Voyage au Congo (*Revue Congo*, 1925, I, 109).
2. Son discours de remerciement lors d'une manifestation organisée en son honneur après son départ du Ministère des Colonies en 1926, p. 17.
3. La Justice au Congo (*Bulletin Soc. belge d'expansion*, 1927-1928).
4. Sous le même titre: conférence donnée au Palais de Justice de Bruxelles en 1927 (*Revue de Doctrine et de Jurisprudence*, janvier, 1928).

5. Dans le *Bulletin de l'Institut royal colonial belge*:  
Analyse de l'ouvrage de R. HOMO intitulé: *Confidentiel*, 1930, p. 440.  
Note nécrologique sur Octave J.-A. COLLET, 1931, p. 23.  
Note sur les Indes néerlandaises, 1938, p. 74.  
Belgique et Congo, discours prononcé à l'Assemblée générale en 1938, p. 548.  
Eloge funèbre d'Emile VANDERVELDE, 1939, p. 59).
  6. L'Europe unie (Discours à la Conférence internationale de commerce à Bucarest en 1936).
  7. Les incompatibilités parlementaires (Union interparlementaire, Paris).
  8. L'assistance aux chômeurs (Conférence à l'Hôtel de ville de Tournai en 1933).
  9. L'enregistrement comptable des industries.
  10. L'aide aux industries nouvelles.
  11. Le poids des impôts.
  12. La situation économique et sociale.
  13. Louis Carton, *Hommage filial* (1942) (Imprimerie A. Ballieux, Bruxelles).
  14. Quelques actualités: discours et allocutions prononcés par lui, en 1945.
  15. Les annales parlementaires témoignent de son activité politique au cours de sa longue présence au Sénat, à la Chambre, puis au Sénat de nouveau.
- Nous citerons ses principaux rapports avec les numéros des documents.

*Sénat:*

1919-1920: Loi électorale, n° 10, 15 et 16; Inaccessibilité des salaires, n° 66 et 86. — 1920-21: Profession d'avocat, n° 57; Réforme du Jury, n° 155; Dommages de guerre, n° 190-269-295 et 302. — 1921-22: Budget de la Justice, n° 80. — 1922-23: Loi sur les loyers, n° 7; Liste des jurés, n° 192. I

*Chambre:*

1925-26: Pleins pouvoirs, n° 400. - 1928-29: Accidents de travail, n° 66; Loi de ventose an IX, n° 199. — 1929-30: Accidents de travail, n° 48 et 183; Incompatibilités parlementaires, n° 211. — 1935: Budget des voies et moyens. — 1936: Budget des recettes et dépenses extraordinaires.

*Sénat:*

22 juin 1939: Budget des Affaires étrangères. — 20 mars 1940: Budget des Affaires étrangères.



Marcellin RAË  
(Louvain, 15 juillet 1902 - Anvers, 26 mars 1969)

## Marcellin RAË

(15 juillet 1902 - 26 mars 1969)

Né à Louvain le 15 juillet 1902, docteur en droit de l'Université libre de Bruxelles, Marcellin RAË devait décéder inopinément à Anvers le 26 mars 1969, au terme d'une carrière étonnamment féconde. Nommé correspondant de la Classe des Sciences morales et politiques de l'Académie, le 21 février 1953, il en était devenu associé le 3 mars 1962, après son retour définitif en Belgique.

C'est après un stage au barreau de Bruxelles qu'une rencontre lui fit découvrir le Congo: celle d'un de ses anciens camarades d'étude en congé en Belgique après un terme effectué à titre de magistrat colonial.

A son tour, Marcellin RAË tenta l'aventure. Et, en avril 1928, il débarqua en Afrique, en qualité de conseiller juridique au service du Gouvernement général installé, à l'époque, à Boma.

Mais c'était encore le temps où, au Congo, les juristes étaient appelés à jouer « l'homme-orchestre ». On manquait de magistrats: les conseillers juridiques étaient désignés pour exercer simultanément les fonctions de juges-suppléants; il y avait pénurie d'avocats: il fallait bien les autoriser aussi à plaider pour les particuliers. Et c'est ainsi que, tour à tour dans son bureau du Gouvernement général et au tribunal d'un côté ou de l'autre de la barre, Marcellin RAË s'initia à tous les aspects du droit et de la pratique judiciaire congolaises.

Il vécut par la suite l'installation du Gouvernement général à Léopoldville où, après avoir dirigé le service de la Justice, il fut nommé en 1933 juge au Tribunal de première instance.

Cette affectation, il devait la garder jusqu'en 1946. En théorie du moins, car c'était l'époque où les magistrats dits « assis » étaient fort peu accrochés à leur siège: indépendamment du caractère itinérant des tribunaux, qui amenait les juges à tenir annuellement une session dans chacun des chefs-lieux de district de leur

ressort, le statut des magistrats autorisait le Chef de l'exécutif à les déplacer « pour des besoins urgents et par mesure provisoire » et à leur confier d'autres fonctions momentanément privées de titulaires.

C'est en vertu de cette disposition que, de 1940 à 1943 d'abord, le juge RAË, tout en réintégrant sporadiquement son siège de la capitale, fut appelé à assumer successivement les fonctions de président du tribunal de première instance de Stanleyville (1941), procureur du Roi près ce même tribunal (1942), président du tribunal de Coquilhatville (1942), président du tribunal de Lusambo (1943). Ce fut pour lui une période dure, mais combien fructueuse, au cours de laquelle il ajouta à son expérience juridique, une connaissance approfondie de diverses régions du pays et de leurs habitants, blancs et noirs.

De 1943 à 1945, son activité devait être spécialement axée sur le Kasai, en qualité d'abord de président du tribunal de première instance de Lusambo. Mais, entre-temps, la mutinerie militaire de Luluabourg avait ensanglanté la province. C'est à Marcellin RAË que le Gouverneur général confia la présidence de la Commission chargée de constater et d'évaluer les dégâts, mission délicate certes, mais combien attachante sur le plan humain, qu'il mena à bien avec succès, affirmant à la fois son autorité et son sens du réel en réussissant à concilier les revendications justifiées des victimes et les limites légales qui lui avaient été assignées.

De sorte qu'en 1945, ce fut tout naturellement à lui qu'il fut fait appel lorsque la fonction de procureur du Roi du Kasai devint vacante.

Il devait cependant l'occuper moins d'un an: la guerre se terminait; de nouvelles possibilités de recrutement permettaient d'étoffer les cadres, devenus squelettiques, de la magistrature et, par voie de conséquence, de mieux répartir les tâches. Rappelé dans la capitale, Marcellin RAË devait d'abord mettre à profit sa science juridique dans la Commission pour l'étude de la législation sur la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, dont la présidence lui avait été confiée. Il en dirigea, avec une autorité et une compétence jamais en défaut, les débats, rendus particulièrement difficiles par la tendance de certains à une politisation du problème. D'un mot, d'une expression, ironi-

que parfois, incisive souvent, mais toujours courtoise, RAË savait circonscrire la discussion.

A diverses reprises encore par la suite, il apporta à des commissions d'études le concours de sa science juridique et de son expérience: c'est ainsi notamment qu'il présida en 1948 la Commission chargée d'établir l'avant-projet de décret sur le registre du commerce et qu'il fut par après appelé à participer à la Commission chargée d'élaborer le projet de réforme judiciaire au Congo.

Mais c'est spécialement à la Cour d'appel de Léopoldville qu'il devait donner sa mesure, — « ma Cour » aimait-il à dire lorsqu'il en parlait. Et le fait est qu'à diverses reprises, dans la première partie de sa carrière, il avait été appelé à y siéger occasionnellement en remplacement d'un conseiller absent ou empêché. En 1946, il y entra définitivement: conseiller suppléant d'abord, conseiller titulaire en 1952, il la présida de 1955 à 1959.

Durant ces cinq années, la Cour d'appel de Léopoldville et, indirectement, ainsi qu'en témoignent les revues juridiques de l'époque, la jurisprudence congolaise, devaient être profondément marquée de son empreinte.

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage  
Polissez-le sans cesse et le repolissez.

Ce prescrit du poète, qu'il observait lui-même dans la rédaction des arrêts, il l'exigeait aussi de ses collaborateurs: dans les délibérations, il soumettait les raisonnements à une critique sévère, procédant méticuleusement au pesage des atomes du pour et du contre en vue d'arriver à concilier les impératifs de la loi et les exigences de l'ordre social. Préparer un projet d'arrêt à soumettre au président RAË n'était certes pas une sinécure, mais, par contre, quelle formation! La propriété des termes, l'emplacement d'une virgule, le choix de la ponctuation, la clarté de la phrase aussi bien que la gradation des arguments, tous ces détails avaient pour lui, et à juste titre, une extrême importance. Un arrêt signé RAË était toujours, en même temps que l'illustration d'un raisonnement juridique impeccable, un remarquable spécimen de style judiciaire, ciselé comme un travail d'orfèvre.

C'est qu'à côté du juriste éminent, l'homme était un artiste, amoureux du beau, raffiné, tant pour ce qui l'entourait que pour

lui-même. Amateur d'art, il pouvait, durant ses congés, centrer tout un voyage sur une toile qu'il souhaitait voir — ou revoir — dans un musée. Les critiques artistiques qu'il publiait dans la presse congolaise chaque fois qu'une exposition avait retenu son attention, témoignaient du goût le plus sûr.

Autant que les expositions d'art, il fréquentait les librairies, y feuilletant les nouveautés et décelant, avec un instinct infailible, celles qui méritaient d'être lues. Et sa bibliothèque s'enrichissait régulièrement de tout ce qui était valable dans la production littéraire contemporaine.

Mais sa culture n'était pas que livresque: il aimait se rendre compte par lui-même aussi bien des gens que des pays et des choses. Ses contacts humains étaient nombreux et variés; ses voyages l'avaient conduit partout où il avait vu l'occasion de découvrir du neuf et notamment en Allemagne nazie ainsi qu'en U.R.S.S. qu'il avait été un des rares belges à visiter avant la guerre.

En septembre 1959, son état de santé l'obligea à résilier ses fonctions. Compte tenu des circonstances, « parce qu'aujourd'hui le fait prime le droit » déclarait-il, il n'hésita pas, à l'occasion du solennel hommage qui lui fut rendu à la Cour d'appel, à rompre avec l'usage qui imposait au Président sortant de développer une question juridique dans son discours d'adieu: c'est par une analyse lucide de la situation politique qu'il couronna sa carrière. Tout en rendant hommage aux hommes qui ont fait le Congo et en proclamant son respect tant pour les structures coutumières que pour les aspirations des Congolais à l'indépendance, il exprimait le regret du manque de préparation des futurs dirigeants congolais à leur tâche et mettait la population aussi bien que les autorités en garde contre les « mauvais bergers ». Que n'a-t-il été écouté!

Avant de quitter le Congo, il accepta encore une tâche exceptionnelle: présider la mission de conciliation envoyée au Kasai par le Gouverneur général en vue de mettre fin à la sanglante « guerre tribale » qui opposait Lulua et Luba. Son expérience du Kasai aidant, ses contacts avec les représentants des deux camps l'amènèrent à préconiser avec leur accord une solution radicale certes, mais seule conforme à la fois aux concepts coutumiers et aux réalités politiques du moment: la ségrégation des deux

ethnies. Mais il ne fut pas suivi par l'Administration. Malheureusement, car ces transferts de population dont il envisageait l'organisation dans l'ordre et le respect de la dignité humaine autant que des intérêts matériels et moraux en cause, c'est dans l'anarchie qui suivit l'indépendance qu'ils se réalisèrent, et au prix de milliers de vies innocentes.

Doué d'une curiosité scientifique toujours en éveil servie par une inlassable puissance de travail, il aimait approfondir l'étude de problèmes juridiques qui, dans l'un ou l'autre domaine, avaient retenu son attention. Déjà pendant sa carrière de magistrat, il était pour la *Revue juridique du Congo belge*, le *Journal des tribunaux d'outre-mer* et quelques autres publications, un collaborateur particulièrement recherché. Depuis son retour en Belgique, tout en consacrant à des arbitrages une partie des loisirs que lui assurait sa retraite, il avait continué, en l'intensifiant, son œuvre scientifique, dont l'ensemble constitue une remarquable contribution à l'enrichissement du droit congolais et aussi du droit belge.

C'est ainsi que dans de nombreux articles, il traita notamment de sujets aussi variés que l'impôt professionnel, les conflits collectifs du travail, les amendes transactionnelles, le rôle du ministère public, les libertés publiques en U.R.S.S., etc. Mais il s'était particulièrement attaché à quelques domaines spécialisés, tels: le droit constitutionnel des pays indépendants d'Afrique, sur lequel il écrivit de nombreux articles ainsi qu'un mémoire publié par l'ARSON; et surtout la responsabilité civile, à laquelle il consacra diverses études (entre autres en matière de responsabilité des médecins et de leurs employeurs) et plusieurs traités, dont un relatif à la responsabilité des transporteurs et un autre, qui connut plusieurs éditions, aux engagements qui naissent sans convention.

A plusieurs reprises, la maladie l'avait terrassé, mais il en avait chaque fois triomphé. Et si son corps en garda la trace, son intelligence en sortit toujours aussi lucide, aussi précise qu'auparavant: il continua ses activités, préparant de nouvelles publications, envisageant même de se remettre au service du Congo à l'occasion de la création de la Cour suprême.

Et la mort l'a surpris peu après la sortie de presse de son magistral ouvrage sur la responsabilité civile des administrateurs, fondateurs et actionnaires des sociétés anonymes.

Toute sa vie, il resta fidèle aux principes libre-exaministes de sa jeunesse. Il fut parfois taxé d'anticléricisme; logique avec lui-même, il ne s'en défendait guère. Mais il avait aussi le respect des convictions des autres: sur le plan professionnel, il était d'une impartialité rigoureuse; et des considérations d'ordre affectif et culturel bien plus que philosophique le guidaient dans le choix de ses amis.

C'était un personnage hors série, comme ses qualités et ses défauts. Maniant avec une aisance exceptionnelle le paradoxe et le sarcasme, il ne laissait personne indifférent. Nul n'était épargné par son humour caustique, lui-même en étant d'ailleurs la première cible. Mais tout de suite, un grand rire joyeux ou un clin d'œil complice ramenait à leur juste proportion ce que ses propos auraient pu avoir d'excessif ou de blessant.

Quant à ses amis, ce n'est pas sans un sourire affectueux et admiratif à la fois qu'ils évoquent en lui la fantaisie de l'homme superposée à la rigueur du magistrat; jusqu'à ce prénom inusité « Marcellin », allant comme un gant à ce personnage original qui alliait à la raideur quelque peu conventionnelle imposée par ses fonctions, la finesse et le sourire ironique de l'homme très au courant de la vie, avec tout ce qu'elle comporte de beau et de laid, de généreux et de cruel, de vérité et de mensonge: en un instant, l'esthète, le « contestataire » avant la lettre du conformisme et du « bourgeois » médiocre dont il avait horreur, redevenait le magistrat sans faille, implacable s'il le fallait. La magistrature, pour lui, consistait à « servir » dans le plus noble sens du terme.

On ne peut passer sous silence le charme extraordinaire qui émanait de sa personne et auquel étaient sensibles les hommes aussi bien que les femmes. Etre en sa compagnie n'était jamais du temps perdu: on ne pouvait qu'y trouver enrichissement, soit par la contradiction que faisaient naître ses idées originales, soit par le profit que l'on tirait des connaissances nouvelles que lui avaient apportées ses lectures, ses voyages et son expérience.

Le 25 novembre 1969,  
Pierre PIRON.

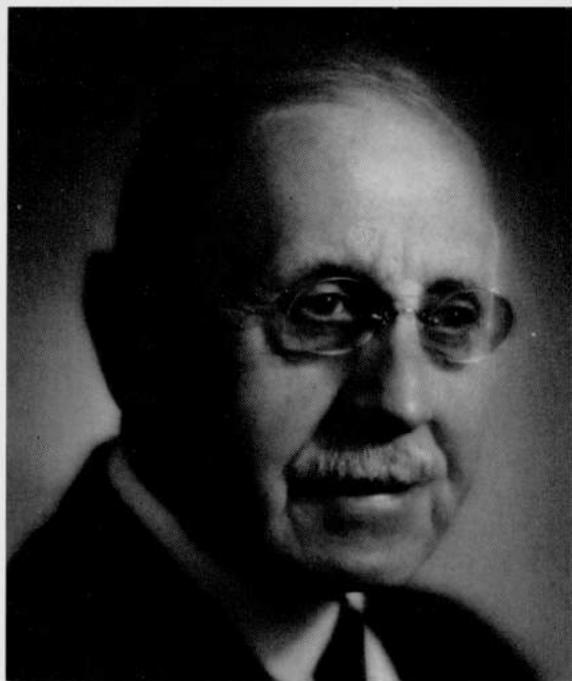
## DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Commandeur de l'Ordre royal du Lion (1955) commandeur de l'Ordre de Léopold II (1952); officier de l'Ordre de l'Etoile africaine (1958); officier de l'Ordre de Léopold (1949); officier de l'Ordre de la Couronne (1938); étoile de service en or avec 2 raies (1955); médaille de l'effort de guerre colonial (1948); médaille commémorative du Congo belge (1958).

## PUBLICATIONS PRINCIPALES

- La responsabilité civile de l'automobiliste conducteur bénévole (*R.J.C.B.*, 1930, p. 195 et suiv.).
- L'impôt professionnel (*R.J.C.B.*, 1932, p. 33 et suiv.).
- Naar aanleiding van een reis naar Rusland (*Band*, Léopoldville, 7 juillet 1943).
- Droits et devoirs des citoyens en U.R.S.S. d'après la constitution de 1958 (Léopoldville, 1944).
- Propos sur l'art, la peinture et quelques peintres (*Revue U.L.B.; Band; Message, Belgian review*, de 1943 à 1945).
- Les conflits du travail et les comités de conciliation et d'arbitrage (*Revue U.L.B.*, Léopoldville, 1944, p. 30 suiv.).
- La responsabilité des médecins et des personnes qui emploient leurs services (*R.J.C.B.*, 1950, p. 41 et suiv.; et *Répertoire périodique de la législation coloniale belge*, 1950, p. 1 et suiv.).
- La responsabilité de la colonie du chef des fautes commises par des médecins (*J.T.O.M.*, 1952, p. 45 et suiv.).
- De la non rétroactivité dans le décret du 25 juin 1949 sur le contrat d'emploi (*J.T.O.M.*, 1952, p. 141 et suiv.).
- Les amendes dites transactionnelles et le pouvoir du ministère public (*R.J.C.B.*, 1953, p. 105 et suiv.).
- Note sur la responsabilité délictuelle plurale sous l'angle de la solidarité (*R.J.C.B.*, 1954, p. 1 et suiv.).
- De la communication des procédures répressives dans un but d'intérêt privé au Congo belge (*Bulletin A.R.S.C.*, 1955, p. 990 et suiv.).
- De la responsabilité contractuelle des transporteurs par terre et par eau (*Bull. A.R.S.C.*, 1955, p. 525 et suiv.).
- Des engagements qui se forment sans convention (dans *Le droit civil du Congo belge*, coll. A. SOHIER, tome III, p. 353 à 528, édit. Larcier, Brux., 1956).
- Discours prononcé à l'audience solennelle de la Cour d'appel de Léopoldville le 21 septembre 1959, sur la situation politique du Congo (*R.J.C.B.*, 1959, Chronique, p. XV et suiv.).
- Notes de jurisprudence 1906-1959 sur la responsabilité des transporteurs par terre et par eau au Congo belge (*J.T.O.M.*, 1959, p. 133 et suiv.).

- La validité des clauses élisives de la responsabilité ou limitatives des dommages-intérêts dans les contracts de transport en cas de faute lourde ou de dol (*R.J.C.*, 1961, p. 43).
- Notes d'histoire et de droit coutumier sur le litige Lulua-Baluba (*Bull. A.R.S.C.*, 1961, p. 356 et suiv.).
- La responsabilité des transporteurs en République du Congo (1 vol., édit. de l'Institut de sociologie Solvay, Brux., 1962).
- L'évolution du droit privé congolais (en coll. avec M. VERSTRAETE †, dans le *Livre blanc de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer*, tome I, p. 211 et suiv., Brux., 1962).
- Le ministère public en République du Congo (*Bull. ARSOM*, 1962, p. 396 et suiv., et *Revue judiciaire congolaise*, Léopoldville, 1963, n° 2, p. 29 et suiv.).
- La Constitution congolaise et la *lex loci delicti commissi* (*Bull. ARSOM*, 1964, p. 1476 et suiv.).
- Les perspectives de la démocratie en Afrique; (1 vol., mémoire présenté à l'A.R.S.C., Brux., 1964).
- Propos sur la constitution de la République démocratique du Congo du 1<sup>er</sup> août 1964 (*Bull. ARSOM*, 1965, p. 1023 et suiv.).
- Des engagements qui se forment sans convention, 2<sup>e</sup> édit., (1 vol., Société d'études jurid. du Katanga, Lubumbashi, 1967).
- La responsabilité civile des administrateurs, fondateurs et actionnaires des sociétés anonymes (1 vol., édit. Bruylant, Brux., 1968).



Charles VAN GOIDSENHOVEN

(Tirlemont, 2 mars 1881 - Bruxelles, 26 avril 1969)

## Charles VAN GOIDSENHOVEN

(2 mars 1881 - 26 avril 1969)

Notre Compagnie vient de perdre un de ses membres les plus éminents en la personne de Charles-G.-J. VAN GOIDSENHOVEN.

Né à Tirlemont le 2 mars 1881 et après de brillantes études à l'Université catholique de Louvain et à l'Ecole de médecine vétérinaire de Cureghem, il obtint le grade de docteur en médecine vétérinaire en avril 1904.

Attiré par l'étude et la recherche scientifique, il entre à l'Ecole de médecine vétérinaire en 1906 en qualité d'assistant et il ne la quittera plus. Il y obtint le certificat d'aptitudes spéciales à l'enseignement vétérinaire. Agrégé depuis 1912, il devint professeur ordinaire en 1922 et, depuis le 27 septembre 1937, il fut le recteur de l'Ecole de médecine vétérinaire de Cureghem jusqu'à fin septembre 1951. Il enseigna, en outre, le cours de pathologie vétérinaire tropicale à l'Institut de médecine tropicale « Prince Leopold » à Anvers.

Charles VAN GOIDSENHOVEN eut l'occasion unique de pouvoir se consacrer pendant de longues années aux disciplines fondamentales, l'anatomie, l'histologie et surtout la physiologie. Mais c'est une science nouvelle à l'époque qui va marquer son destin: la bactériologie. Ses travaux de bactériologie et son cours de maladies infectieuses feront son nom.

Excellent pédagogue, le professeur Ch. VAN GOIDSENHOVEN fut le maître éminent de centaines anciens élèves de Cureghem, belges et étrangers, qui gardent le souvenir ému et reconnaissant. Ses cours et exposés clairs, méthodiques et précis étaient le fruit et le résultat de ses recherches longues et méticuleuses et de sa vaste et profonde érudition.

Le professeur Ch. VAN GOIDSENHOVEN a eu d'autres charges à côté de son enseignement à qui il n'a cessé d'accorder une première place.

Dès la fin de la première guerre mondiale, il fut chargé de la lutte contre la dourine, maladie nouvelle importée par les troupes. C'est grâce à lui que l'élevage du cheval de gros trait belge fut sauvé. La dourine, maladie à trypanosomes, le conduisit aux autres trypanosomes et à la pathologie tropicale et il consacra une série de travaux importants à la réaction de fixation de complément visant le diagnostic et le pronostic des trypanosomiases humaines et animales. Il n'hésita pas à s'attaquer aux grands problèmes vétérinaires: la brucellose bovine et la pathogénie des tuberculoses animales.

Le professeur Ch. VAN GOIDSENHOVEN collabora pendant plusieurs décennies aux *Annales de médecine vétérinaire* et il assuma la présidence du Comité de rédaction de cette revue pendant trente ans.

Il était membre de nombreuses sociétés savantes belges et étrangères: Académie royale de médecine de Belgique, Société belge de médecine tropicale, Société royale des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, Société belge de biologie, Société royale de médecine vétérinaire du Brabant, Académie vétérinaire de France, Société belge de microbiologie, Association des microbiologistes de langue française, Nederlandse Vereniging voor microbiologie, Universitas Belgica, Association pour les études et recherches de zoologie appliquée et de phytopathologie et d'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer. Il fut également membre de plusieurs fondations scientifiques telles que le Fonds national de la recherche scientifique, l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo (INEAC), l'Institut pour la recherche scientifique en Afrique centrale (IRSAC), la Fondation nationale du cancer, la Commission de surveillance de l'Office vaccinogène, la Commission permanente de l'Association mondiale vétérinaire.

Les mérites scientifiques et civiques exceptionnels du professeur Ch. VAN GOIDSENHOVEN lui valurent l'octroi de plusieurs distinctions honorifiques; il était grand officier de l'Ordre de Léopold. La Grèce le nomma officier de l'Ordre de Georges I.

Tous les anciens élèves et tous ceux qui ont eu l'occasion de bénéficier de ses sages conseils lui en gardent une profonde reconnaissance et lui vouent une déférente affection. Toute sa carrière a été un émouvant témoignage de fidélité et d'attache-

ment à la Médecine Vétérinaire à laquelle il avait voué toute sa vie. Notre Compagnie conservera pieusement la mémoire de l'éminent et excellent confrère que fut le professeur Ch. Van Goidsenhoven.

1 octobre 1969  
J. MORTELMANS D.M.V.

### PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES DU PROFESSEUR VAN GOIDSENHOVEN

- Un cas de coliques calculeuses chez le cheval (*Annales de médecine vétérinaire*) 1905.
- De la métrite post-partum chez la bête bovine (*Ibid.*) 1905.
- Un cas remarquable de polydactylie et de mélomélie chez un agneau (en collaboration avec M. NAVEZ) (*Ibid.*, 1907).
- Anaphylaxie et fièvre vitulaire (*Ibid.*, 1911).
- La fièvre vitulaire est-elle une manifestation d'anaphylaxie ou une simple auto-intoxication? (*Ibid.*, 1912).
- Perforation intestinale chez le chien, due à un fragment d'os (en collaboration avec M. RUBAY) (*Ibid.*, 1914).
- Le diagnostic de la Dourine (en collaboration avec M. BRODEN) (*Comptes rendus de la Soc. de Biologie*, 1921).
- Sur l'anatomo-pathologie de la Dourine (en collaboration avec M. LIÉGEOIS) (Société royale des Sciences médicales et naturelles, volume jubilaire, 1922).
- Les ferments lactiques dans le traitement des plaies (en collaboration avec M. RUBAY) (*Annales de médecins vétérinaire*, 1923).
- Une forme atypique de la lymphangite épizootique (en collaboration avec M. RUBAY) (*Ibid.*, 1924).
- Au sujet du diagnostic, de l'évolution et du traitement de la lymphangite épizootique (en collaboration avec M. RUBAY) (*Ibid.*, 1924).
- Les ferments lactiques à l'état de poudre soluble (en collaboration avec M. DEPERDUSSIN) (*Revue de thérapeutique Meurice*, 1924).
- La polyarthrite des poulains (Ministère de l'Agriculture: *Bulletin sanitaire*, 1929).
- La typhose du lièvre (en collaboration avec M. BERTRAND) (*Annales de médecine vétérinaire*, 1932).
- Les ferments lactiques du Leben, envisagés dans leur vitalité, leur résistance et leur production soutenue d'acide lactique (en collaboration avec M. DEPERDUSSIN) (*Revue de pathologie comparée*, 1933).

- Pasteurellose et broncho-pneumonie enzootique du porc (*Annales de médecine vétérinaire*, 1933).
- Sur la différenciation entre le Bacille de Chauveau et le Vibriion septique de Pasteur (en collaboration avec M. BERTRAND) (*Annales de l'Institut Pasteur*, 1935).
- La prophylaxie de la tuberculose bovine (*Revue belge de la tuberculose*, 1935).
- Le problème de l'Infection (*Annales de médecine vétérinaire*, 1937).
- Brucellose et tuberculose bovines en Belgique (en collaboration avec M. BOES) (*Bulletin de l'Institut international d'agriculture*, 1938).
- La tuberculose du perroquet (en collaboration avec M. SCHOENAERS) (*Annales de médecine vétérinaire*, 1937).
- La tuberculose du chien (en collaboration avec M. SCHOENAERS) (*Ibid.*, 1939).
- Sur les propriétés biochimiques de *Salmonella pullorum* (en collaboration avec M. SCHOENAERS) *Comptes rendus de la Soc. de Biologie*, 1939).
- Infection expérimentale du cheval par *Trypanosoma equiperdum* entretenu sur cobaye (en collaboration avec M. SCHOENAERS) (*Annales de la Société belge de médecine tropicale*, 1939).
- La tuberculose du chat (en collaboration avec M. SCHOENAERS) (*Annales de médecine vétérinaire*, 1940).
- Éléments de technique et de diagnostic bactériologiques (Précis de cours).
- Les bactéries pathogènes pour les animaux domestiques (Précis de cours).
- Le diagnostic des tuberculoses animales (*Idem.*).
- Les maladies infectieuses des animaux domestiques (*Idem.*).
- Sommaire de la Police sanitaire belge des animaux domestiques (*Idem.*).
- Considérations sur le diagnostic et la thérapeutique de la méningo-encéphalite trypanosomique humaine d'après l'observation de quatre Européens atteints de maladie du sommeil. Existence, dans le sang et le liquide encéphalo-rachidien des malades, de sensibilisatrices fixant le complément (en collaboration avec MM. RODHAIN et VALCKE) (*Annales de la Société belge de médecine tropicale*, 1941).
- L'isolement des Trypanosomes par centrifugation fractionnée du sang (en collaboration avec M. SCHOENAERS) (*Ibid.*, 1942).
- Le complexe primaire pharyngien dans la tuberculose du chien (en collaboration avec M. SCHOENAERS) (*Annales de médecine vétérinaire*, 1943).
- Un cas de tuberculose de l'aorte thoracique chez le chien (en collaboration avec M. SCHOENAERS) (*Ibid.*, 1943).
- Persistance prolongée de sensibilisatrices fixant l'alexine après guérison de la Trypanosomiase (en collaboration avec M. RODHAIN) (*Annales de la Société belge de médecine tropicale*, 1944).
- Sur la stabilisation des antigènes utilisés au diagnostic des Trypanosomiasés (en collaboration avec M. SCHOENAERS) (*Ibid.*, 1944).
- Tuberculose du chien: anatomie pathologique (en collaboration avec M. SCHOENAERS) (*Annales de médecine vétérinaire*, 1944 et 1945).

La dourine expérimentale du cobaye (en collaboration avec M. SCHOENAERS) (*Revue belge de pathologie et de médecine expérimentale*, 1951).

Récolte des trypanosomes pour la préparation d'antigènes (IV<sup>e</sup> Réunion de la Commission scientifique internationale de recherches sur les trypanosomiasés, Lourenço-Marqués, 1952).

Les maladies infectieuses des animaux domestiques (en collaboration avec M. SCHOENAERS) (Edit. Desoer, Liège et Vigot frères, Paris 1960).

Précis de Bactériologie vétérinaire (en collaboration avec M. SCHOENAERS) (Edit. Desoer, Liège, 3<sup>e</sup> édition, 1966).



Lord William Malcolm HAILEY  
(15 février 1872 - 1<sup>er</sup> juin 1969)

## William Malcolm HAILEY

P.C., O.M., G.C.S.I., Baron of Shahpur and New-Port Pagnell  
(15 février 1872 - 1er juin 1969)

Les membres de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer ont appris avec regret le décès, à la date du 1<sup>er</sup> juin 1969, à l'âge de 97 ans, de leur collègue, Lord HAILEY, doyen d'âge de notre Académie.

Né le 15 février 1872, William Malcolm HAILEY est entré à l'Indian Civil Service en 1895, après de brillantes études classiques à Oxford. Après environ quarante ans de service aux Indes, couronnés par le gouvernement du Punjab et des Provinces Unies, Sir Malcolm HAILEY s'est embarqué dans une seconde carrière qui l'a occupé activement pendant plus de vingt ans à l'étude des problèmes de gouvernement et d'administration en Afrique.

Même en Afrique, on peut dire qu'il a suivi deux carrières. En 1935, il entreprit l'étude approfondie des conditions régnant en Afrique, à l'invitation du Royal Institute of International affairs, avec l'appui des trustees des fondations Carnegie et Rhodes. Après trois ans d'études préparatoires, auxquelles ont collaboré des spécialistes de nombreuses disciplines intéressées à l'Afrique, Lord HAILEY compléta la rédaction de son monumental *African Survey*, pour être publié à la fin de 1938.

Après la survenance de la seconde guerre mondiale, il fut appelé à prendre une part plus directe dans la politique de développement en Afrique. Comme président du British Colonial Research Committee il fut occupé à la considération des voies et moyens requis par des programmes de recherches tendant à l'avancement du bien être économique, du développement social et d'une administration progressive. Le reflet de ses vues se retrouve dans l'édition révisée de l'*African Survey* en 1956. Entre-temps il avait publié en 1943 deux études sur *The future of Colo-*

*nial people et Great Britain, India and the Colonial Dependencies in the post-war world.*

Il est d'un particulier intérêt pour la Belgique et le Congo de rappeler qu'en 1941 il se rendit au Congo en qualité de chef d'une mission économique pour le compte du gouvernement britannique et qu'il allait y conclure des accords financiers et commerciaux associant le Congo à la poursuite et au succès de l'effort de guerre commun aux alliés.

La collaboration de Lord HAILEY avec l'*International African Institute* se manifesta dès les années 1930 par ses contacts avec Lord LUGARD et les membres du Conseil de l'Institut, notamment sur l'opportunité de créer un « Information Bureau » sur l'Afrique. En 1939 Lord HAILEY devint membre du Conseil et il prit une participation active à l'élaboration de ses programmes. Au printemps de 1945 lorsque Lord LUGARD se sentit obligé à se retirer de la présidence de l'Institut, Lord HAILEY répondit à une pressante invitation à lui succéder. D'autres obligations et notamment le projet d'un long voyage en Afrique l'obligèrent à se retirer en 1947. Il fut invité à servir comme membre à vie du Conseil et continua à s'intéresser à tous les aspects de ses travaux.

Les membres du Conseil Exécutif se rappelleront toujours les contacts que lord HAILEY tint à garder avec eux à l'occasion des diverses sessions du Conseil, — et à ces occasions les qualités de bonne grâce, d'obligeance, pour tout dire le charme qui émanait de sa personne.

En 1947 et 1948 il n'hésita pas, malgré son âge à entreprendre un long voyage en Afrique, dont les observations ont été publiées dans *Native Administration in the British African Territories* (1951) et *Native Administration in the High Commission Territories, South Africa* (1953). Alors qu'il avait plus de 80 ans, lord HAILEY accepta la tâche de reviser une seconde édition de *l'African Survey* qui fut publiée en 1956. Sa dernière publication: *The Republic of South Africa and the High Commission Territories* a paru en 1963.

Associé à notre Compagnie depuis le 8 octobre 1965, il en devint correspondant le 30 juin 1961.

28 janvier 1970

A. MOELLER DE LADDERSOUS.

PUBLICATIONS

- An African Survey (1938: Réédition 1956).  
Romanes lectivie (Oxford, 1941).  
Britain and her Dependencies (1943).  
Future of colonial people (1943).  
Great Britain, India and the colonial Dependencies in the post-war world  
(1943).  
Native administration in the British African Territories (1951, 4 vol.).  
Native administration in the High Commission Territories, South Africa  
(1953).  
Republic of South Africa and the High Commission Territories (1963).



Fred VAN DER LINDEN  
(Mons, 18 janvier 1883 - Bruxelles, 8 juillet 1969)

## Fred VAN DER LINDEN

(18 janvier 1883 - 8 juillet 1969)

Le 18 janvier 1883, l'employé de service à l'Etat civil de Mons acte dans son registre la naissance de Frédéric Arthur Joseph VANDERLINDEN, (*sic*) fils de Frédéric Charles Vanderlinden et de Catherine Marie Odile Dupont.

A ce moment, le grand explorateur STANLEY, chef de la mission du Comité d'études du Haut-Congo, vient de parvenir aux chutes qui porteront désormais son nom. Ainsi le petit Frédéric Vanderlinden — futur Fred VAN DER LINDEN — naît au moment où s'édifie le socle sur lequel s'établira l'Etat Indépendant du Congo.

Le père du jeune Fred était à la fois journaliste, auteur wallon et fondateur d'une gazette littéraire — *La Verveine* — qu'il dirigeait avec enthousiasme. C'est ainsi que, tout naturellement et dès son adolescence, son fils se trouve dans une ambiance propice à l'expansion de sa vocation d'écrivain et de journaliste. Il a vingt ans lorsqu'il publie — sous le pseudonyme transparent de Frits DES TILLEULS — son premier ouvrage intitulé *Bourgeois: types et croquis*. Deux ans plus tard, en 1905, il paraît, sous le même pseudonyme, un deuxième ouvrage: *Mon confrère Asmodée*.

Mais la quiète ville de Mons, peuplée de fonctionnaires, de magistrats, d'avocats, d'enseignants et de bourgeois plus ou moins élevés dans l'échelle sociale de l'époque, ne pouvait retenir en ses murs un jeune homme désireux d'exercer ses talents et de se livrer à sa passion du journalisme sur un théâtre plus vaste et plus sonore. Il s'évade de sa ville natale et « monte » à Bruxelles. Il y exerce avec conscience et brio son métier de journaliste en collaborant notamment à deux grands journaux de l'époque *La Chronique* et *Le Matin de Bruxelles*.

En 1908, un événement d'une importance considérable éclate littéralement dans l'existence du jeune journaliste. Cet événement

va non seulement lui apporter la notoriété, mais surtout orienter toute sa carrière future et le marquer profondément: il est envoyé dans les territoires de l'Etat Indépendant du Congo avec mission d'y effectuer un grand reportage pour deux journaux influents, *L'Etoile Belge* et *La Chronique*.

Dans une grande partie de sa mission africaine le jeune pionnier du journalisme belge au Congo (il n'a été précédé que par le « reporter » STANLEY...) a la chance de pouvoir accompagner le grand leader socialiste Emile VANDERVELDE. Ce dernier a narré, dans un ouvrage historiquement célèbre — *Les derniers jours de l'Etat Indépendant* — les péripéties de ce voyage d'information accompli alors qu'en Belgique les campagnes pour ou contre le « régime léopoldien » au Congo et la reprise de ce dernier par la Belgique continuaient à se déchaîner avec une virulence extrême.

Au mois d'août 1908, Emile VANDERVELDE et son jeune compagnon VAN DER LINDEN se trouvent au camp militaire d'Irebu, sur le Haut-Congo. Le chef de poste communique au député de Bruxelles le texte d'un télégramme daté de Boma le 27 août:

Prévenez M. Vandervelde que annexion Congo votée 20 août Chambre des Représentants.

Emile VANDERVELDE exulte et il écrit:

C'est donc chose faite. Autour de nous les hourras éclatent et je regarde, avec une émotion nouvelle, cette terre, devenue nôtre, où nous aurons de si grands devoirs à remplir.

Cette immense joie est évidemment partagée par le jeune Fred VAN DER LINDEN qui, dans des articles précédemment publiés dans la presse belge — notamment en 1906 dans *Le Matin de Bruxelles* — avait ardemment lutté pour un « Congo belge ».

Au cours de ce mémorable reportage, Fred VAN DER LINDEN a parcouru, en une dizaine de mois, non seulement le Bas- et le Moyen-Congo, mais aussi le Kasai, et le Sankuru jusque Lusambo, le Haut-Fleuve et il a même visité les travaux du chemin de fer en construction de Kindu à Buli. Il rapporte quantité de notes qui lui serviront à rédiger un livre d'un grand intérêt, édité en 1910 à Paris sous le titre: *Le Congo, les Noirs et nous*. C'est son premier ouvrage consacré à des questions africaines. Quatre ans

plus tard, il en publiera un autre, d'une forme plus littéraire, qu'il intitulera: *Contes des Tropiques*.

A son retour en Belgique, notre jeune journaliste avait été invité à dîner au Palais Royal et il écrit:

Le Roi Léopold II avait bien voulu, sur la recommandation du colonel Liebrechts et du baron Edmond Carton de Wiart, s'intéresser à la longue randonnée accomplie pour la première fois par un journaliste belge, au cœur du Continent noir. Peu après mon retour à Bruxelles, j'avais été invité à dîner au Palais. Nous n'étions qu'une quinzaine de convives. Pendant le repas, le Roi me fit le grand honneur de me poser quelques questions auxquelles je crus devoir répondre en toute franchise. En sortant de table, on forma le cercle; le Roi s'entretint avec ses invités avec une amabilité charmante. Revenant sur un sujet qui paraissait le préoccuper beaucoup, il me demanda si j'avais pu me rendre compte par moi-même des ravages causés par la maladie du sommeil. Je venais de parcourir le Continent noir. Peu après mon retour à Bruxelles, j'avais été de trypanosomiase. Je ne dissimulai pas au Roi l'impression très pénible que j'en avais emportée. Le visage du Roi prit soudain une expression d'extrême gravité. Ses yeux si perçants d'ordinaire s'embruèrent un instant; mais déjà il se resaisissait pour affirmer que tous les moyens seraient mis en œuvre pour enrayer le terrible fléau.

Après avoir pendant quelque temps repris en Belgique son métier de journaliste, Fred VAN DER LINDEN est intensément envahi par la nostalgie de l'Afrique. En avril 1910, il repart pour le Congo, au service du gouvernement de la jeune colonie belge et ce en qualité de chef de cabinet du gouverneur général. C'est un nouvel échelon dans « l'escalade » de sa belle carrière. Le ff. gouverneur-général du Congo belge est alors le vice-gouverneur L.F. GHISLAIN. C'est un militaire, un « vieux colonial », grand travailleur, très renfermé et plus à l'aise dans la brousse que dans les bureaux de la capitale. Aussi confie-t-il beaucoup de besognes administratives à son jeune et dynamique chef de cabinet. Ce dernier examine et étudie quantités de dossiers. Il en retire une grande expérience personnelle, une précieuse documentation et des vues originales et précises sur maints problèmes économiques, administratifs, sociaux et humains.

Son terme achevé, Fred VAN DER LINDEN rentre en Europe non pas par le chemin des écoliers — il a depuis longtemps dépassé ce stade... — mais par la route féconde et attentive des voyageurs doués du sens de l'observation et curieux de toutes

choses. En Afrique du Sud, il étudie les conditions de la main-d'œuvre dans les mines d'or et de diamant. Puis, sans cesser d'observer, de noter, d'apprendre et de juger, il s'arrête dans les grands ports de la côte orientale, à Zanzibar et en Egypte.

De ce séjour en Afrique dans l'administration coloniale, de ces investigations au cours de ses voyages un troisième homme s'est révélé en lui: à côté de l'écrivain et du journaliste s'est affirmé l'économiste. Et, désormais, cette trinité constituera toute sa remarquable personnalité.

C'est ainsi que pendant la première guerre mondiale il est, à Londres, secrétaire général du Comité de reconstruction économique de la Belgique tout en collaborant activement au *Daily Telegraph*, au *Manchester Guardian* et à quelques journaux belges qui ont réussi à paraître en Angleterre: *L'Indépendance Belge*, *La Métropole* et *La Tribune Congolaise*. A son retour dans la patrie délivrée, il est adjoint au ministre Joseph WAUTERS à la direction des services commerciaux du Ministère de l'industrie, du travail et du ravitaillement.

Puis il reprend avec joie son activité de journaliste professionnel. C'est en cette qualité qu'en 1928 il est chargé d'une enquête sur la situation économique du Congo belge. Il parcourt à nouveau une grande partie de la colonie et, au surplus, étudie la situation en Afrique équatoriale française et en Angola. Après la seconde guerre mondiale, il accomplira encore cinq voyages d'étude au Congo.

L'écrivain et journaliste français Pierre MILLE racontait qu'interrogeant un jour un enfant interné dans un « patronage au règlement largement humanitaire », il lui demanda: « N'as-tu pas envie de t'enfuir? » Et l'enfant de répondre: « Comment ferais-je? Il n'y a pas de murs! » Et Pierre MILLE ajoutait: « Dans le journalisme (...) il n'y a pas de murs et par conséquent pas de portes. Elles sont partout et nulle part... »

Fred VAN DER LINDEN le savait bien lui qui, tout en demeurant foncièrement journaliste, occupa tant de fonctions diverses. En 1932, le Sénat, à l'unanimité, le nomme membre du Conseil colonial et son mandat fut renouvelé sans interruption jusqu'à la dissolution de cet organisme. Il fut aussi membre du Conseil de législation et en assumait la vice-présidence. En 1940, il est nommé secrétaire général de l'Association des Intérêts coloniaux belges

et déploie à ce poste délicat une activité débordante. Après la libération et parallèlement à ses autres fonctions, il devient administrateur-directeur de *La Revue coloniale belge*; celle-ci s'intitulera ensuite *Belgique d'Outre-Mer* et se sabordera en 1960.

Fred VAN DER LINDEN était un autodidacte. Mais grâce à sa vive intelligence, à une volonté d'airain, à un labeur acharné, il se hissa *ad culmina* et devint une personnalité éminente, non seulement dans son pays, mais aussi à l'étranger. Nous l'avons vu président-fondateur de l'Association de la presse belgo-congolaise, de l'Association internationale de presse pour l'étude des problèmes d'Outre-Mer, vice-président de la Société royale belge de Géographie et des Amitiés françaises, président des cours de la Royale Union coloniale belge, administrateur du Royal Touring Club du Congo belge et du Ruanda-Urundi, membre d'honneur de l'Association des pionniers et anciens coloniaux de l'Etat Indépendant du Congo et de l'Association des médaillés coloniaux 1914-1918, membre du comité de la section belge de la Société de la Légion d'honneur, membre associé de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer (France) et de l'Académie del Mediterraneo (Italie) et même vice-président du Conseil supérieur de la pêche de Belgique, etc.

Fred VAN DER LINDEN avait été élu membre associé de notre Compagnie le 8 octobre 1945. Il en devint membre titulaire le 3 septembre 1958. Il fut, en 1960, directeur de la Classe des Sciences morales et politiques.

Au sein de notre Académie, à laquelle il était profondément attaché, il se fit apprécier par une assiduité constante aux séances jusqu'à ses derniers jours et par une remarquable et abondante collaboration sous forme de mémoires, de communications et d'interventions. Ce n'était pas un orateur. Il se méfiait du piège de l'improvisation dans lequel tombent si fréquemment les esprits brillants ou qui se croient tels. Tout, chez lui, était mûri, réfléchi, écrit dans le silence et la paix de son cabinet de travail.

Jusqu'à la fin de sa vie Fred VAN DER LINDEN fit montre d'une activité, d'une vitalité, d'une jeunesse d'esprit et de corps exceptionnelle. Il assista à une multitude de congrès. Il accomplit de grands voyages à travers le monde — notamment en Afrique du Nord, en Turquie et aux Etats-Unis — et en rapporta la matière d'articles, de communications, d'ouvrages d'un très grand

intérêt, particulièrement dans le domaine économique. C'était aussi un conférencier ayant le don d'intéresser ses auditoires et on l'entendit à diverses tribunes en Belgique, en France, en Italie, à Prague, à Varsovie et dans des universités américaines.

Comblé d'honneurs, Fred VAN DER LINDEN était évidemment titulaire de hautes et nombreuses distinctions honorifiques belges et étrangères.

Pour ne pas allonger ce texte nous n'en donnerons pas ici la nomenclature. De même, nous réservons pour le T. VII de la *Biographie Belge d'Outre-Mer*, faisant suite à la notice qui y sera consacrée à notre très regretté Confrère, la liste de ses très nombreuses publications.

Fred VAN DER LINDEN n'avait pas d'enfant. Il avait épousé à Londres, au cours de la première guerre mondiale, celle qui fut pour lui, pendant plus d'un demi-siècle, une admirable compagne. Dans toute femme digne de ce nom, vibre toujours un certain instinct maternel. Jusqu'à l'ultime seconde son mari fut, pour Madame Fred VAN DER LINDEN, son dieu et son enfant. Saisissant exemple d'un couple harmonieux...

Terrassé par une crise cardiaque, notre inoubliable Confrère mourut à Bruxelles à l'âge de 87 ans en sa paisible demeure de la rue Stanley... nom prédestiné.

Il achevait de corriger les épreuves de ses mémoires, intitulés: *65 ans de la vie mouvementée d'un journaliste dans une période troublée.*

Ainsi Fred VAN DER LINDEN mourut au travail, en robe écrivain, en vrai journaliste, la plume à la main.

Il demeure un exemple...

20 avril 1970  
René-Jules CORNET



Marcel VAUCEL

(Brest, 16 janvier 1894 - Paris, 15 septembre 1969)

## Marcel VAUCEL

(16 janvier 1894 - 15 septembre 1969)

Notre compagnie a été éprouvée par le décès de son associé le Médecin Général Vaucel, qui fut pour beaucoup de médecins tropicaux belges un agréable et savant compagnon de congrès et réunions scientifiques.

Né à Brest, Maurice VAUCEL, acquit de son père, médecin de la Marine, la vocation du service en pays lointains. Encore à l'Ecole de Santé de la Marine (Bordeaux) il sert pendant 4 ans de 1914 à 1919 dans la Force Navale et y mérite la Croix de Guerre.

En 1920 il prend part à des opérations militaires au Maroc et sert aussi en Mauritanie.

De 1925 à 1938 son existence comprendra des séjours d'études à l'Institut Pasteur et plusieurs termes de service dans les laboratoires et à la direction des Instituts Pasteur de Brazzaville et de Hanoï. De 1938 à 1944 il dirige les services de santé de la Guinée, puis du Cameroun et de l'Afrique Française Libre (Brazzaville 1942). Par après il est à la tête du service de santé des colonies dans le gouvernement d'Alger (1944) puis au Ministère de la France d'Outre-mer à Paris (1944-50).

En 1952, Médecin Général, VAUCEL passe dans le cadre de réserve et rentre au service de l'Institut Pasteur dont il est Inspecteur Général puis Directeur Général (1958) des Instituts Pasteur d'Outremer jusqu'à l'honorariat en 1967.

Ainsi pendant plus de 40 ans la vie de VAUCEL a été au service de son pays, de l'humanité de la science:

Ancien combattant de la première guerre VAUCEL a pendant la seconde contribué à Brazzaville à rallier l'Afrique Equatoriale à la France Libre et au Chef qui en avait tenu le drapeau sans jamais désespérer.

Rien d'étonnant donc que de hautes distinctions aient couronné son action: Grand Officier de la Légion d'Honneur, Médaille de la Résistance, Commandeur de l'Ordre de Léopold, etc.

Dans la grande Maison de Pasteur et ses succursales en pays tropicaux VAUCEL montra toute sa valeur d'homme de science et de médecin.

Ayant commencé sa carrière scientifique à Brazzaville VAUCEL ne pouvait qu'être attiré par la trypanosomose et y a consacré des études de valeur.

Rappelons qu'il fut en 1952-53 membre du comité d'attribution du Prix fondé en 1906 par LÉOPOLD II pour récompenser la découverte du remède de la « maladie du sommeil »\*. A cette occasion aussi nous pûmes apprécier son jugement éclairé et calme et sa souriante urbanité.

Il n'est pas question ici d'analyser plus de cent articles et mémoires sur tant de sujets importants en pathologie tropicale. Rappelons simplement son grand « Traité de Médecine Tropicale » très apprécié des médecins des pays chauds.

Sa compétence scientifique et administrative lui avait valu de faire partie de nombreux corps scientifiques ou d'experts: Associé chez nous depuis 1957, il était membre de l'Académie des Sciences Coloniales (Paris), expert et consultant de l'O.M.S., membre d'honneur de la Royal Society of Tropical Medicine and Hygiene (Londres) et de la Société Belge de Médecine Tropicale, membre du Conseil supérieur d'Hygiène publique (Paris), etc. Tout récemment (mars 1969) la Société de Pathologie Exotique lui avait remis la Médaille d'Or Alphonse Laveran.

Ainsi ce médecin militaire éminent recevait une médaille à l'effigie d'un autre médecin militaire A. LAVERAN, qui découvrit le parasite du paludisme (Constantine 1880).

Et je crois que tous s'associeront aux paroles du président de la Société, le Médecin Général, Professeur F. BLANC qui lui disait dans sa péroraison « Votre carrière est belle, exemplaire, celle d'un savant, d'un soldat, d'un gentilhomme... vous avez bien servi votre Pays, la Science, l'Humanité ».

Puisse cet hommage mérité adoucir la douleur de Madame M. VAUCEL et de sa famille, héritière d'un tel exemple.

Bruxelles, 5.1.1970.

A. DUBOIS,

---

\* Ce prix de 200.000 frs-or, modestement ajusté (1 million) fut partagé entre les héritiers de Thomas (Atoxyl) (10 p.c.) et les découvreurs ou leurs héritiers, de la Tryparsamide (90 p.c.). Cf. I. Royal Colonial Belge. Bull. 1953, p. 741-763.

# Inhoudstafel

# Table des matières

	blz.-pages
Agenda 1969-1970 ... ..	30
Algemeen Reglement ... ..	18
Annuaire 1970 ... ..	37
Bestuurscommissie ... ..	36
Commissie voor de Biografie ... ..	36
Commissie voor Geschiedenis ... ..	36
Commission administrative ... ..	37
Commission de la Biographie ... ..	37
Commission d'Histoire ... ..	37
Compte des recettes et dépenses ... ..	62
Concours annuels ... ..	31
Questions 1970 ... ..	31
Questions 1971 ... ..	31
Dodenlijst: Cf. Membres décédés	
Jaarboek 1970 ... ..	36
Lijst der leden : Cf. Liste des membres	
Lijst der nieuwe tijdschriften ontvangen in 1969 ... ..	63
Liste des membres ... ..	38
Classe des Sciences morales et politiques ... ..	38
Membres honoraires ... ..	38
Membres titulaires ... ..	39
Associés ... ..	40
Correspondants ... ..	43
Classe de Sciences naturelles et médicales ... ..	45
Membres honoraires ... ..	45
Membres titulaires ... ..	46
Associés ... ..	47
Correspondants ... ..	50
Classe des Sciences techniques ... ..	53
Membres honoraires ... ..	53
Membres titulaires ... ..	53
Associés ... ..	55
Correspondants ... ..	57
Liste des nouveaux périodiques reçus en 1969 ... ..	63
Membres décédés ... ..	59
Classe des Sciences morales et politiques ... ..	59
Classe des Sciences naturelles et médicales ... ..	60
Classe des Sciences techniques ... ..	61

Nécrologie : Cf. Membres décédés	
Necrologische nota's ... ..	71
Notices nécrologiques ... ..	71
Overleden leden : Cf. Membres décédés	
Périodiques : Cf. Liste	
Personnalité civile ... ..	14
Présidents (liste) . ... ..	35
<b>Prijzen</b>	
Albrecht Gohr ... ..	26
Driejaarlijkse voor Afrikaanse Letterkunde ... ..	26
Egide Devroey ... ..	33
<b>Prix</b>	
Albrecht Gohr ... ..	27
Triennal de littérature africaine ... ..	27
Egide Devroey ... ..	33
Rechtspersoonlijkheid . ... ..	14
Règlement général ... ..	19
Rekening der ontvangsten en uitgaven 1969 ... ..	62
Secrétaires perpétuels (liste) ... ..	35
Secrétariat ... ..	37
Secretarie ... ..	36
Statuten ... ..	4
Statuts ... ..	4
Tableau de l'Académie ... ..	3
Tijdschriften : Cf. Lijst	
Vaste secretarissen (lijst) ... ..	35
Voorzitters (lijst) ... ..	35
Wedstrijden (Jaarlijkse) ... ..	31
Vragen 1970 ... ..	31
Vragen 1971 ... ..	31

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 18 JUIN 1970  
PAR L'IMPRIMERIE SNOECK-DUCAJU & FILS  
S.A.  
GAND-BRUXELLES

K.A.O.W., Livornostraat 80A, B-1050 Brussel (België)  
ARSOM, rue de Livourne 80A, B-1050 Bruxelles (Belgique)